

Rapport annuel sur
les infrastructures des marchés
financiers et les moyens
de paiement, leur surveillance
et l'Inclusion Financière

Exercice
2021



Rapport annuel sur
**les infrastructures des
marchés financiers
et les moyens de
paiement, leur surveillance
et l'Inclusion Financière**

Exercice
2021

Sommaire

| | |
|-----------|--|
| 7 | Mot du Wali |
| 9 | Abréviations |
| 11 | Partie 1 : Infrastructures des marchés financiers |
| 13 | Chapitre I : Surveillance des infrastructures des marchés |
| | I. Système des Règlements Bruts du Maroc |
| | 1. Activité |
| | 2. Evolutions récentes et projets de développement |
| | 3. Evaluation |
| | II. Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation (SIMT) |
| | 1. Activité |
| | 2. Evolutions récentes et projets de développement |
| | 3. Evaluation |
| | III. Dépositaire central et système de règlement/ livraison (Maroclear) |
| | 1. Activité |
| | 2. Evolutions récentes et projets de développement |
| | 3. Evaluation |
| | IV. Chambre de compensation de la Bourse de Casablanca |
| | 1. Activité |
| | 2. Evolutions récentes et projets de développement |
| | 3. Evaluation |
| | V. Switch Monétique Interbancaire HPSS |
| | 1. Activité |
| | 2. Evolutions récentes et projets de développement |
| | 3. Evaluation |
| 27 | Chapitre II : Evolution du cadre de surveillance des Infrastructures des marchés financiers |
| | I. Automatisation du monitoring et de la surveillance des IMF |
| | II. Mise en œuvre de nouveaux principes internationaux dans le domaine du renforcement de la cyber résilience |
| | III. Stress testing des IMF |

| | |
|----|---|
| 29 | Partie 2 : Panorama et surveillance des moyens de paiement |
| 31 | Chapitre I : Monnaie fiduciaire |
| | I. Circulation fiduciaire |
| | II. Approvisionnement de l'économie en monnaie fiduciaire |
| | II. Qualité des billets en circulation et faux monnayage |
| 42 | Chapitre II : Moyens de paiement scripturaux |
| | I. Caractéristiques des échanges scripturaux |
| | 1. Echanges Interbancaires |
| | 2. Echanges Intra-bancaires |
| | 3. Echanges en bilatéral |
| | II. Cartes bancaires |
| | III. Paiement mobile |
| | 1. Emission des M-Wallets |
| | 2. Panorama des échanges électroniques par M-Wallet |
| 60 | Chapitre III : Surveillance des moyens de paiement scripturaux |
| | I. Mise en œuvre de la Surveillance des moyens de paiement scripturaux |
| | 1. Conduite de missions de contrôle sur place |
| | 2. Suivi de la migration des cartes bancaires domestiques à la norme EMV |
| | 3. Veille réglementaire sur les moyens de paiement |
| | 4. Evaluation de la sécurité des moyens de paiement |
| | II. Centrale des incidents de paiement (CIP) |
| | III. Centrale des impayés sur lettre de change normalisée (CIL) |
| 67 | Chapitre IV : Développement des moyens de paiement et accompagnement des fintechs |
| | I. Développement des paiements |
| | II. Accompagnement des fintechs |
| 71 | Partie 3 : Inclusion Financière |
| 73 | Chapitre I : Etat des lieux de l'Inclusion Financière au Maroc |
| | I. Principaux indicateurs d'accès |
| | II. Principaux indicateurs d'usage |
| | 1. Particuliers |
| | 2. Entreprises |
| 88 | Chapitre II : Evaluation de la qualité des services fournis à la clientèle des particuliers |
| | Indice des Prix des Services Bancaires (IPSB) |
| 93 | Annexes |

Mot du Wali

Pour la deuxième année consécutive, le contexte économique mondial a été marqué en 2021 par la crise pandémique du COVID-19 qui a nécessité de la part des Gouvernements un effort considérable pour faire face aux effets de la récession économique et de faciliter les conditions de reprise de l'activité à travers notamment les aides diverses octroyées aux personnes les plus démunies et les secteurs économiques les plus touchés.

Le Maroc qui a été précurseur dans la mise en œuvre de politiques publiques appropriées de correction des effets de la crise, n'a pas échappé aux contraintes d'un environnement mondial défavorable même si l'effort d'anticipation des autorités publiques marocaines a permis d'en limiter les effets et d'en circonscrire l'impact.

Dans ce cadre, Bank Al-Maghrif a poursuivi son accompagnement et son soutien au système bancaire et financier. Les travaux durant ces deux années exceptionnelles se sont focalisés sur le maintien de la résilience des entités surveillées, le développement des systèmes et moyens de paiement ainsi que la promotion de l'Inclusion Financière des segments les plus défavorisés.

Les Infrastructures de Marchés Financiers (IMF) sont demeurées résilientes. Aucun incident majeur n'a été détecté et les incidents mineurs ont été corrigés dans les délais, sans impact sur le fonctionnement normal de ces systèmes dont le taux de disponibilité est demeuré élevé. Les travaux de surveillance menés par Bank Al-Maghrif ont permis de digitaliser les processus de collecte et d'analyse de reporting réglementaires, de réaliser les exercices de stress tests de liquidité et d'accompagner l'auto-évaluation de la cyber-résilience par les IMF.

La Banque a continué à œuvrer également au développement des IMF, en collaboration avec les différentes parties prenantes notamment à travers l'opérationnalisation de la Chambre de Compensation Contrepartie Centrale (CCP). Son rôle est de dynamiser le marché à terme et de renforcer la stabilité financière grâce aux mécanismes de centralisation de la gestion des risques. En 2021, les travaux sur le redressement et la résolution de la CCP ont été finalisés. Parallèlement, les travaux de mise en place du projet de virement instantané avec l'ensemble des banques de la place se sont poursuivis. Plusieurs ateliers de travail ont été tenus portant notamment sur les aspects fonctionnels, techniques, juridiques et réglementaires du projet.

Par ailleurs, l'année 2021 a été marquée par une accélération de la scripturalisation des paiements et par la baisse de la pression sur la circulation de la monnaie fiduciaire qui a connu une nette décélération (hausse annuelle de 6%, contre 20% en 2020). Ainsi, les échanges en nombre via les moyens de paiement scripturaux ont connu une hausse de 19% avec une moyenne de 9,3 transactions par an et par habitant. Cette croissance a été tirée notamment par une hausse considérable des paiements par carte (31% en nombre et de 25% en valeur). En effet, les paiements à travers les Terminaux de Paiement Electroniques (TPE) et ceux en ligne ont connu une augmentation respective de 29% et 45% en nombre.

Dans ce contexte, la surveillance des moyens de paiement a été focalisée sur la sécurisation de ces moyens par le biais de suivi permanent des indicateurs et des missions de contrôle sur place au niveau des assujettis ainsi que la mise en œuvre des actions de suivi et de veille contre la fraude. En outre, et en collaboration avec les différentes

parties prenantes, la Banque œuvre pour la promotion des moyens de paiement électroniques. Les réalisations au cours de cette année ont permis de renforcer la stratégie de communication pour la promotion du paiement mobile, d'entamer la revue des spécifications fonctionnelles et techniques afin de sécuriser davantage ce moyen de paiement mais également de se concerter avec les acteurs publics concernés pour la digitalisation des paiements gouvernementaux à l'instar du programme Tayssir.

Grâce à ces mesures en faveur du développement du paiement mobile, l'encours des M-Wallet a doublé en une année passant de 3,1 Millions à 6,3 Millions, émis en grande majorité par les établissements de paiement (75% contre 25% par les banques). Le nombre de transactions réalisées a triplé passant de 1,4 millions à 4,9 millions d'opérations dont l'essentiel concerne les paiements de factures.

Par ailleurs, afin d'encourager le développement des innovations financières portées par les « Fintechs », le guichet unique, « One Stop Shop Fintechs », créé par Bank Al-Maghrib en 2019, a reçu depuis son démarrage, 56 Fintechs souhaitant offrir de nouvelles solutions innovantes au profit du secteur. Ces différents échanges, permettent de suivre de plus près les différentes innovations qui émergent sur le marché, de proposer des réformes structurantes ainsi que d'accompagner le développement et la digitalisation du secteur bancaire et financier.

De plus, la Banque a entamé ses travaux de réflexion pour étudier l'opportunité d'émettre une Monnaie Digitale Banque Centrale (MDBC). L'année 2021 a connu l'opérationnalisation du Comité Interne dédié à ce sujet, ainsi que le lancement de différentes études ayant pour objectif d'identifier et analyser les avantages, mais aussi les risques d'une MDBC pour l'économie marocaine. Les travaux ont concerné également les questions liées aux Crypto-actifs afin de mieux appréhender leur usage et les impacts y associés ainsi que l'opportunité de définir un cadre de régulation approprié.

En matière d'Inclusion Financière, la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière fait l'objet d'un suivi rapproché par Bank Al-Maghrib avec la collaboration des différentes parties prenantes et sous la supervision des organes de gouvernance dédiés. Dans ce cadre, des initiatives ont été menées concernant notamment le statut socio-économique de la femme rurale et les actions à mettre en œuvre pour renforcer son autonomisation. De même, et en collaboration avec la Banque Mondiale, la Banque a également lancé l'initiative Green-back qui se fixe pour objectif de réduire les coûts des transferts d'argent. Ces réalisations ainsi que le suivi de la feuille de route font l'objet d'une publication annuelle au niveau du rapport afférent à la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière.

Le dispositif de suivi et d'évaluation des indicateurs d'accès, d'usage et de qualité sont définis par Bank Al-Maghrib en ligne avec les standards internationaux. En 2021, ils ont connu une amélioration traduisant les avancées réalisées en matière de couverture géographique et d'utilisation des services financiers formels. De son côté, l'Indice des Prix des Services Bancaires (IPSB) est suivi de manière régulière, permettant de veiller notamment au respect de la gratuité des services devant être offerts à la clientèle des particuliers. Au cours de cette année, Bank Al-Maghrib a d'ailleurs publié une note d'information actualisée relative aux services bancaires minimums devant être offerts par les banques à leur clientèle à titre gratuit.

Abréviations

| | |
|----------------|--|
| AFI | Alliance pour l'Inclusion Financière |
| AMMC | Autorité Marocaine du Marché des Capitaux |
| API | Application Programming Interface |
| BN | Billets neufs |
| BNV | Billets Non Valides |
| BOF-PSS | Bank of Finland Payment and Settlement System Simulator |
| BDT | Bons de Trésor |
| BRI | Banque des Règlements Internationaux |
| BV | Billets Valides |
| CCP | Chambre de Compensation, Contrepartie Centrale |
| CPT | Centres Privés de Tri |
| CF | Circulation Fiduciaire |
| CROE | Cyber Resilience Oversight Expectations |
| DAB | Distributeur Automatique de Billets |
| DNSSI | Directive Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information |
| EP | Etablissement de Paiement |
| FGP | Fonds de Garantie Permanent |
| FIDWG | Groupe de travail sur les données de l'Inclusion Financière (Financial Inclusion Data Working Group) |
| FMEF | Fondation Marocaine pour l'Education Financière |
| GAB | Guichet Automatique Bancaire |

| | |
|------------------|--|
| GE | Grandes Entreprises |
| GSIMT | Groupement pour un Système Interbancaire Marocain de Télé-Compensation |
| HPSS | High Payment System Switch |
| ICMAT | Instance de Coordination du Marché à Terme |
| IMF | Infrastructures de Marchés Financiers |
| IOB | Intermédiaires en opérations bancaires |
| IPC | Indice des Prix à la Consommation |
| IPSB | Indice des Prix des Services Bancaires |
| LCN | Lettre de change normalisée |
| Maroclear | Dépositaire central national de titres |
| MEF | Ministère de l'Economie et des Finances |
| MF | Monnaie Fiduciaire |
| OPCVM | Organismes de placement collectif en valeurs mobilières |
| PCA | Plan de continuité d'activité |
| PME | Petites et Moyennes Entreprises |
| PCI-DSS | Payment Card Industry Data Security Standard |
| PKI | Public Key Infrastructure |
| SWIFT | Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication |
| SIMT | Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation |
| SDF | Sociétés de Financement |
| SRBM | Système de Règlement Brut du Maroc |
| TPE | Très petites entreprises |
| TPME | Très petites, Petites et Moyennes Entreprises |
| TCN | Titres de créances négociables |



Infrastructures des marchés financiers



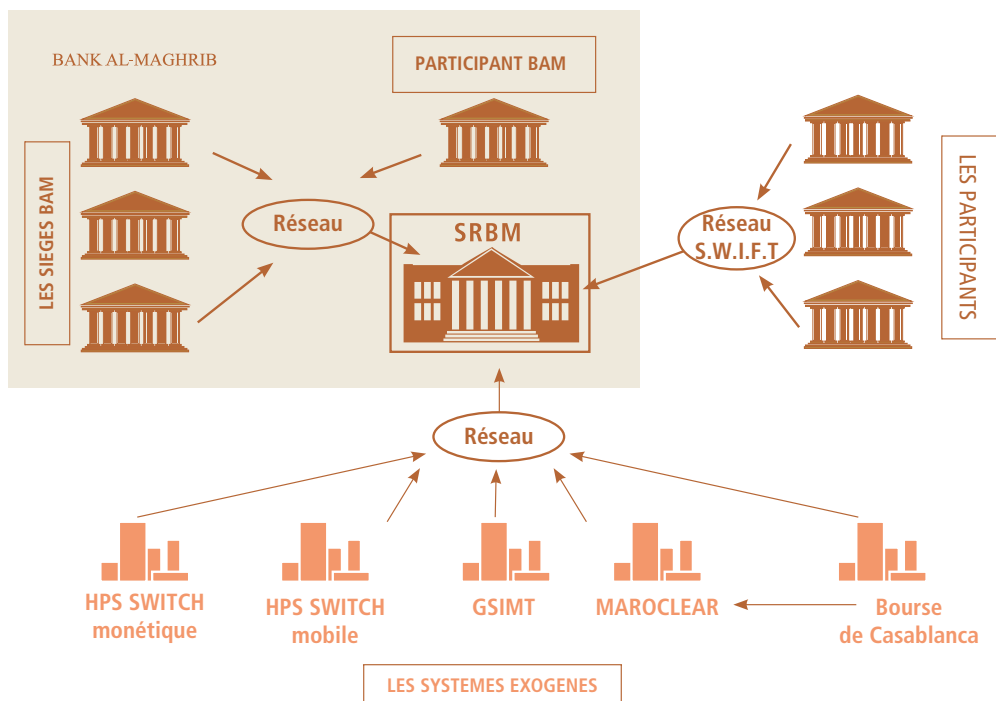
Partie

CHAPITRE I. SURVEILLANCE DES INFRASTRUCTURES DES MARCHÉS FINANCIERS

Les Infrastructures des Marchés Financiers -IMF- dans le paysage marocain comptent six systèmes :

- Un système interbancaire de paiement de gros montants : SRBM ;
- Trois systèmes de paiement de détail : le switch monétique, le switch mobile et le Système Interbancaire Marocain de Télécompensation - SIMT-. Le premier traite les transactions effectuées par cartes bancaires, le second traite les paiements par mobile, tandis que le troisième concerne les échanges de moyens de paiement scripturaux hors cartes ;
- Deux systèmes dédiés à la compensation et au règlement/livraison des titres : la Bourse de Casablanca qui traite la compensation des valeurs mobilières cotées et Maroclear qui est chargé d'assurer la dématérialisation des titres et leur conservation et gère également le système de règlement-livraison qui permet le dénouement des transactions, ainsi que l'administration de l'ensemble des événements liés à la vie d'un titre.

Le règlement de l'ensemble des soldes multilatéraux issus de ces systèmes est effectué en monnaie Banque Centrale sur les comptes centraux de règlement des banques tenus dans les livres de Bank Al-Maghrib. Sont considérés comme des participants techniques, les systèmes exogènes qui déversent des soldes nets multilatéraux, pour règlement dans le SRBM. Les liens entre ces systèmes se présentent comme suit :



Le corpus juridique conférant à Bank Al-Maghrib la mission de surveillance des IMF est constitué de la loi n°40-17 portant statut de Bank Al-Maghrib, notamment son article 9, et de la convention multilatérale relative à la surveillance de ces IMF.

Afin d’assurer la convergence du cadre juridique de la surveillance des IMF vers les standards internationaux, un projet de loi relatif à «la Surveillance des Infrastructures de Marchés Financiers et des Emetteurs de Moyens de Paiement » a été élaboré par la Banque. Ce projet apporte des innovations majeures de nature à permettre à Bank Al-Maghrib de renforcer la mise en œuvre de sa mission de surveillance des IMF et des moyens de paiement, telle qu’annoncée avec la nouvelle loi n°40-17 portant son statut, et de favoriser la convergence du dispositif légal et réglementaire régissant ladite surveillance vers les meilleures pratiques internationales. A ce titre, le processus de concertation avec les différentes parties prenantes est toujours en cours.

I. Système des Règlements Bruts du Maroc

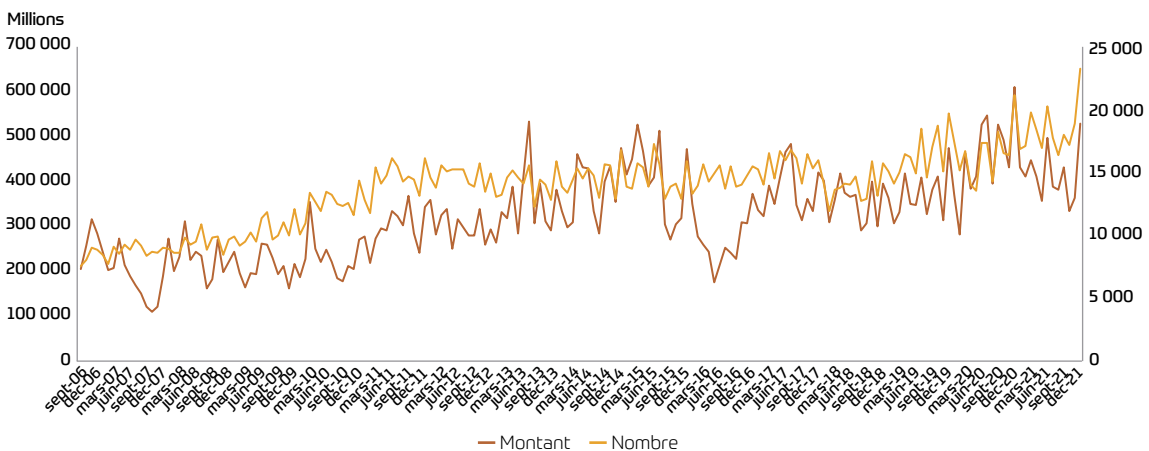
I.1. Activité

L’année 2021 a connu l’adhésion au SRBM d’un nouveau sous-participant « AL FILAHI CASH », portant ainsi le nombre des sous participants à 54. Quant au nombre des participants directs, il s’est maintenu à 26.

I.1.1. Règlement des ordres de paiement des participants

L’activité du SRBM a enregistré en 2021 une augmentation de 11,42% du nombre d’ordres de paiement des participants directs¹, passant de 198 156 opérations réalisées en 2020 pour un montant de 5 474 milliards de dirhams, à 220 780 opérations réalisées en 2021 pour un montant de 4 981 milliards de dirhams. Cette évolution est la conséquence d’une hausse à la fois des virements pour compte de la clientèle (15,89%) et des virements interbancaires (3,93%).

Evolution de l’activité du SRBM entre septembre 2006 et décembre 2021 (en millions de DH)



¹ Exclusion faite des paiements reçus des systèmes exogènes.

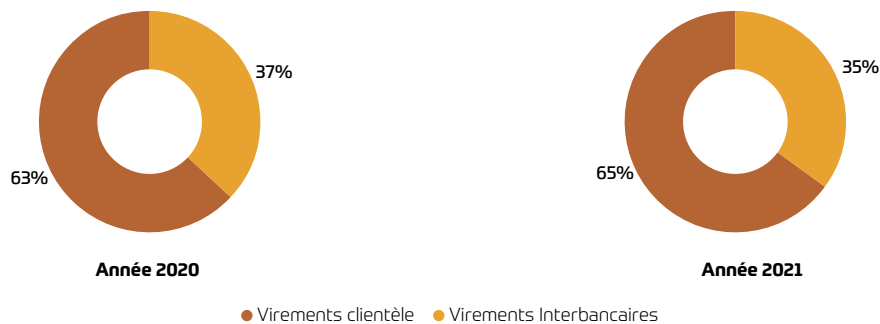
a. Virements interbancaires

Les virements interbancaires représentent 35% en termes de volume des ordres de paiement des participants directs. Ils ont enregistré une augmentation de 3,93% au titre de l'année 2021, passant de 74 170 ordres de paiement en 2020 à 77 087 en 2021. Leur valeur globale s'est établie à 3 193 milliards de dirhams en 2021 contre 3 741 milliards de dirhams en 2020, enregistrant ainsi une baisse de 14,64% par rapport à l'exercice précédent.

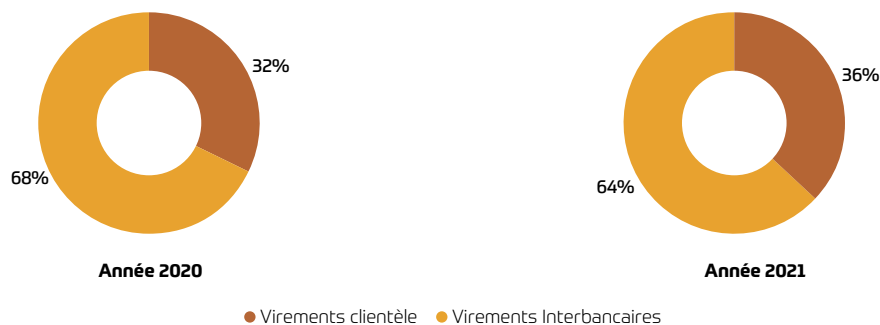
b. Virements clientèle

Les virements pour compte de la clientèle ont enregistré une hausse de 15,89% au terme de l'année 2021, poursuivant leur progression par rapport aux années précédentes, passant de 123 986 ordres de paiement en 2020 à 143 693 en 2021. La valeur globale de ces ordres s'est établie à 1 788 milliards de dirhams en 2021 contre 1 732 milliards de dirhams en 2020, en hausse de 3,2%.

Part des ordres de virements clientèle et interbancaires en nombre



Part des ordres de virements clientèle et interbancaires en montant



1.1.2. Règlement des soldes des systèmes exogènes

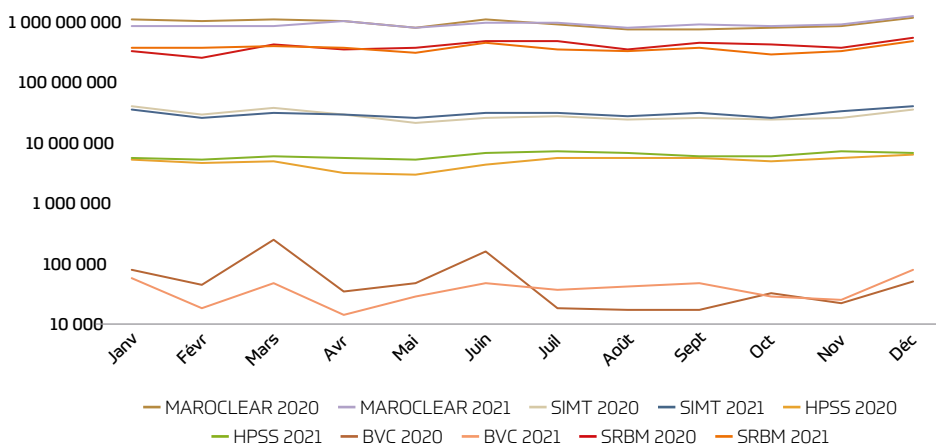
Le SRBM permet également d'assurer quotidiennement le règlement des opérations et des soldes nets issus de la compensation multilatérale de l'ensemble des systèmes exogènes².

² Le système de paiement de détail (Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation) ; le système de règlement-livraison d'opérations sur titres (Maroclear) et d'opérations de Bourse (Bourse de Casablanca) ; le système de paiement pour les transactions par cartes et mobiles (HPS Switch).

Au terme de l'année 2021, le volume total des règlements des opérations et des soldes nets issus de la compensation multilatérale de l'ensemble des systèmes exogènes a connu une légère baisse de 3%, s'établissant à 13 112 milliards de dirhams contre 13 519 milliards de dirhams en 2020.

Cette variation résulte principalement de la baisse de 3,42% des volumes traités au niveau de MAROCLEAR, notamment ceux de la filière Repo.

Evolution mensuelle des déversements dans le SRBM des soldes nets multilatéraux des systèmes exogènes et de Maroclear en 2020 et 2021 (en milliers de DH)



I.2. Evolutions récentes et projets de développement

Bank Al-Maghrib a lancé en 2021 un projet intitulé « Upgrade du système SRBM » ayant pour principaux objectifs :

- La conformité du système SRBM au nouveau standard d'échange SWIFT MX ISO 20022 ;
- La revue de l'architecture applicative et technique de la solution ;
- L'intégration de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux besoins métier, notamment :
 - La gestion avancée de la liquidité ;
 - La prise en charge de la PKI Barid E-sign ;
 - Le renforcement des contrôles.

Le cahier des charges métier de la nouvelle solution a été finalisé, les travaux avancent conformément au planning initial et la mise en œuvre du projet est prévue pour 2023.

I.3. Evaluation

Durant l'année 2021, le taux de rejet des opérations au niveau du SRBM, pour cause d'indisponibilité ou insuffisance de provision sur les comptes centraux de règlement des participants donneurs d'ordres, demeure très faible et a enregistré une moyenne mensuelle, de 0,02% en nombre et de 0,04% en volume. De plus, le taux de disponibilité annuelle de la plateforme de SRBM s'est établi en moyenne à 99,9%.

Par ailleurs, dans le cadre des tests PCA, les opérations de basculement de la plateforme technique du SRBM du datacenter principal vers celui de secours et inversement se sont déroulées avec succès.

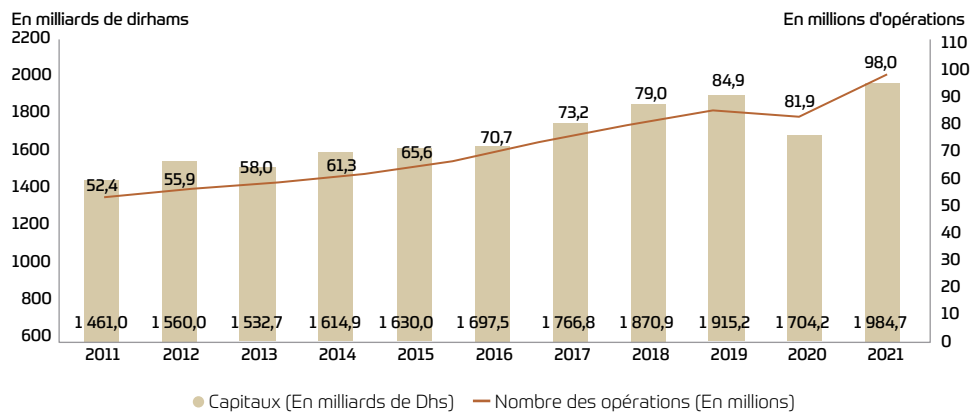
II. Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation (SIMT)

II.1. Activité

Au titre de l'exercice 2021, les échanges interbancaires transitant par le SIMT ont repris leur tendance haussière, aussi bien en nombre qu'en montant, après le repli enregistré en 2020 en raison du confinement national pour la lutte contre la propagation du Covid-19.

Le nombre des échanges a atteint 98,05 millions d'opérations contre 81,96 millions en 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 19,63%. Dans le même sillage, les valeurs compensées se sont élevées à 1 984,74 milliards de dirhams au cours de l'année en référence, soit une progression de 16,46%.

Evolution annuelle des échanges interbancaires

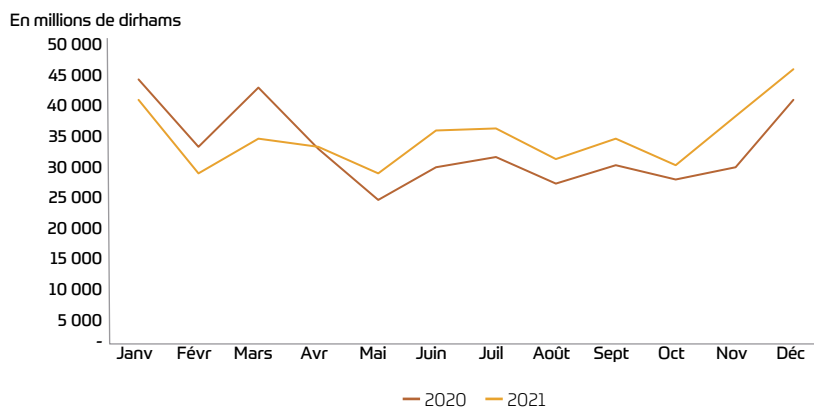


Le nombre des échanges mensuels des instruments de paiement a oscillé entre 7,1 et 10,2 millions d'opérations. La moyenne journalière a atteint 393 778 opérations par jour avec un pic de 816 695 opérations. Le temps de traitement moyen de ces opérations est estimé à 1 min 50s avec un maximum de 6 min 50s pour les plus grands lots.

Les montants échangés au cours de la période sous revue ont suivi la même tendance. La valeur mensuelle minimale et maximale a atteint respectivement 144,1 et 204,4 milliards de dirhams. La moyenne journalière des valeurs échangées a enregistré, quant à elle, 7,9 milliards de dirhams avec un pic journalier de 12,2 milliards de dirhams.

Le total des soldes déversés dans le SRBM par le SIMT, s'est établi à 405 milliards de dirhams en 2021, enregistrant une hausse de 6,15% par rapport à son niveau en 2020.

Soldes issus du SIMT et réglés dans le SRBM



II.2. Evolutions récentes et projets de développement

Le GSIMT a poursuivi ses travaux de mise en place du projet de virement instantané avec l'ensemble des banques de la place. Depuis le lancement de ce projet, plusieurs réunions du comité de pilotage et de suivi ont été tenues en présence des représentants des banques et Bank Al-Maghrib à l'effet de suivre l'avancement de ce chantier. De plus, plusieurs ateliers ont été réalisés ayant porté sur différents aspects fonctionnels, techniques, juridiques et réglementaires du projet.

En termes de réalisations, l'année 2021 a été consacrée au développement de la solution du virement instantané selon les spécifications fonctionnelles et techniques validées en 2020 par les comités interbancaires, et au déroulement des tests de recette interne avec quelques banques de la place.

Parallèlement à ces travaux, d'autres actions ont été menées notamment :

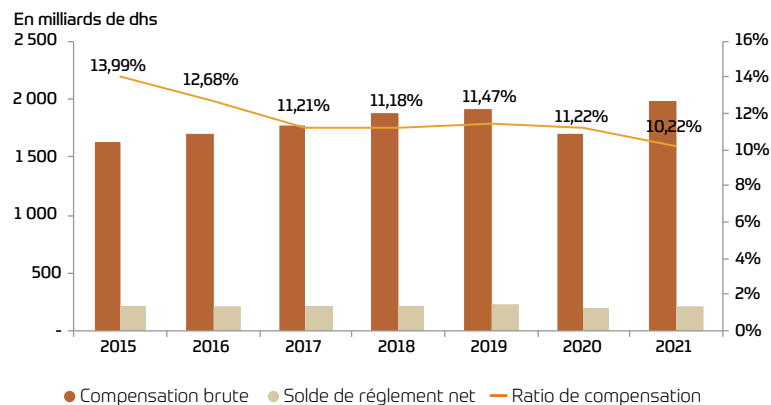
- Le lancement d'un chantier de revue de la convention interbancaire afin d'inclure les dispositions nécessaires pour le fonctionnement du virement instantané ;
- La mise à niveau des plateformes techniques ;
- La déclinaison des recommandations de sécurité du projet du virement instantané ;
- La réalisation des tests d'identification des besoins de performances et de scalabilité de l'application du virement instantané.

II. 3. Evaluation

Sur l'année 2021, le ratio de compensation³ s'est établi à un niveau très efficient de 10,22%. Ce niveau traduit un effet de compensation élevé du système, permettant la réduction de près de 89,78% des besoins de liquidité pour le règlement des engagements des participants.

³ C'est un indicateur d'évaluation de la performance d'un système de paiement. Il mesure le niveau d'extinction des dettes et des créances permis par le système et le degré de vélocité des transferts de fonds. Plus le ratio est faible, plus le système est qualifié d'optimal dans sa fonction de compensation des opérations interbancaires, contribuant ainsi à la réduction des besoins de liquidités allouées au règlement.

Evolution annuelle du ratio de compensation



Cinq établissements de crédit adhérents au GSIMT concentrent en moyenne 70,4% des échanges interbancaires⁴.

Le taux de disponibilité du SIMT a été évalué en moyenne à 99,9%. En effet, aucun incident majeur n'a été répertorié en 2021 et les incidents mineurs déclarés ont été résolus dans les délais requis, sans aucun impact sur le déroulement normal de l'activité.

Concernant la gestion des risques financiers, le FGP⁵, s'élevant à 493 millions de dirhams, a permis de couvrir en moyenne 94,40% des soldes de règlement débiteurs enregistrés par les participants en 2021. Ce niveau élevé de couverture revient à l'actualisation du FGP en tenant compte de l'exigence des principes de la BRI de couverture des expositions des deux participants susceptibles d'engendrer la plus forte exposition au risque de crédit agrégé dans le système.

Par ailleurs, le GSIMT a poursuivi la mise en œuvre des recommandations issues de la mission d'évaluation réalisée par Bank Al-Maghrib en mars 2019. Ainsi, plusieurs actions ont été entreprises dont principalement :

- La réalisation d'un audit de l'arsenal juridique du GSIMT afin d'explicitier la base juridique régissant chaque aspect important des activités du système et lever toute ambiguïté quant à la force exécutoire des procédures qui pourrait retarder l'adoption de mesures par le gestionnaire ;
- Le déploiement d'un dispositif de sécurité conformément à la norme ISO 27001 et aux recommandations de la DNSSI ;
- Et la réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des participants au système.

⁴ Valeur calculée sur la base des positions débitrices des participants hors BAM.

⁵ Fonds de garantie Permanent qui est en cours de revue pour intégrer la défaillance de deux plus grands participants débiteurs. De plus, un fond de garantie spécifique aux Banques participatives est en cours d'implémentation

III. DÉPOSITAIRE CENTRAL ET SYSTÈME DE RÈGLEMENT/ LIVRAISON (MAROCLEAR)

III.1. Activité

III.1.1. Admissions des titres

La valeur des titres admis à Maroclear au cours de l'année 2021 s'élève à près de 222 milliards de dirhams, soit un léger recul par rapport au niveau enregistré en 2020 qui s'établissait à 235 milliards, notamment en raison d'une baisse sensible des émissions d'obligations et de BDT, de 12 et 8 milliards de dirhams respectivement.

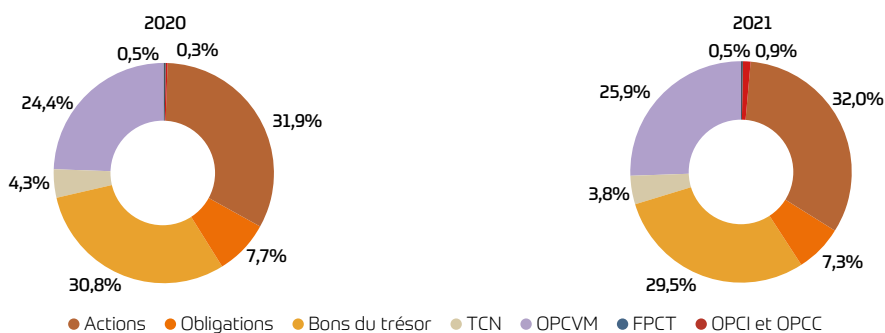
III.1.2. Evolution de la capitalisation

La capitalisation totale des valeurs admises à Maroclear s'élève en fin décembre 2021 à 2 192 milliards de dirhams et se situe en progression de 240 milliards en comparaison avec l'année précédente.

Globalement, l'ensemble des catégories de valeurs affichent des variations positives de leurs encours. A noter néanmoins que la progression la plus significative est enregistrée au niveau de l'encours des OPCVM, Actions et BDT, soit respectivement 19,33%, 12,59% et 7,64%.

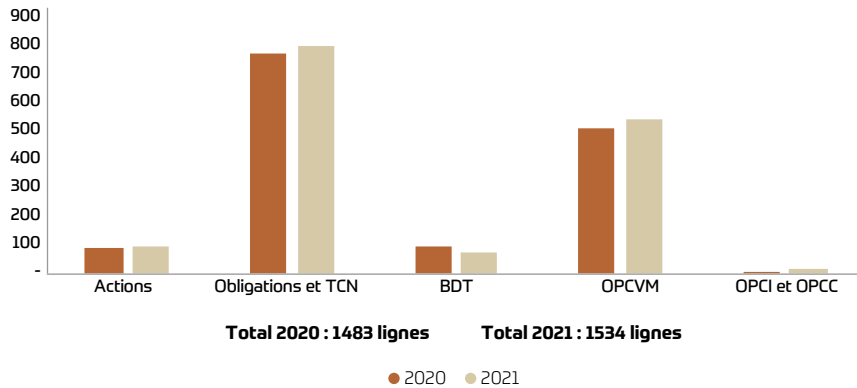
La répartition de la capitalisation par type de valeurs s'en trouve ainsi légèrement modifiée, avec une diminution de la part des TCN.

Répartition de la capitalisation de valeurs par nature de titre



Enfin, le nombre de valeurs conservées par Maroclear augmente de 51 lignes, essentiellement imputable au compartiment Obligations et OPCVM.

Nombre de lignes de valeurs conservées par nature de titre



III.1.3. Flux dénoués

Le montant des opérations dénouées durant l'année 2021 a enregistré une très légère baisse, notamment dans la filière Repo, pour s'établir à 57,9 milliards de dirhams en moyenne quotidienne, toutes filières confondues.

Toutefois, le nombre total moyen des opérations traitées durant l'année 2021 a enregistré une hausse de 22,91%, s'expliquant essentiellement par la filière Bourse.

Moyennes quotidiennes des flux traités 2020-2021

| Filières | En nombre de mouvements | | Valeur des mouvements (En Millions de dirhams) | |
|---------------------|-------------------------|--------------|--|---------------|
| | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 |
| Bourse | 2 766 | 3 524 | 502 | 832 |
| Gré à gré | 174 | 196 | 8 614 | 9 782 |
| Repo | 467 | 485 | 48 977 | 47 273 |
| Transferts | 149 | 170 | - | - |
| Ecritures MAROCLEAR | 14 | 13 | - | - |
| TOTAL | 3 570 | 4 388 | 58 093 | 57 887 |

III.1.4. Administration des titres

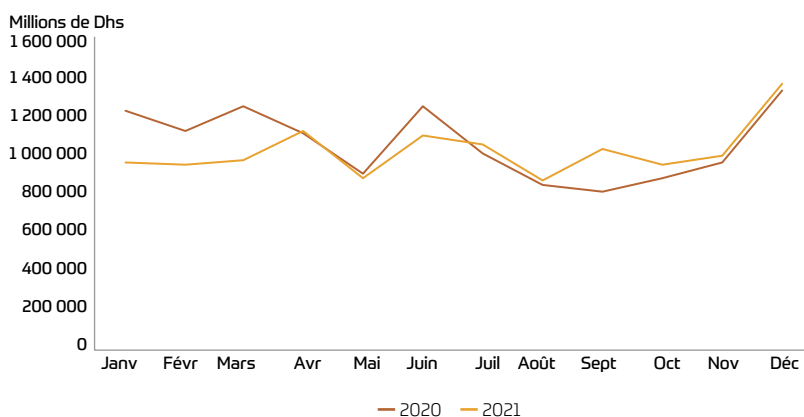
Le nombre d'opérations sur titres traitées par Maroclear en 2021 s'élève à 1 077 opérations, soit 95 opérations de plus par rapport à 2020. A l'instar des exercices précédents, l'essentiel de ces opérations sur titres correspond à des paiements d'intérêts. S'agissant des paiements de dividendes effectués, ils totalisent en 2021 plus de 23,56 milliards de dirhams, contre 17,83 milliards de dirhams en 2020.

III.1.5. Règlement des soldes de Maroclear dans SRBM

La valeur consolidée des opérations issues du système de Maroclear, s'est établie à 12 625 milliards de dirhams en 2021, enregistrant une baisse d'environ 3,42% par rapport à son niveau de 2020.

Ainsi, le SRBM a réglé 146 338 opérations issues du système de Maroclear en 2021, dont 36 841 opérations issues de la filière de gré à gré, d'une valeur globale de 2 266 milliards de dirhams et 109 497 opérations de repo, d'une valeur globale de 10 325 milliards de dirhams.

Soldes issus de Maroclear et réglés dans le SRBM 2020- 2021



III. 2. Evolutions récentes et projets de développement

Plusieurs projets de développement ont été poursuivis par Maroclear au cours de l'exercice 2021. Ces développements concernent les aspects suivants :

- La mise en place d'une solution permettant la centralisation de la supervision et de l'administration de tous les équipements notamment par :
 - L'accès à une console centrale d'administration et monitoring 360° des flux échangés avec l'extérieur ;
 - La mise à jour centralisée des signatures de sécurité (antivirus, anti-intrusion, ...);
 - La mise à jour centralisée des versions et des correctifs de sécurité ;
 - Et le maintien et le déploiement de la politique de sécurité de Maroclear d'une manière centralisée.
- La mise en place d'un réseau campus et Datacenter pour le nouveau siège : dans le cadre des travaux de construction du nouveau siège, Maroclear a prévu la mise en place d'un réseau campus et Datacenter entièrement automatisé, programmable et sécurisé, permettant de réduire la complexité et les coûts opérationnels du réseau interne et d'offrir une meilleure gestion de ses infrastructures.

- L'aménagement du nouveau Datacenter : pour ce faire, l'ensemble des études d'exécution des travaux liés à ce projet ont été certifiées par un organisme externe. Ainsi, Maroclear a pu obtenir la certification «TIER III Design» en attendant la fin des travaux pour procéder à la certification «TIER III Facilities» qui garantit la conformité des travaux avec le cahier des charges d'une part et une haute disponibilité avoisinant les 99,982 % d'autre part.
- Le renouvellement de la solution d'authentification forte : Considérée comme la plus fiable au niveau mondial, la solution d'authentification «RSA Secure ID» existante a été renouvelée en choisissant des clés utilisateur complètement digitales. Ce choix est motivé par l'élimination définitive des pertes et de détérioration des tokens, la simplification du processus de livraison et un meilleur suivi d'attribution et de révocation des tokens.

III. 3. Evaluation

Pour répondre aux recommandations de Bank Al-Maghrib en matière de surveillance, Maroclear a finalisé certaines actions dont :

- La signature de la convention d'affiliation mise à jour, qui intègre notamment le caractère définitif du règlement ainsi que l'irrévocabilité des ordres de paiement ;
- L'actualisation de la cartographie des risques en y incluant le risque d'activité.

IV. CHAMBRE DE COMPENSATION DE LA BOURSE DE CASABLANCA

IV.1. Activité

IV.1.1. Flux dénoués

Le nombre d'opérations dénouées issues de la filière Bourse s'est apprécié en 2021, passant de 2 766 opérations à 3 524 opérations en moyenne quotidienne. De même, la valeur correspondante a augmenté de près de 66%.

Cette variation s'explique par une nouvelle introduction en Bourse, pour une capitalisation de 4 milliards de dirhams d'une part, et aux augmentations de capital d'une valeur totale de plus de 3 milliards de dirhams d'autre part.

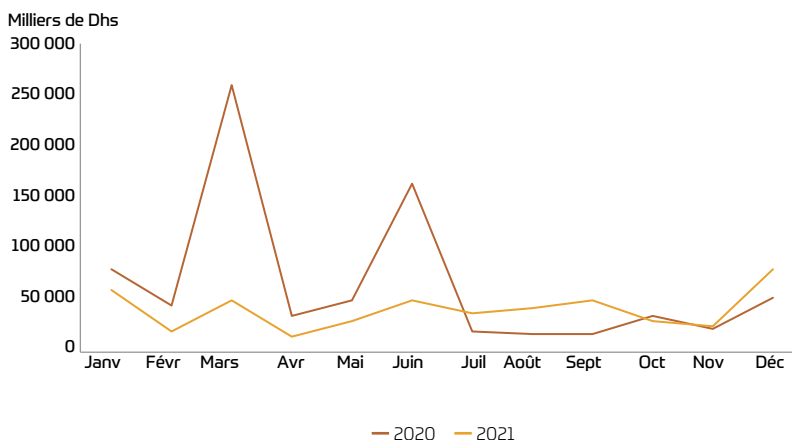
Moyennes quotidiennes des flux traités 2020-2021

| Filières | Flux traités | | Flux traités en Millions de dirhams | |
|----------|--------------|-------|-------------------------------------|------|
| | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 |
| Bourse | 2 766 | 3 524 | 502 | 832 |

IV.1.2. Règlement des soldes de la Bourse de Casablanca dans SRBM

Au terme de l'année 2021, le montant total déversé par la Bourse de Casablanca dans le SRBM, au titre des appels de marge dans le cadre du système de garantie, s'est établi à 492 millions de dirhams contre 798 millions de dirhams en 2020, soit une baisse de 38,31%.

Soldes issus de la BVC et réglés dans le SRBM



IV.2. Evolutions récentes et projets de développement

Dans la poursuite des travaux liés à l’opérationnalisation de la CCP, l’Instance de Coordination du Marché à Terme (ICMAT) instituée par la loi n°42-12 relative au marché à terme d’instruments financiers, dont les membres sont constitués de représentants de Bank Al-Maghrib et de l’AMMC, a continué les travaux relatifs au règlement intérieur et au protocole d’accord régissant les deux autorités, et a démarré les discussions autour des règlements généraux de la CCP et de la société gestionnaire du marché à terme avec les différentes parties prenantes.

En parallèle, le groupe de travail mis en place par ladite instance, conjointement avec les représentants du Ministère des Finances, ont entamé les travaux liés au projet d’amendement du texte de loi 42-12 relatif au marché à terme d’instruments financiers en vue de refléter les évolutions et meilleures pratiques liés à ce marché.

D’autre part, suite à la première mission technique de la Banque Mondiale en 2020 sur le cadre de gestion des risques de la CCP, Bank Al-Maghrib a bénéficié d’une deuxième assistance portant sur le redressement et la résolution des CCP afin d’aboutir à un régime adapté au contexte marocain. Le livrable a été partagé avec les représentants du Ministère des Finances, de l’AMMC et de la Bourse de Casablanca.

3. Evaluation

Durant l’exercice 2021, le ratio de compensation de la Bourse de Casablanca s’est établi à 33.8% traduisant ainsi un effet de compensation moyen. Quant au taux de concentration, cinq sociétés de bourse participant au système de la Bourse détiennent en moyenne une part de marché de 79.06% de la valeur des contrats négociés.

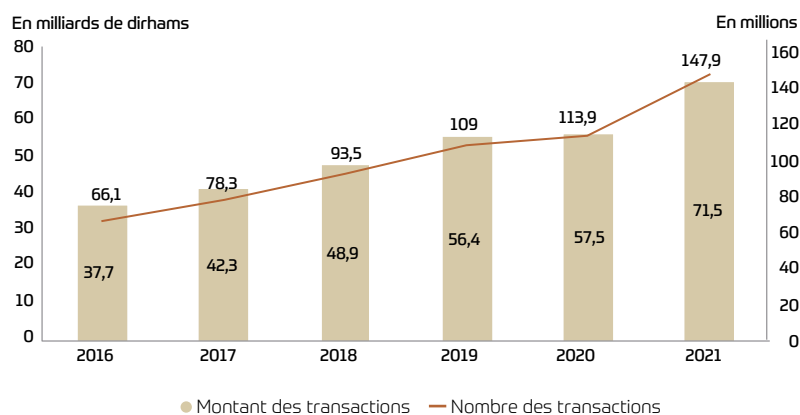
Enfin, la disponibilité de la Bourse de Casablanca a affiché un taux de 100%. En effet, aucun incident majeur n’a été répertorié durant cette année.

V. Switch Monétique Interbancaire HPSS

V.1. Activité

Les transactions par carte bancaire transitant par HPSS ont poursuivi leur tendance haussière en 2021, affichant 147,9 millions d'opérations contre 113,9 millions en 2020, soit un taux de croissance de 30%. Dans le même sillage, le montant total des transactions effectuées par carte bancaire s'est élevé à 71,5 milliards de dirhams au cours de l'année sous revue, soit une hausse de 24% par rapport à l'année précédente.

Evolution annuelle des transactions monétiques



L'activité retrait interopérable désigne les opérations de retraits effectuées par les porteurs de cartes bancaires domestiques sur les GAB des banques confrères. Les volumes de cette activité ont enregistré une hausse de 24% en nombre avec 40,95 millions de transactions, et de 22% en montant équivalent à 30,98 milliards de dirhams.

Parallèlement, l'activité de paiement domestique, qui désigne les opérations de paiement effectuées⁶, par les porteurs de cartes bancaires domestiques, a connu également, une progression de 32,5% en nombre avec plus de 106,96 millions de transactions, et de 26% en montant avec 40,55 milliards de dirhams.

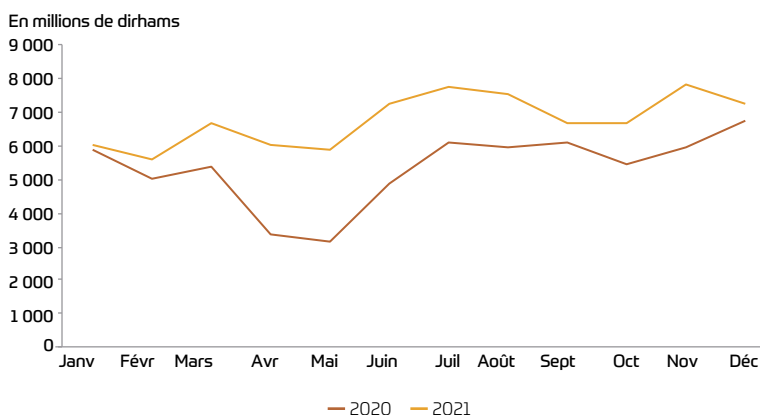
Concernant les paiements sur TPE des commerçants marocains, ils ont connu une progression de 7,9% en nombre avec plus de 87,06 millions de transactions, et de 3,4% en montant avec 33,28 milliards de dirhams.

Quant au paiement e-commerce domestique, l'activité a progressé de 45,2% par rapport à l'année précédente avec 19,89 millions de transactions de paiement. En montant, cette activité s'est hissée de 27,3% équivalent avec 7,26 milliards de dirhams.

Pour ce qui est du total des soldes déversés dans le SRBM par HPS Switch, il a atteint plus de 80 milliards de dirhams en 2021, enregistrant une hausse de 26,45% par rapport à son niveau de 2020.

⁶ Sur TPE et e-commerce

Soldes issus de HPS Switch et réglés dans le SRBM



V.2. Evolutions récentes et projets de développement

HPS Switch a initié plusieurs actions pour la mise en conformité avec les exigences de communication des reportings réglementaires afférentes à l'activité de switching monétique et mobile et pour la mise en place des mesures appropriées quant aux recommandations de Bank Al-Maghrib formulées dans le cadre de son activité de surveillance.

V.3. Evaluation

Au titre de l'année 2021, le taux de disponibilité du Switch monétique avoisine 100%. En effet, aucun incident majeur lié au fonctionnement du switch n'a été répertorié durant cette année et les incidents mineurs déclarés ont été résolus dans les délais requis, sans aucun impact sur le déroulement normal de l'activité.

Le taux de rejet technique des autorisations a affiché un niveau faible, soit 1,81% du total des transactions traitées par le Switch. Le taux de concentration moyen des échanges des cinq premiers participants dans la valeur totale des échanges monétiques a atteint 72,4%.

Par ailleurs, la mission d'évaluation de la conformité de HPS Switch aux principes de la BRI pour les Infrastructures de marchés financiers a été poursuivie au début de l'année 2021, après avoir été suspendue momentanément en 2020 en raison de la crise du Covid-19.

Le deuxième semestre de l'année 2021 a été consacré à l'accompagnement de HPSS dans la réalisation de certaines recommandations de la mission d'évaluation notamment la formalisation du mécanisme de sécurisation financière du règlement des soldes des participants au niveau du SRBM.

A cet effet, HPSS a constitué un groupe de travail afin de définir la méthodologie de calcul du fonds de garantie et sa ventilation sur les participants. Plusieurs ateliers ont été tenus à cet effet qui ont permis d'identifier les hypothèses à retenir. Ainsi, la convention et le règlement intérieur afférents à ce mécanisme ont été élaborés afin de déterminer les modalités de gestion de ce fonds et de préciser les obligations des parties prenantes.

CHAPITRE II.

EVOLUTION DU CADRE DE SURVEILLANCE DES INFRASTRUCTURES DES MARCHÉS FINANCIERS

I. Automatisation du monitoring et de la surveillance des IMF

Dans le cadre de l'automatisation de la surveillance sur documents des IMF, Bank Al-Maghrib a mis en place une solution de collecte de données et de reportings pour l'automatisation du monitoring de ces infrastructures. L'objectif est d'automatiser la collecte des données issues des IMF à travers la mise en place d'une nouvelle architecture d'accès au système d'information via notamment les technologies API et Web Services.

Après la mise en production de la plateforme d'échange des données non structurées en février 2020, l'année 2021 a été consacrée au déroulement des tests de recette de la plateforme d'échanges des données structurées avec chaque IMF.

II. La mise en œuvre de nouveaux principes internationaux dans le domaine du renforcement de la cyber résilience

L'année 2021 a été marquée par l'approbation du décret n°2-21-406 pour l'application de la loi 05-20 sur la cybersécurité en août 2021. Ce décret vise principalement à définir les mesures de protection des systèmes d'information des administrations de l'Etat, des établissements et entreprises publics et toute autre personne morale de droit public, ainsi que ceux des infrastructures d'importance vitale et des opérateurs privés. Il détermine également les critères de qualification des prestataires de services d'audit et des prestataires de services de cybersécurité.

A cet effet, une seconde auto-évaluation de la maturité de la cyber-résilience des IMF selon le framework CROE (Cyber Resilience Oversight Expectations) a été effectuée par l'ensemble des infrastructures en 2021 pour s'assurer de la prise en charge des plans d'actions issus du premier exercice déroulé en 2020⁷.

III. Stress testing des IMF

Dans le cadre des missions d'évaluation de leur conformité aux Principes pour les Infrastructures de Marchés Financiers (IMF) du CPMI/IOSCO⁸, Bank Al-Maghrib a recommandé à ces infrastructures de conduire régulièrement des stress tests afin de déterminer le montant des liquidités nécessaire pour couvrir leurs obligations de paiement et vérifier à intervalles réguliers si le niveau de ces liquidités est suffisant. Ces tests devront permettre également de s'assurer que les sûretés et les autres ressources

⁷ Bank Al-Maghrib a adopté en 2020 le framework CROE -Cyber Resilience Oversight Expectations for Financial Market Infrastructures- pour l'évaluation du niveau de maturité de la cyber-résilience des IMF et a accompagné les IMF dans leurs premières auto-évaluation par rapport à ce framework.

⁸ CPMI-IOSCO (2012). Principe 7 des PFMI sur le risque de liquidité.

financières qui garantissent les expositions d'une IMF aux risques de crédit et de liquidité soient suffisantes pour couvrir l'intégralité des pertes de crédit qui en résultent. Bank Al-Maghrib a mené depuis le dernier trimestre 2020 et à fréquence semestrielle ses propres exercices de stress tests du SRBM, à l'aide d'une solution logicielle de la Banque Centrale de Finlande⁹ et ce, à travers un ensemble de scénarii extrêmes mais plausibles.

Les deux exercices de stress test, déroulés en S1 et S2 2021 donnent une indication sur la situation de la liquidité des participants, banques et systèmes exogènes, ainsi que la résilience du système dans un environnement déterministe à comportement statique. Ainsi, les problématiques de liquidité potentielles sont identifiées et peuvent être résolues par le comportement dynamique des participants et par l'intervention de Bank Al-Maghrib le cas échéant.

⁹ BoF-PSS2 qui est un logiciel informatique développé avec le sponsor de la BOE, la BOC et la FED, sous licence multi-utilisateurs gratuite, avec une interface utilisateur graphique moderne et conviviale, doté d'une base de données pour plus de robustesse et de fiabilité. Cet outil est utilisé par les banques centrales et les institutions académiques à travers le monde pour répondre aux nouvelles exigences de la BRI, notamment les principes édictés par le CPMI/IOSCO pour les IMF en 2012 et le CBSB pour la gestion des liquidités intra-journalières en 2013.

The background is a solid orange color. At the top, there is a large, stylized number '2' formed by a hatched pattern of thin, parallel lines. The text is white and positioned in the upper left and lower right areas.

Panorama et surveillance des moyens de paiement

Partie

CHAPITRE I. MONNAIE FIDUCIAIRE

I. Circulation fiduciaire

Après une accélération exceptionnelle durant la crise pandémique et particulièrement la période de confinement, la progression de la circulation fiduciaire est revenue à son rythme habituel d'avant crise. Au total, la circulation fiduciaire s'est établie à 337¹⁰ milliards de dirhams, en hausse de 6%, après le rebond de 20% enregistré en 2020. En volume, elle s'est située à 2,3 milliards de billets et 3 milliards de pièces de monnaie, soit des progressions respectives de 5% et 3%.

Graphique : Chiffres clés de la monnaie fiduciaire



Circulation fiduciaire

- Valeur : 337 MM de dirhams ; + 6%
- Volume : 2,3 MM de billets ; +5,4% et 3 MM de pièces ; +3%



Entretien de MF

- 3,5 MM de billets ; +15%
- 275 M de pièces ; +4%



Approvisionnement de MF

- 3 MM de billets ; +4,3%
- 390 M de pièces ; +12%



Recyclage de MF

- 2,3 MM de billets ; +8%
- 299 M de pièces ; +7%



Contrefaçon

- 7 372 faux BBM ; +16%

Versements aux guichets

- 1,1 MM de billets ; +19%
- 2 M de pièces ; -39%



Sorties aux guichets

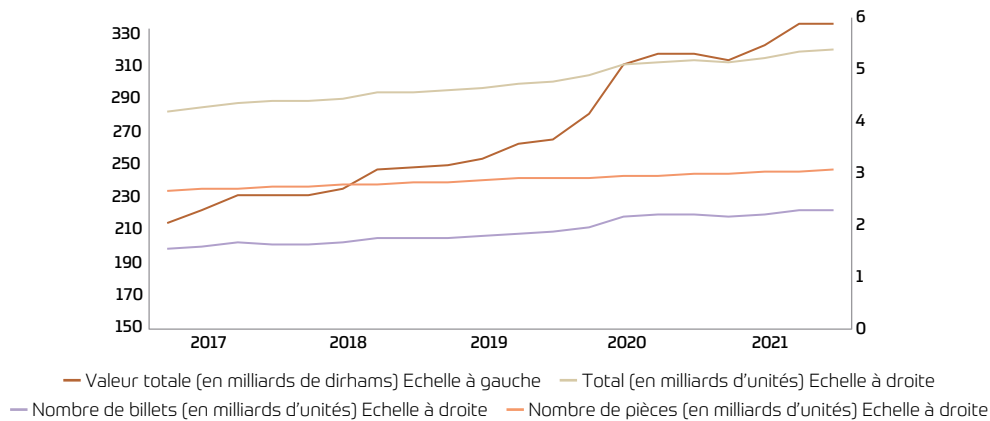
- 1,2 MM de billets ; -2%
- 92 M de pièces ; 31%

Après la hausse exceptionnelle des sorties nettes des BBM en 2020, l'analyse au cours de l'année 2021 montre que la demande de cash a été fortement corrélée à la situation économique et sanitaire du pays. Elle a affiché au cours du premier trimestre un net recul, avec des retraits nets négatifs de 4,2 milliards, sachant qu'ils avaient évolué sur la même période de 2019, avant la pandémie, autour d'un flux positif de 1,1 milliard. Durant le second trimestre, la circulation fiduciaire a connu une nette accélération, notamment vers la fin du mois de Ramadan, comme en témoigne le rebond des sorties nettes à 9,2 milliards, tandis qu'ils avaient cumulé 5,4 milliards en 2019.

¹⁰ Sans tenir compte des encaisses détenues par les banques.

Les assouplissements adoptés par les autorités durant le troisième trimestre se sont traduits par un maintien du rythme de la demande du cash, les flux nets ayant totalisé 12,3 milliards. Le retard du reflux des retraits réalisés pendant la saison estivale, en relation avec la prolongation des vacances scolaires au mois de septembre, serait à l'origine de l'amélioration notable des versements au cours des trois derniers mois de l'année, engendrant ainsi une diminution des flux nets à 634 millions après 2,5 milliards en 2019.

Evolution de la circulation fiduciaire (2017-2021)



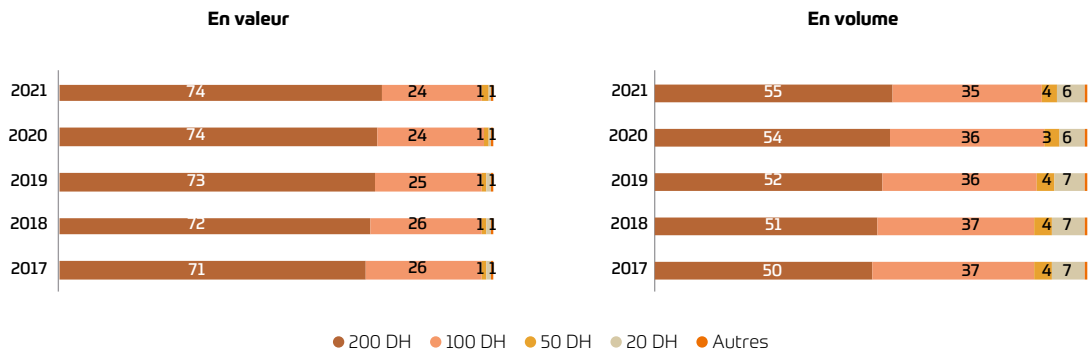
Billets en circulation

A fin 2021, les BBM ont représenté 43% en volume et 99% en valeur du total de la circulation fiduciaire. Ils ont enregistré une hausse de 5,4% à 2,3 milliards de billets, soit l'équivalent en valeur de 333 milliards de dirhams.

La structure en valeur des billets en circulation n'a pas connu de changement durant cette année et a affiché une prépondérance des billets de 200DH dont la part s'est stabilisée à 74%, suivie des billets de 100DH qui ont maintenu une part de 24%.

L'analyse en volume de billets indique la poursuite de la tendance haussière de la part de la coupure de 200 DH dans le volume global de BBM en circulation. Celle-ci a, en effet, atteint 55% après avoir augmenté en 2020 de 2 points de pourcentage à 54%. Ce renforcement s'est effectué au détriment de la coupure de 100 DH, dont la contribution est revenue de 36% à 35%. Quant aux petites dénominations, la contribution du billet de 50 DH a atteint 4%, tandis que celle de 20 DH s'est stabilisée à 6%.

Structure des billets en circulation (en %)



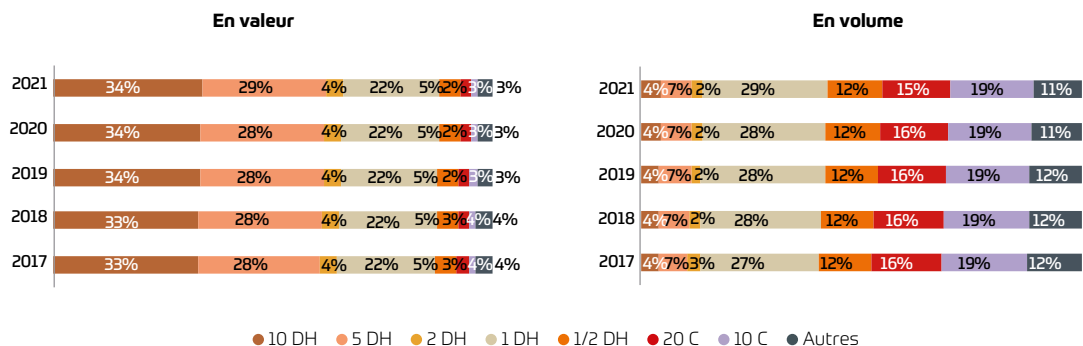
Par type de billets, 86% des billets en circulation sont de type 2012, 12% relèvent de la série d'émission de 2002 et 2% sont de type 1987 actuellement en phase de retrait de circulation.

Pièces en circulation

En ce qui concerne la monnaie métallique en circulation, elle a affiché une hausse de 3% à 3 milliards de pièces, soit l'équivalent en valeur de 3,9 milliards de dirhams.

La structure des stocks de pièces, en nombre, a été marquée par un renforcement de la part de 1 DH, passant de 28% à 29%, tandis que les autres parts ont respectivement stagné à 4% pour 10 DH, 7% pour 5 DH, 12% pour 1/2 DH, 15% pour 20 C et 19% pour 10 C. A l'instar des BBM, la structure du stock des pièces en valeur n'a pas connu de variations significatives, la part de 10 DH y représentent 34%, contre 29% pour 5 DH et 22% pour 1 DH.

Structure des pièces en circulation (en %)



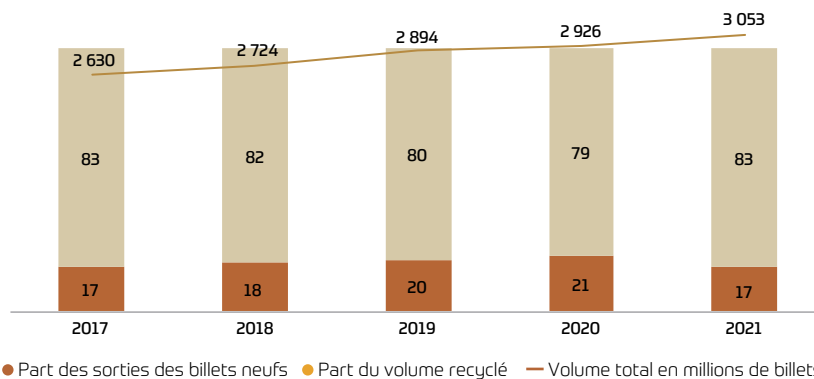
II. Approvisionnement de l'économie en monnaie fiduciaire

Dans un contexte marqué par la persistance de la pandémie, Bank Al-Maghrib a maintenu sa vigilance par rapport à l'évolution de la demande du cash. Elle a ainsi poursuivi les mesures déjà engagées en 2020 pour continuer à assurer l'approvisionnement de l'économie en BBM dans les meilleures conditions. Dans ce cadre, la Banque a renforcé ses réserves stratégiques de monnaie dans le cadre de son plan de continuité d'activité et ce pour faire face à d'éventuels chocs tant internes qu'externes.

Approvisionnement en billets

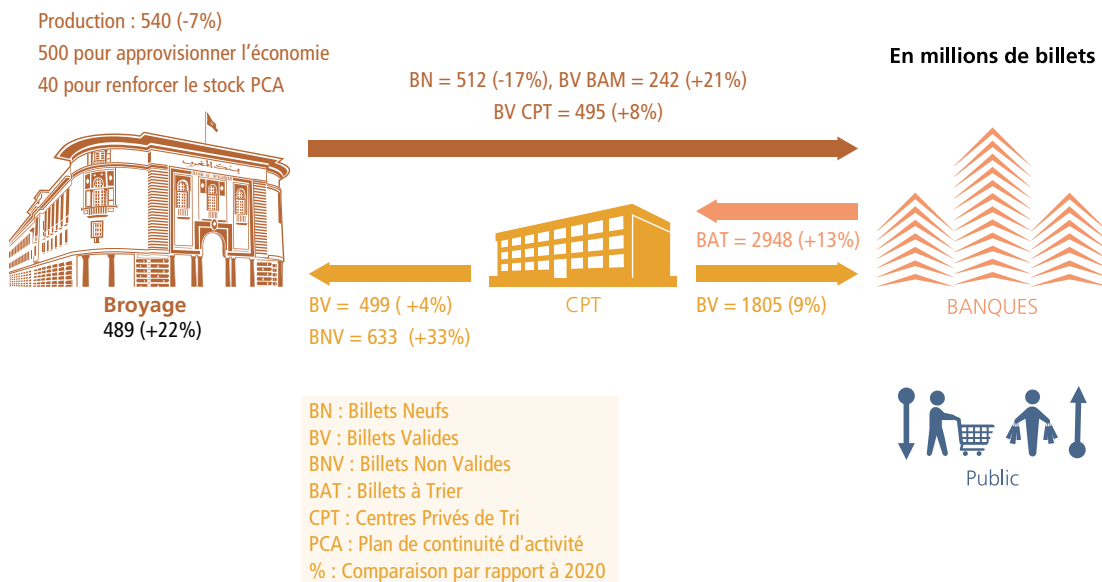
La satisfaction des besoins nationaux en Monnaie Fiduciaire (MF) est une mission qui relève de l'Institut d'Emission. La délégation de l'activité de traitement et de recyclage de la MF par la Banque depuis 2005 a permis aux Centres Privés de Tri (CPT) de jouer un rôle déterminant dans l'approvisionnement de l'économie nationale en MF.

Approvisionnement de l'économie nationale en billets (En %)



Bank Al-Maghrib et les Centre Privés de Tri (CPT) ont mis à la disposition des banques de la place 3,1 milliards de billets, en hausse de 4,3% par rapport à l'année précédente et de 11% comparativement à la moyenne des trois dernières années avant la crise. Cette hausse s'explique par le renforcement des opérations de recyclage des BBM, qui ont été sensiblement impactées en 2020 par les restrictions sanitaires. Elles ont été effectuées par les services de tri des CPT à hauteur de 90% et ont permis de répondre à 83% des besoins en BBM, le reste étant servi par les billets neufs retirés auprès des guichets de BAM.

Graphique : Cash cycle du billet

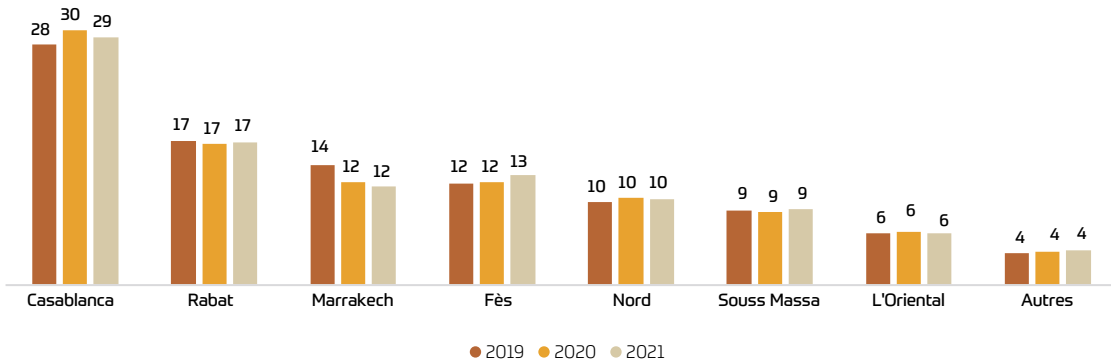


L'examen de la structure de ces flux par coupure fait apparaître une amélioration de la part du billet bleu d'un point de pourcentage à 50%, en liaison avec la hausse importante des opérations de recyclage de cette coupure et qui ont totalisé 1,3 milliard. En revanche, la participation de cette dénomination aux sorties des billets neufs ressorte en recul, revenant de 48% à 39%.

S'agissant de 100 DH, sa part a baissé d'un point de pourcentage comparativement à 2020, sous l'effet du recul des sorties de billets neufs. Quant aux petites coupures, celle de 50 DH a vu sa participation se stabiliser à 2%, alors que le billet de 20 DH a retrouvé sa part habituelle de 4%, après une diminution à 3% en 2020.

L'analyse des approvisionnements en cash par région révèle une hausse, comparativement à 2019, des flux à destination des régions de Casablanca et de Fès, au détriment de celle de Marrakech, qui a affiché une diminution de ses besoins en BBM, en liaison vraisemblablement avec la baisse des activités touristiques. En effet, les contributions des deux premières régions aux flux comptabilisés au niveau national ont augmenté par rapport aux niveaux habituels d'avant crise d'un point de pourcentage pour chacune d'entre elles, atteignant respectivement 29% et 13%, alors que la région de Marrakech a vu sa part reculer de 14% à 12%. Pour les autres principales régions, elles ont enregistré des participations similaires que celles de 2019, la région de Rabat continuant d'absorber 17% des flux globaux de BBM, contre 10% pour celle de Tanger, 9% au niveau de Souss-Massa et 6% dans l'Oriental.

Evolution de la structure de l’approvisionnement global par région (En %)

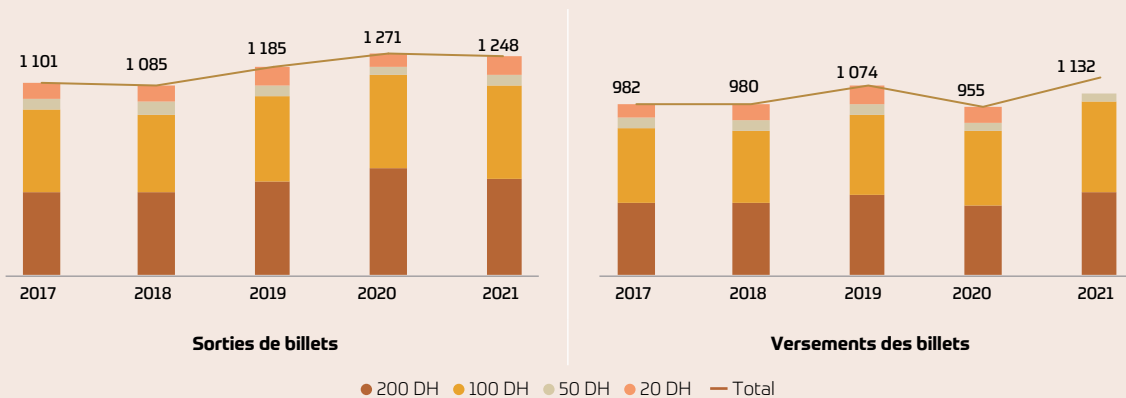


ZOOM SUR LES MOUVEMENTS DE BILLETS

Les flux aux guichets de Bank Al-Maghrif ont porté sur un volume de sorties d’environ 1,3 milliard de billets, ce qui correspond à une baisse de 2% par rapport à 2020.

Le volume des versements a atteint 1,1 milliard de billets, en hausse de 19%.

EVOLUTION DES FLUX DE BILLETS AUX GUICHETS DE BAM (EN MILLIONS DE COUPURES)

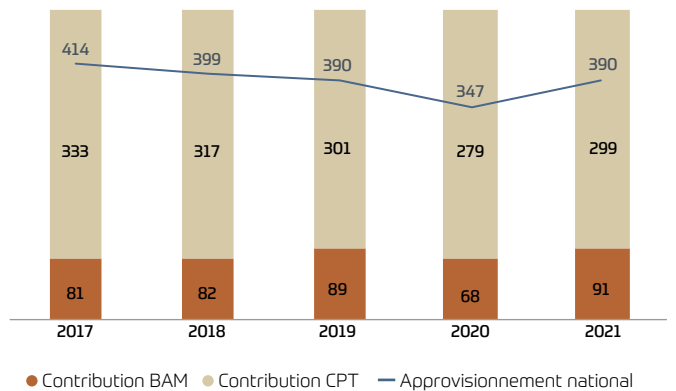


Quant aux mouvements de billets de banque étrangers (BBE) aux guichets de la banque, les achats bruts ont porté sur l’équivalent de 47 milliards de dirhams en hausse de 41% par rapport à un an auparavant. Parallèlement, les cessions de devises ont progressé de 24% pour atteindre 863 millions de dirhams.

Approvisionnement en pièces de monnaie

Pour ce qui est de la monnaie métallique, les approvisionnements réalisés en 2021 se sont établis à 390 millions de pièces, en augmentation de 12% par rapport à l'année précédente. Ces flux ont été servis à hauteur de 23% par Bank Al-Maghrib et 77% par les CPT.

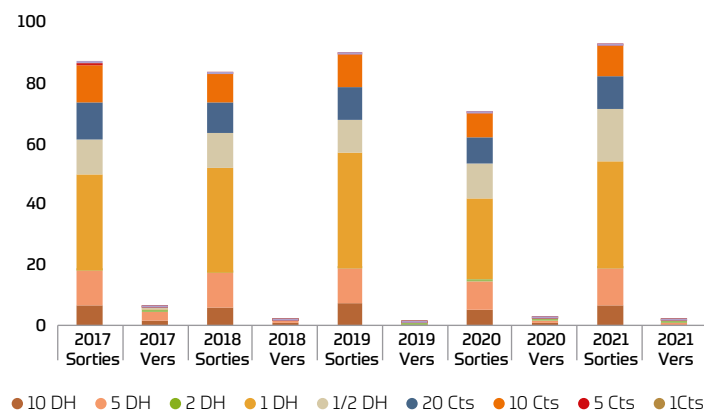
Evolution de la structure de l'approvisionnement en pièces de monnaie (En millions de pièces) 2017-2021



Bank Al-Maghrib a procédé à l'injection de 91 millions de pièces en augmentation de 31% par rapport à 2020. Ce volume reste dominé par les pièces de 1 DH qui y représentent une part de 38%. Les pièces de 5 DH et de 10 DH constituent des parts respectives de 13% et 7%. Les pièces de ½ DH, 20 C et 10 C suivent avec une part globale de 41%.

Les versements ont, quant à eux, baissé passant de près de 3 millions de pièces à 2 millions.

Evolution des mouvements des pièces de monnaie aux guichets de la Banque 2017-2021



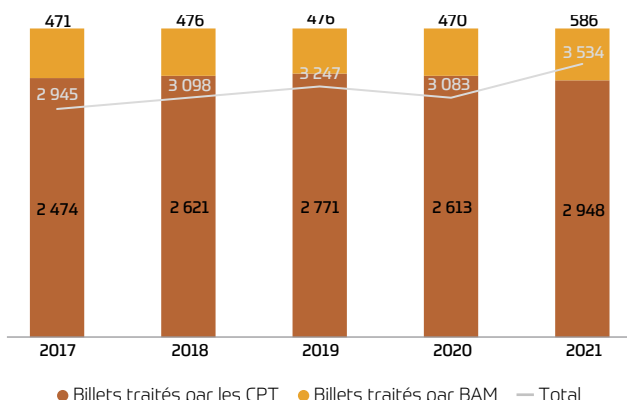
II. Qualité des billets en circulation et faux monnayage

QUALITE DES BILLETS EN CIRCULATION

En 2021, l'émission des billets neufs par Bank Al-Maghrib a concerné un volume de 512 millions de coupures, en baisse de 17% par rapport à l'année 2020. La destruction, quant à elle, a porté sur un volume de 489 millions de billets en hausse de 22%.

L'entretien de la qualité, effectué conjointement par la Banque et les CPT, a atteint un volume de 3,5 milliards de billets, en hausse de près de 15% par rapport à l'année 2020.

Evolution du volume de billets traités (en millions de coupures)



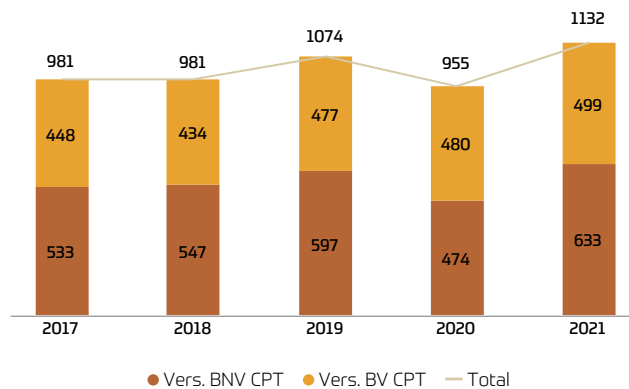
La part du volume traité par les CPT s'est stabilisée à 83%, correspondant à 2,9 milliards de billets. Le traitement des CPT a permis de produire l'équivalent de 1,8 milliard de billets valides recyclés directement aux banques, alors qu'un volume de 499 millions de billets valides a été versé à Bank Al-Maghrib. Le taux de recyclage qui en découle est de 78%.

Par coupure, les grandes dénominations de 200 DH et de 100 DH ont marqué un taux de recyclage respectivement de 86% et 77%. En revanche, les petites dénominations de 50 DH et de 20 DH ont enregistré un taux de recyclage respectivement de 22% et 15%.

Pour sa part, le volume des pièces recyclées par les CPT s'est établi à 299 millions de pièces de monnaie, en hausse de 7%.

Le traitement effectué par la Banque a pour objectif de s'assurer de la qualité de l'entretien effectué par les CPT. Il porte aussi bien sur les versements des billets valides mais également des billets non valides.

Evolution des versements de billets aux guichets de la banque en millions de coupures (2017-2021)



Au terme de l'année 2021, le volume global de versements des CPT, composé de billets valides et billets non valides, a atteint 1,1 milliard de billets, en hausse de 19%. Les versements des billets valides CPT ont atteint 499 millions de billets en hausse de 4%. Les versements de billets non valides ont quant à eux augmenté de 33% pour atteindre 633 millions.

Bank Al-Maghrib a, quant à elle, soumis au traitement automatique un volume de 586 millions de billets, en hausse de 25% que l'année précédente. Elle en a produit un volume de 264 millions de billets valides, soit plus de 86 millions de billets par rapport à l'année 2020.

Par catégorie de coupures, ce volume traité a concerné en grande partie les billets de 200 et 100 DH à hauteur de 83%. En revanche, le traitement des petites dénominations (50 et 20 DH) est passé de 55 à 99 millions de coupures.

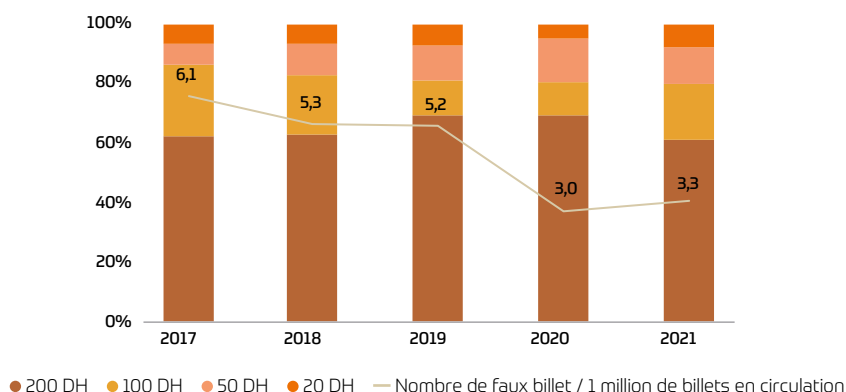
Au titre de l'année 2021, le planning de contrôle sur place des CPT et des banques a concerné, respectivement, 57 et 178 missions. La plupart des écarts relevés ont été redressés.

FAUX MONNAYAGE

Les données relatives à la contrefaçon de BBM indiquent la poursuite de la tendance baissière constatée depuis les cinq dernières années, le taux de faux monnayage ayant reculé de 6,1 billets pour chaque million de billets en circulation en 2017 à 3,3 en 2021.

Le nombre de faux BBM détectés s'est ainsi établi à 7.372, représentant l'équivalent de 1,1 million de dirhams, contre 1,5 million en 2017. Le nombre de faux billets de cette année est légèrement supérieur à celui de l'année dernière (6.335) constatée suite à la période de confinement mais reste en dessous du niveau d'avant la crise sanitaire (9.575)

Evolution du nombre des BBM contrefaits (2017-2021)



Sur les faux billets décelés, la coupure de 200 DH prédomine, avec une part en baisse de 61%, contre 69% en 2020 alors que celle de 100 DH a augmenté à 19%. Quant aux petites dénominations, celle de 50 DH a vu sa part baisser de 3 points de pourcentage à 12% tandis que celle de 20 DH est passée de 5% à 8%.

Les tentatives de contrefaçon ont porté principalement sur la série 2012 avec une part de 86% des faux billets décelés contre moins de la moitié deux années auparavant. A l'inverse, celles de 2002 et de 1987, y ont représenté respectivement 10% et 4% contre des parts de 18% et 7% en 2020.

A noter aussi que 78% des faux billets décelés sont effectués par des photocopieurs ou imprimantes couleur contre un taux de 71% enregistré en 2020.

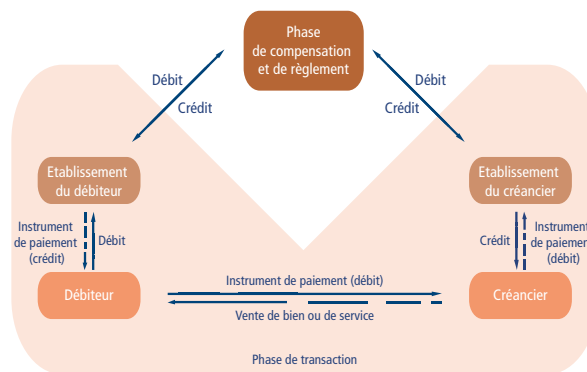
De son côté, le nombre détecté de faux billets de banques étrangers (BBE) a atteint 339 billets contrefaits en 2021, contre 1353 en 2020 et 519 billets en 2019. L'euro a accaparé une part de 60%, contre 10% en 2020. La contrefaçon du dollar USD a baissé de 88% à 36%.

CHAPITRE II.

MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Les moyens de paiement scripturaux peuvent être définis comme l'ensemble des instruments permettant de faire circuler la monnaie scripturale et ne constituant qu'un support, papier ou dématérialisé, dans les transactions de règlement (chèque, carte, virement, prélèvement, lettre de change...).

Déroulement d'un paiement scriptural



Source : Banque des Règlements Internationaux

Un moyen de paiement est donc la combinaison d'un instrument permettant de produire un ordre de paiement et d'un dispositif technique et organisationnel, qui permet le traitement de cet ordre.

L'intermédiaire financier doit effectuer un certain nombre d'opérations préalables constituant la « phase de transaction » : collecte de l'ordre, vérification de sa validité et transmission des informations nécessaires à l'exécution du transfert.

Le transfert des fonds proprement dit, qui constitue la « phase de compensation et de règlement » est réalisé au moyen d'échanges et de règlements entre les établissements de crédit et organismes assimilés, via des systèmes de paiement ou des relations bilatérales, le cas échéant.

I. Caractéristiques des échanges scripturaux

Les paiements de masse s'échangent essentiellement à travers deux circuits :

- Le circuit interbancaire, qui couvre les opérations effectuées par tout moyen de paiement scriptural normalisé, réalisées entre clients ayant leurs comptes domiciliés au sein de deux établissements bancaires ou de paiement différents.
- Le circuit intrabancaire, qui couvre les opérations effectuées par tout moyen de paiement scriptural, réalisées entre clients ayant leurs comptes domiciliés au sein d'un même établissement.

En outre, le circuit bilatéral concerne l'échange de l'ensemble des valeurs non éligibles au traitement via le GSIMT, à savoir les chèques et les lettres de change (LC) non normalisés.

Depuis 2013, Bank Al-Maghrib dispose, à travers son nouveau système de collecte de données, d'informations sur les opérations effectuées par les établissements émetteurs ou gestionnaires de moyens de paiement pour le compte de leur clientèle. Ce dispositif permet ainsi de compléter les statistiques sur les échanges fournis directement par les gestionnaires des systèmes de paiement et par les établissements assujettis.

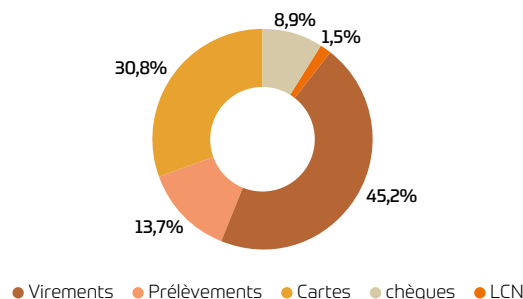
Au terme de l'année 2021, le nombre global de moyens de paiement scripturaux échangés¹¹ a connu une hausse de 19% par rapport à 2020, s'élevant à peu près de 347 millions d'opérations. En valeur, les échanges ont représenté près de 4 172 milliards de dirhams, ce qui représente une hausse de 17% par rapport à 2020.

Le Maroc enregistre ainsi une moyenne de 9,3 transactions par an et par habitant contre 8,1 l'année précédente.

La structure des paiements scripturaux, en nombre, est restée quasiment identique à celle de l'année précédente. En effet, le virement a conservé sa première place, pour la cinquième année consécutive (45,2% des échanges en 2021 contre 46,5% en 2020), devant la carte bancaire (30,8% des échanges en 2021 contre 28% en 2020). Les prélèvements ont conservé leur troisième place dans l'ensemble des échanges en nombre (13,7% des échanges en 2021 contre 14,5% en 2020), devant les chèques dont la part s'est maintenue à 8,9%.

La baisse continue de la part des chèques (en nombre et en valeur), au profit des autres moyens de paiement électroniques va de pair avec la politique et les orientations stratégiques de Bank Al-Maghrib visant à développer les moyens de paiement électroniques. Cette baisse a été accélérée en 2020 avec le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et s'est poursuivi en 2021 notamment.

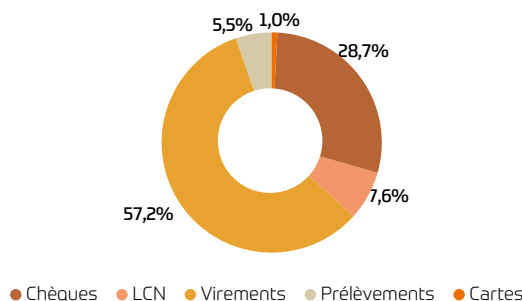
Répartition en nombre des moyens de paiement échangés-Année 2021



¹¹ Couvrant les échanges réalisés en inter et intra bancaire

En termes de montants échangés, ces proportions sont nettement différentes et sont restées relativement stables par rapport à l'année précédente. En effet, la part des virements et des chèques s'est maintenue respectivement à 57% et 28% par rapport à 2020. Les LCN, les prélèvements et les transactions de paiement par cartes sont également restés constants, avec des parts respectives de 7,6%, 5,5% et de 1% des opérations, les cartes étant essentiellement utilisées pour les règlements de faibles montants.

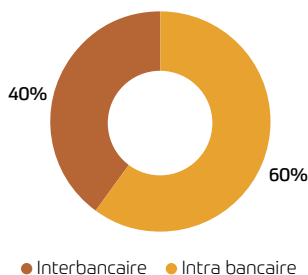
Répartition en valeur des moyens de paiement échangés - Année 2021



Sur la totalité des transactions, hors opérations par cartes, 40% du nombre de ces transactions ont été traitées via les circuits interbancaires en 2021, contre 38% en 2020. En termes de valeur échangée, et à l'instar de l'année précédente, cette part s'est maintenue à 48%.

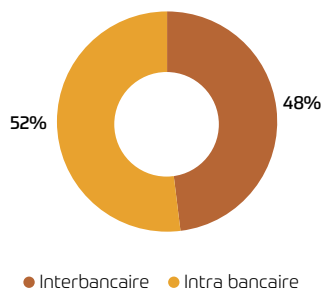
Les échanges intra bancaires demeurent ainsi majoritaires en nombre, représentant une part de 60% des échanges en 2021 contre 62% en 2020. En valeur, la part des échanges intra bancaires s'est maintenue à 52% en 2021. L'importance de la part des échanges intra bancaires s'explique principalement par l'augmentation des échanges par virement, notamment suite à la démocratisation de l'usage des applications bancaires¹² et aux frais avantageux des transferts opérés en intra bancaire.

Part Interbancaire/Intra bancaire - Année 2021- En nombre



¹² Espace e-banking ou m-banking

Part Interbancaire/Intra bancaire - Année 2021- En valeur



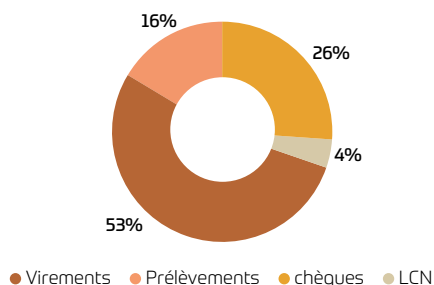
I.1. Echanges Interbancaires

Au terme de l'année 2021, le nombre de moyens de paiement scripturaux échangés via le SIMT¹³ s'est établi à 97 millions¹⁴, en progrès de 19,7% par rapport à 2020 (contre un recul de 3,7% enregistré entre 2019 et 2020).

Cette augmentation a également concerné les montants bruts échangés, qui se sont établis à 1 964 milliards de dirhams en 2021, contre 1 685 milliards de dirhams en 2020 et 1 894 milliards de dirhams en 2019, soit des hausses respectives de 16,6% et 4% par rapport à l'année 2020 et 2019. Cette amélioration s'explique par l'atténuation des conséquences de la crise sanitaire sur les échanges monétaires enregistrés en 2020 impactant significativement les transactions effectuées par le biais des chèques et des LCN.

Quant à la structure des échanges en nombre, le virement demeure en première position avec 53% des échanges (même part qu'en 2020), suivi par le chèque qui continue de reculer (26% en 2021 contre 28% en 2020) et le prélèvement (16% en 2021 contre 15% en 2020). Les LCN occupent le quatrième rang avec 4% des échanges (contre 5% en 2020). Cette structure tend à s'inverser en valeur. Le chèque prédomine avec une part de 49% (contre 48% en 2020), suivi par le virement avec une part de 36% (même part qu'en 2020), puis par la LCN, qui représente 12% des montants globaux échangés, et enfin le prélèvement qui occupe une part de 2% des échanges en valeur, soit la même part qu'en 2020.

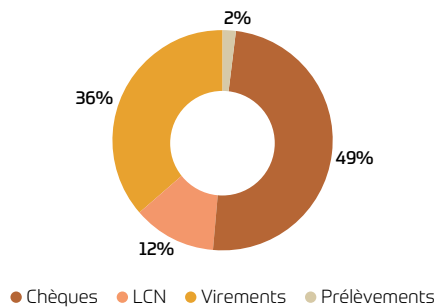
Répartition en nombre des moyens de paiement échangés en interbancaire-2021



¹³ Groupement pour un Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation

¹⁴ Ce nombre exclut les virements en provenance de l'étranger

Répartition en valeur des moyens de paiement échangés en interbancaire - 2021



Ces instruments sont souvent utilisés pour les échanges de montants moyens et élevés, la moyenne du montant des transactions étant de 38,2 KDH pour le chèque, de près de 57,8 KDH pour la LCN et de 13,8 KDH pour le virement. Ce dernier, qui matérialise essentiellement le règlement des salaires et les paiements d'impôts et taxes divers, enregistre la moyenne la plus faible puisque, depuis 2010, le GSIMT a procédé au plafonnement des montants unitaires des virements à 10 millions de dirhams, plafond au-delà duquel les ordres de transferts doivent être réglés systématiquement via le SRBM.

Quant au prélèvement, il a enregistré un montant moyen par transaction de 3 KDH, étant donné qu'il demeure un moyen de paiement privilégié notamment pour le paiement des traites de crédits à la consommation, pour les paiements répétitifs auprès des grands facturiers, ainsi que pour le règlement des redevances téléphoniques et celui des factures d'eau et d'électricité.

Par ailleurs, le nombre total de rejets de chèques, tous motifs confondus, s'est élevé à 762 669 opérations, correspondant à un taux de rejet global de 3,03% (contre 3,17% en 2020). 58,5% de ces rejets étaient liés à l'insuffisance de provision lors de la présentation au règlement.

Parallèlement, la proportion des LCN rejetées s'est établie à 13,67% en 2021, ce qui représente une amélioration importante de ce taux de rejet, puisqu'il était de 18,05% en 2020 et de 16,5% en 2019. Cependant, la part des LCN rejetées demeure assez inquiétante, d'autant plus que 88% de ces rejets correspondent à des rejets pour absence ou insuffisance de provision. Pour pallier à ces niveaux de rejets préoccupants et rétablir une relative crédibilité de ce type d'instrument de paiement, Bank Al-Maghrib a appelé à la mise en place de mesures dissuasives, à même de prévenir contre les incidents de paiement des lettres de change, à leur échéance. Des propositions d'amendements au Code de Commerce ont été présentées dans ce sens.

Moyennes quotidiennes des flux traités 2020-2021

| | CHEQUES | | | | LCN | | |
|-----------|--------------------|--|---------------------------|-----------|--------------------|--|---------------------------|
| | Total rejets GSIMT | Rejets pour insuffisance de provision (IP) | Part IP dans total rejets | | Total rejets GSIMT | Rejets pour insuffisance de provision (IP) | Part IP dans total rejets |
| Janvier | 54 095 | 30 081 | 55,61% | Janvier | 37 732 | 33 070 | 87,64% |
| Février | 54 194 | 30 653 | 56,56% | Février | 44 324 | 39 065 | 88,14% |
| Mars | 66 272 | 38 474 | 58,05% | Mars | 58 873 | 52 091 | 88,48% |
| Avril | 60 196 | 35 473 | 58,93% | Avril | 48 573 | 42 898 | 88,32% |
| Mai | 56 804 | 34 380 | 60,52% | Mai | 46 959 | 41 568 | 88,52% |
| Juin | 67 966 | 38 332 | 56,40% | Juin | 50 011 | 43 860 | 87,70% |
| Juillet | 64 243 | 36 413 | 56,68% | Juillet | 42 342 | 37 265 | 88,01% |
| Août | 68 089 | 42 553 | 62,50% | Août | 54 033 | 47 719 | 88,31% |
| Septembre | 64 287 | 37 684 | 58,62% | Septembre | 44 757 | 39 340 | 87,90% |
| Octobre | 63 160 | 37 676 | 59,65% | Octobre | 42 384 | 37 179 | 87,72% |
| Novembre | 68 557 | 40 130 | 58,54% | Novembre | 53 381 | 46 861 | 87,79% |
| Décembre | 74 806 | 44 499 | 59,49% | Décembre | 55 228 | 48 968 | 88,67% |

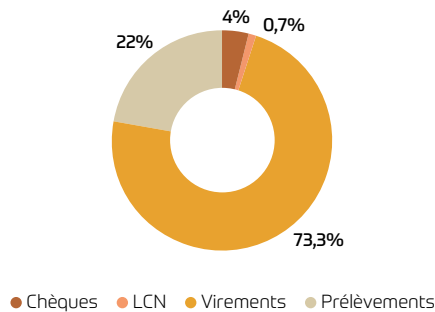
Par ailleurs, le nombre de prélèvements rejetés reste toujours très élevé et continue d'augmenter sur ces dernières années, avec un taux de rejet de 76,8% (contre 72% en 2020, 68% en 2019 et 65% en 2018)). Le motif principal du rejet des prélèvements demeure lié à l'absence ou l'insuffisance de provision à l'échéance.

I.2. Echanges Intra-bancaires

Au terme de l'année 2021, le nombre de moyens de paiement scripturaux échangés entre les comptes domiciliés sur les livres d'un même établissement, s'est élevé à 144 millions d'opérations contre 130 millions en 2020 (soit +10,7%), correspondant à une valeur de 2 167 milliards de dirhams¹⁵ contre 1848 milliards en 2020 (soit +17,3%).

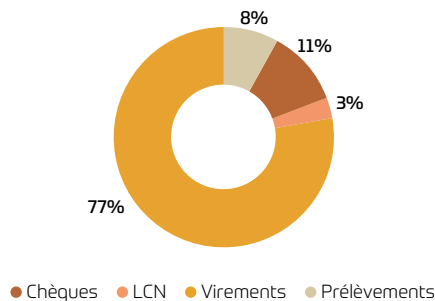
A l'instar du circuit interbancaire, la répartition des échanges intra bancaires s'est caractérisée par la prédominance des virements dans l'ensemble des paiements scripturaux. En effet, leur part en nombre s'est élevée à 73,3%, suivie par les prélèvements (22%) puis par les chèques avec 4% (confirmant ainsi leur tendance à la baisse depuis 2018). Les lettres de changes normalisées, ne représentent, quant à elles, que 0,7% des transactions en nombre.

Répartition en nombre des moyens de paiement échangés en intra bancaire 2021



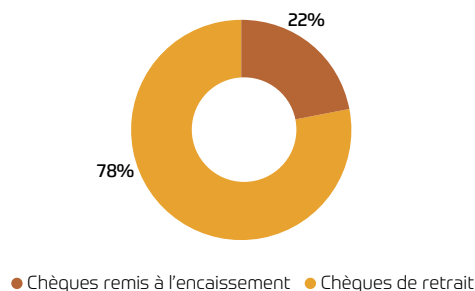
En valeur, le virement demeure prédominant avec 77% des échanges, suivi des chèques avec une part de 11% et par les prélèvements et les LCN avec des parts respectives de 8% et 3%.

Répartition en valeur des moyens de paiement échangés en intrabancaire-2021



En ce qui concerne les chèques échangés en intra bancaire, et à l'instar de l'année 2020, 78% d'entre eux concernent les chèques remis contre un retrait de cash aux guichets des banques¹⁶. Le reste couvre les chèques remis à l'encaissement au niveau d'un compte bancaire.

Typologie des chèques échangés en intra bancaire 2021



¹⁶ Il est à noter que l'ensemble des données relatives à l'intrabancaire sont issues des déclarations des banques.

Par ailleurs, le nombre de rejets de chèques, en intra, tous motifs confondus, s'est élevé à 357 341, correspondant à un taux de rejet de 1,5% (contre 2,3% en 2020), dont 51% correspondent à des rejets pour absence ou insuffisance de provision.

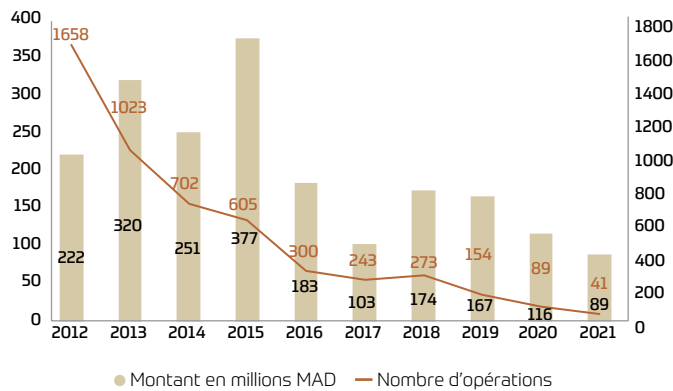
Parallèlement, et à l'instar de l'interbancaire, la proportion des LCN rejetées demeure inquiétante, s'établissant à 15,28% en nombre en 2021, bien qu'en baisse par rapport à l'année dernière (20,23% en 2020). Cette proportion est d'autant plus alarmante que près de 90% des rejets correspondent à des rejets pour absence ou insuffisance de provision.

I.3. Echanges en bilatéral

Depuis la fermeture définitive de la chambre de compensation manuelle de Casablanca en décembre 2009, l'ensemble des valeurs non éligibles au traitement via le GSIMT, à savoir les chèques et les lettres de change non normalisées, font l'objet d'échanges en bilatéral entre les banques, suite à un accord signé aux termes duquel deux parties conviennent d'échanger directement leurs obligations mutuelles, sans passer par une chambre de compensation automatique.

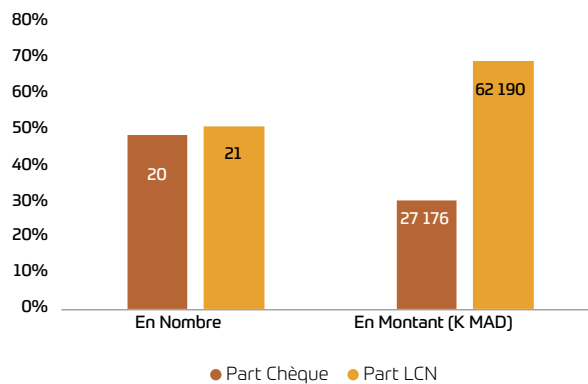
Le volume traité pour ces valeurs demeure ainsi marginal, enregistrant 41 opérations pour un montant de 89 millions de dirhams en 2021, avec une part de 4,5% du montant des échanges interbancaires (contre 6,9% en 2020). Le total des échanges bilatéraux a ainsi baissé de 54% en nombre et de 23% en valeur entre 2020 et 2021.

Evolution des valeurs échangées en bilatéral 2012 - 2021



Les lettres de change non normalisées continuent de représenter l'essentiel des échanges en bilatéral, avec des parts en nombre et en montant, respectivement de 51% et 70% du total des transactions bilatérales réalisées.

Répartition par type de valeurs échangées en bilatéral - Année 2021



II. Cartes bancaires

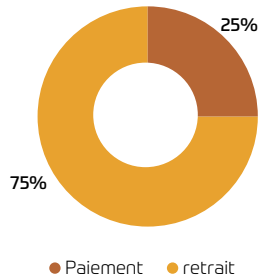
Le nombre de paiements par cartes, y compris les paiements sur GAB et ceux en ligne, s'est établi globalement à 106,9 millions d'opérations pour une valeur de 40,1 milliards de dirhams, ce qui représente une augmentation d'environ 31% en nombre et de 25% en valeur par rapport à 2020, contre respectivement une hausse de 5,5% et 3,2% un an auparavant. Les retraits, quant à eux, ont connu une hausse de 14% en nombre entre 2020 et 2021, passant de 284 millions d'opérations en 2020 à 323 millions en 2021. En valeur, les retraits ont également progressé de 14% (contre une baisse de 3% entre 2019 et 2020), passant de 278 à 317 milliards de dirhams entre 2020 et 2021.

Concernant le ratio de paiement¹⁷ des porteurs marocains au Maroc, il a atteint 25% en nombre et 11% en valeur à fin décembre 2021 (contre respectivement 22% et 10% à fin 2020).

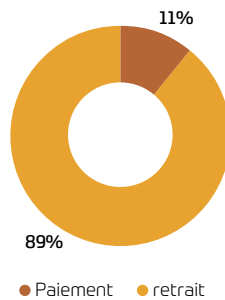
Les retraits d'espèces continuent ainsi de représenter l'essentiel des opérations effectuées par cartes bancaires et ont progressé, en nombre et en valeur entre 2020 et 2021. En effet, le nombre de retraits effectués au Maroc par des cartes émises ou gérées par les banques a atteint, en 2021, 323 millions d'opérations, correspondant à une valeur cumulée de près de 317 milliards de dirhams, contre 284 millions d'opérations en 2020, correspondant à une valeur de 278 milliards de dirhams.

¹⁷ Calculé en rapportant les transactions de paiement sur le total des transactions par carte bancaire

Structure des transactions par cartes en 2021-En nombre



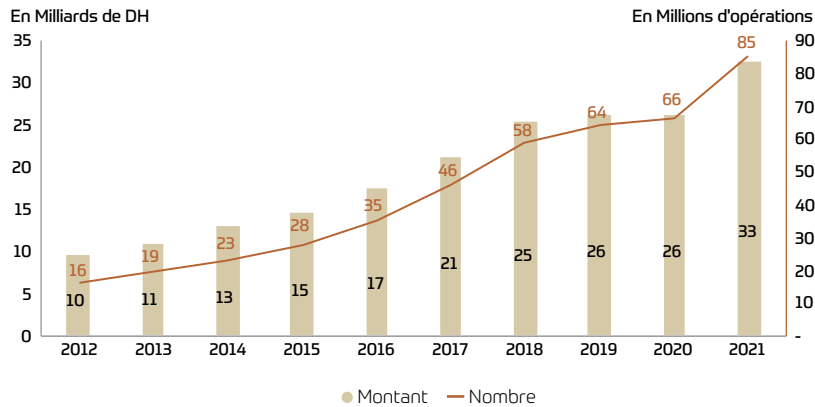
Structure des transactions par cartes en 2021-En valeur



Il est à noter que l'évolution des paiements par carte a été différenciée en fonction du canal de paiement. En effet, les paiements à travers les Terminaux de Paiement Electroniques (TPE) ont connu une hausse de 29% en nombre entre 2020 et 2021 (passant de 65,9 à 85,3 millions d'opérations, représentant une valeur de 32,5 milliards de dirhams en 2021 (contre 26 milliards en 2020). Les paiements e-commerce ont augmenté en nombre de 45% (passant de 13,8 à 19,9 millions d'opérations) et en valeur de 27% (passant de 5,7 à 7,3 Milliards de dirhams). Les paiements sur GAB, en revanche, ont reculé de 15% en 2021, passant de 2 à 1,7 millions d'opérations et confirmant ainsi leur tendance baissière en faveur des paiements au niveau des applications bancaires ou le paiement des factures au niveau des sites Web des facturiers.

En ce qui concerne le paiement sans contact (mis en place en septembre 2019), sa part dans les paiements par TPE s'est fortement accrue, passant de 15% (en nombre) en décembre 2020 à 36% en décembre 2021 (représentant 30,4 millions d'opérations en 2021 contre 9,9 millions en 2020). Cet usage représente en valeur 5,8 millions de dirhams contre 1,6 millions de dirhams en 2020.

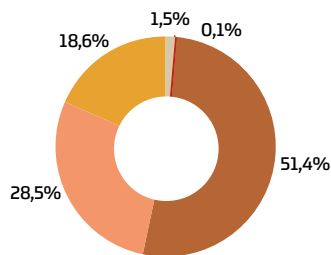
Evolution des paiements TPE 2012- 2021



Avec une part de 79,8% des transactions effectuées, les opérations sur TPE¹⁸ représentent l'essentiel des paiements réalisés par cartes bancaires en 2021, comme cela était également le cas en 2020 (80,7%). Il est à noter que, sur les 85,3 millions d'opérations de paiement effectuées via TPE en 2021, 36% ont été réalisées sans contact (contre 15% en 2020). Les paiements sur GAB, quant à eux, ont baissé par rapport à l'année précédente, passant d'une part de 2,5% des transactions de paiement domestique en 2020 à 1,6% en 2021.

En ce qui concerne les transactions e-commerce, elles ont enregistré une hausse de 45% en nombre entre 2020 et 2021 (passant de 13,8 à 19,9 millions d'opérations) et de 27% en valeur. Les paiements en ligne ont ainsi poursuivi leur tendance haussière, liée notamment au développement des services de paiement des factures sur internet (téléphone, eau, électricité...) et à la hausse des paiements e-gov (vignette, impôt...). L'augmentation significative du nombre de transactions en 2021 s'explique également par le contexte sanitaire, lié à la pandémie de Covid-19, qui a renforcé les paiements sur internet. Ainsi, en 2021, les transactions e-commerce représentent 18,6% du total des paiements (contre 16,8% en 2020 et 12,1% en 2019).

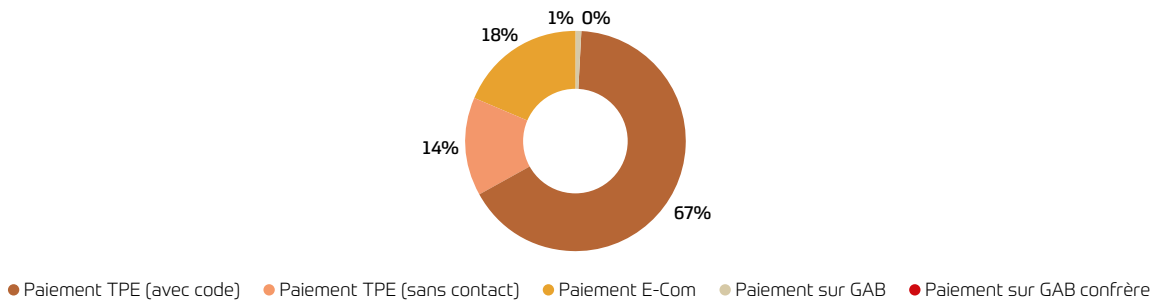
Structure des paiements par cartes en 2021 - en nombre



● Paiement TPE (avec code) ● Paiement TPE (sans contact) ● Paiement E-Com ● Paiement sur GAB ● Paiement sur GAB confrère

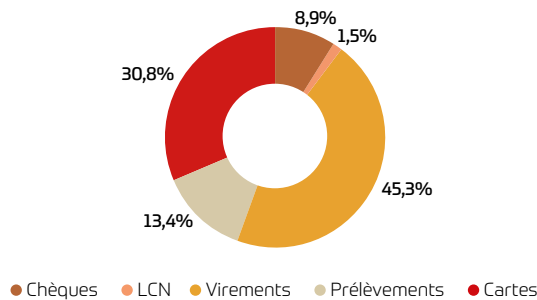
¹⁸ Y compris les opérations de paiement sans contact

Structure des paiements par cartes en 2021 - en valeur



Rapportée aux paiements effectués par les moyens de paiement traditionnels, la part en nombre des paiements par carte (hors opérations de retrait) est passée de 28% en 2020 à 31% en 2021. Le paiement par carte demeure ainsi en seconde position, derrière le virement (45%), qui a reculé de 2 points en 2021. Les prélèvements suivent en troisième position avec 13% des échanges (contre 14% en 2020), tandis que la part du chèque s’est maintenue à 9% en 2021.

Répartition en nombre des moyens de paiement échangés - 2021

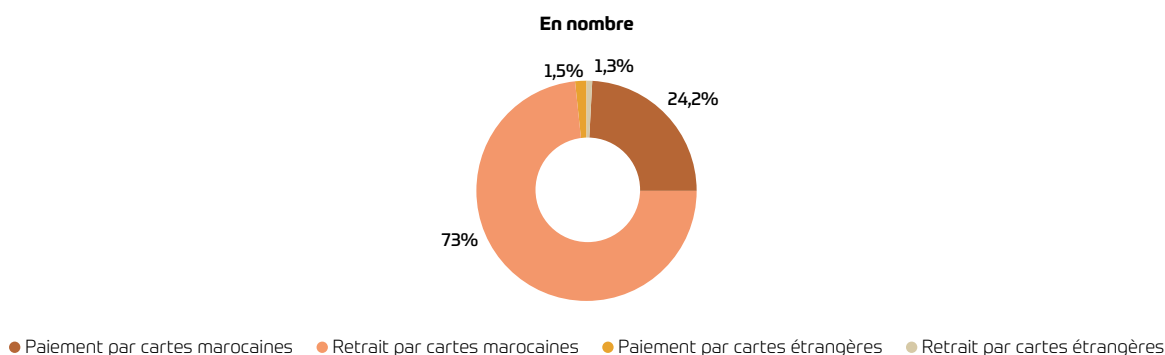


Concernant les transactions réalisées par des cartes internationales au Maroc, elles ont totalisé 12,4 millions d’opérations en 2021, correspondant à une valeur de 14,4 milliards de dirhams, enregistrant ainsi une hausse de 29% en nombre et de 24% en valeur par rapport à 2020, mais restant largement en-dessous du niveau de 2019 (21,5 millions d’opérations, correspondant à une valeur de 28,7 milliards de dirhams). Cette chute des transactions par cartes internationales (-42% en nombre et -50% en valeur entre 2019 et 2021) est liée principalement au contexte sanitaire international (Covid-19), qui a imposé la fermeture des frontières.

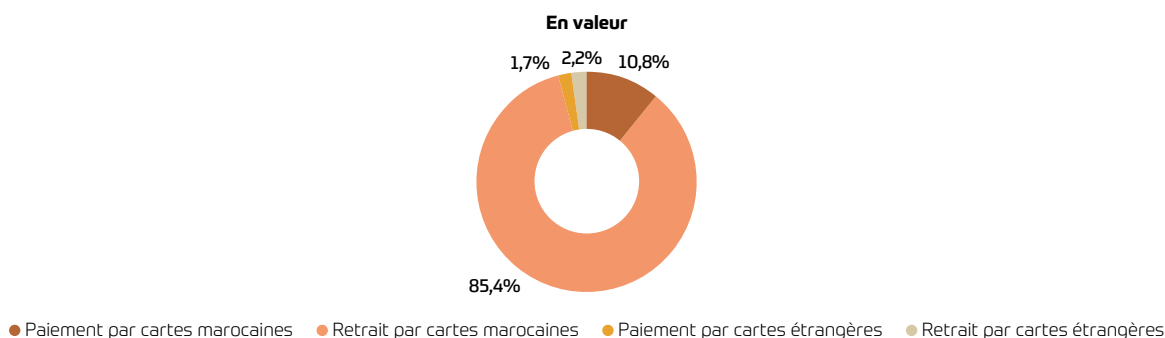
Par ailleurs, les transactions réalisées par les porteurs marocains à l'étranger ont également été impactées par la pandémie de Covid-19. En effet, après une progression de 77% du nombre de transactions entre 2018 et 2019, les transactions de cartes marocaines à l'étranger ont connu une hausse de 5% en nombre et une baisse de 25% en valeur entre 2019 et 2020. En 2021, le nombre de transactions a augmenté de 25% en nombre et de 28% en valeur par rapport à 2020, mais la valeur des transactions reste encore inférieure à celle connue en 2019 (5,4 milliards de dirhams en 2021 contre 5,7 milliards en 2019 et 4,2 milliards en 2020).

Cependant, malgré le ralentissement des transactions effectuées par les porteurs marocains à l'étranger, l'encours de cartes à validité internationale a progressé de manière significative, passant d'un nombre total de 5 611 899 cartes en 2020 à 6 722 130 en 2021, soit une évolution de 20% (après une hausse de 94% l'année précédente), qui s'explique notamment par la progression continue des paiements sur les sites e-com étrangers. Le ratio de paiement des porteurs marocains à l'étranger s'est ainsi maintenu à 96,2% (contre 95,2% en 2020).

Structure globale des transactions par cartes en 2021



Structure globale des transactions par cartes en 2021



III. Paiement mobile :

Le « M-Wallet » est un nouveau moyen de paiement, émis soit sur un compte de paiement tenu par un établissement de paiement, soit sur un compte bancaire tenu par un établissement bancaire.

Le porteur du M-Wallet a la possibilité de réaliser les opérations suivantes, de façon instantanée, sécurisée et interopérable :

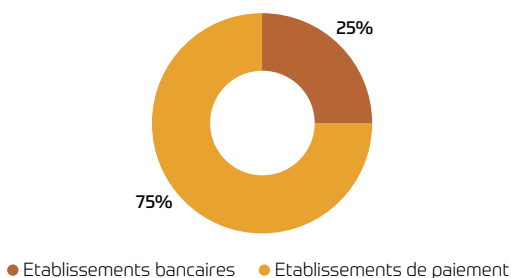
- Transferts de fonds de personne à personne par simple saisie du numéro de téléphone du destinataire ;
- Paiements auprès des commerçants acceptants affichant la mention « Maroc Pay ;
- Paiement des factures notamment d'eau, d'électricité et de téléphone, paiement de vignettes, d'impôts et de recharges téléphoniques ;
- Retraits de fonds.

III.1. Emission des M-Wallets :

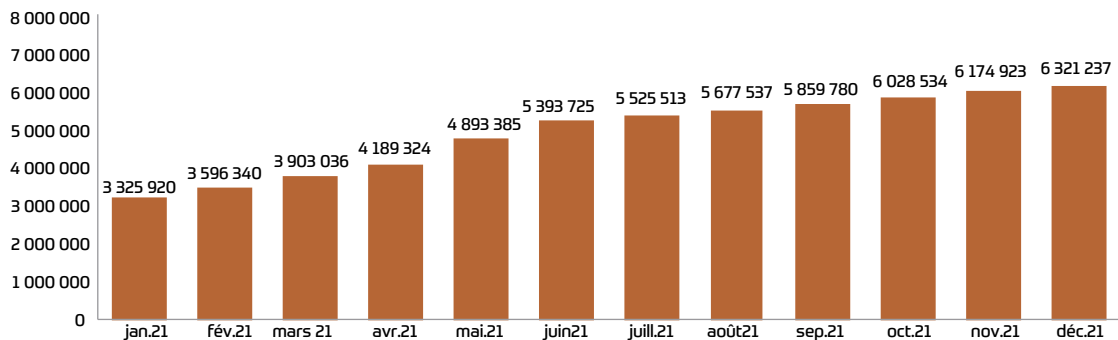
A fin 2021, et comme cela était le cas à fin 2020, 19 offres M-Wallets sont présentes sur le marché dont 13 émises par des établissements de paiement. En revanche, l'encours global des M-Wallets émis par les établissements a augmenté considérablement en 2021 passant de 3,1 millions à fin 2020 à 6,3 millions à fin 2021, soit une progression de +102%.

La part des M-wallets émis par les établissements de paiement représente 75% du total de l'encours des M-wallets, soit 4,8 millions à fin 2021 (contre 2,1 millions à fin 2020).

Répartition de l'encours des M-Wallets par type d'établissement



Evolution mensuelle des encours des M-Wallets - 2021

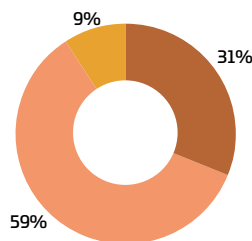


Sur la base des déclarations communiquées par les établissements concernés, le stock de M-Wallets émis progresse de façon continue. Son évolution demeure plus marquée auprès des établissements de paiement qu'auprès des établissements bancaires. En effet, le stock des M-Wallets émis par les établissements de paiement a connu une augmentation de 107% sur l'année 2021 tandis que son évolution auprès des établissements bancaires n'a pas dépassé 52%.

Cette progression est fortement corrélée à l'évolution des ouvertures des comptes de paiement. Le stock de ces comptes a atteint 5,4 millions en 2021 contre 2,67 millions¹⁹ en 2020 et 491 545 en 2019.

Concernant la structure de ces comptes²⁰, et contrairement à l'année 2020 où le compte de niveau 1 prédominait avec une part de 42%, l'année 2021 est marquée par une évolution de la part du compte de type 2 avec une part de 59% contre 38%, l'année d'avant. Pour le compte de niveau 3 sa part ne représente plus que 9% contre 20% en 2020.

Structure des ouvertures des comptes de paiement - Année 2021



● Compte de paiement de type 1 ● Compte de paiement de type 2 ● Compte de paiement de type 3

¹⁹ dont 2,18 millions de comptes ouverts durant l'année 2020

²⁰ Un compte de type 1 nécessite seulement un numéro de téléphone et le plafond du compte est fixé à 200 dhs.

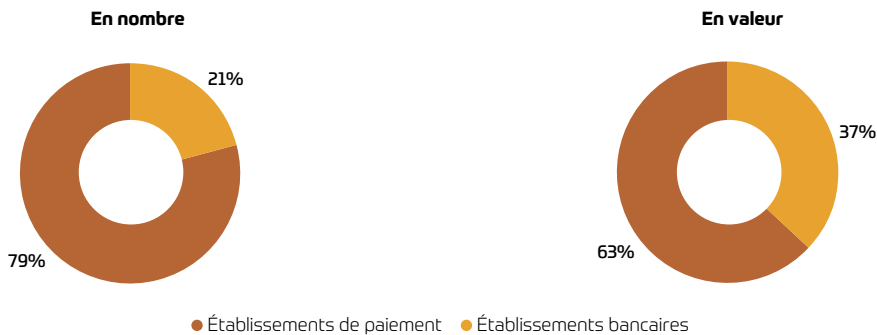
Un compte de type 2 nécessite la présentation d'une pièce d'identité et est plafonné à 5 000 dhs.

Un compte de type 3 requiert en plus un justificatif de domicile et peut atteindre 20 000 dhs.

III.2. Panorama des échanges électroniques par M-Wallet :

Sur la base des déclarations mensuelles reçues de la part des établissements bancaires et des établissements de paiement, le nombre de transactions réalisées par M-Wallets courant l'année 2021, s'est établi à 4,9 millions contre 1,4 millions d'opérations enregistrées en 2020 (soit +242%) pour un montant total de 1,1 milliard, contre 445 millions en 2020 (soit 151%). Près de 79% du volume des échanges a été effectué par des M-Wallets émis par des établissements de paiement, contre 21% par des M-Wallets adossés à des comptes bancaires. En valeur, 63% des transactions réalisées par les M-Wallets ont été enregistrées par des établissements de paiement, contre 37% par des banques.

Répartition des transactions effectuées via M-Wallets par type d'établissement



Concernant la structure des transactions effectuées par les M-Wallets émis par les établissements de paiement, les paiements des factures représentent, en nombre, la part la plus importante des transactions effectuées, avec 74%, suivis par les transferts Mobile to Mobile (19%) et par les paiements des commerçants (7%). Les retraits GAB demeurent quasi nuls.

Pour les M-Wallets adossés à des comptes bancaires, la structure des transactions effectuées par les M-Wallets en nombre diffère de celle des établissements de paiement : les paiements des factures par M-Wallet restent prédominant avec 71% en nombre, suivis par les transferts, avec une part de 18%, et les retraits GAB (11%). Les paiements des commerçants demeurent quasi-nuls.

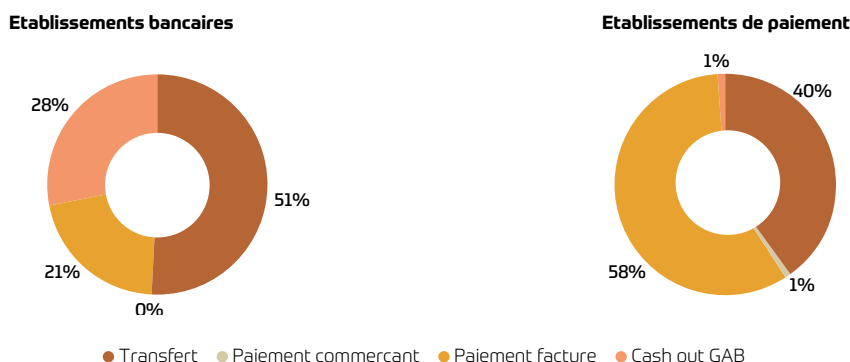
Répartition des transactions M-Wallets par type de transaction - En nombre



● Transfert ● Paiement commerçant ● Paiement facture ● Cash out GAB

En revanche, la répartition en valeur, par type de transaction M-Wallet, diffère selon le type d'établissements, contrairement à l'année 2020 où celle-ci était similaire pour les établissements bancaires et les établissements de paiement. En effet, pour les établissements bancaires, les transactions ont été dominées par les transferts, dont la part s'est élevée à 51%, puis par les retraits GAB (28%) et les paiements des factures (21%). Pour les établissements de paiement, les paiements factures ont représenté la part la plus importante dans les transactions (58%). Ils ont été suivis par les transferts (40%) enfin par les retraits GAB (1%) et les paiements des commerçants (1%).

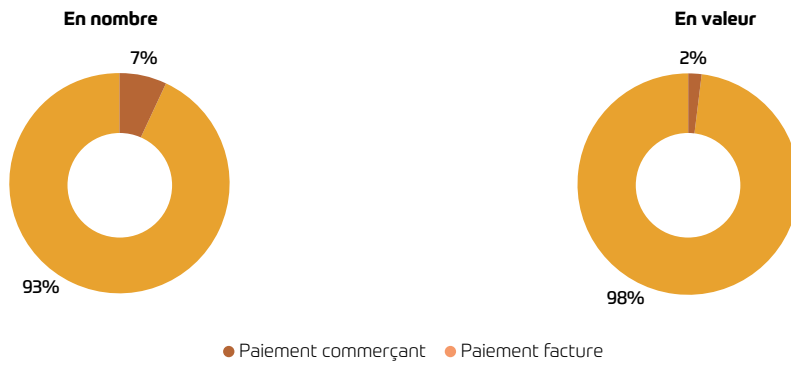
Répartition des transactions M-Wallets par type de transaction - En valeur



L'utilisation du paiement mobile comme un moyen de paiement notamment pour le règlement des transactions d'achat représente un usage nouveau dont le développement constitue un réel challenge, d'autant plus que la partie enrôlement des commerçants représente, une phase cruciale et difficile puisque nécessitant un effort d'éducation, de sensibilisation et d'incitation à l'acceptation des paiements électroniques.

Pour renforcer davantage l'usage du paiement mobile, la stratégie de communication institutionnelle a été lancée en collaboration avec le GP2M, basée sur une communication audio-visuelle et une forte présence sur les réseaux sociaux pour mieux informer sur les avantages et les usages de ce nouveau moyen de paiement électronique. De même et dans l'optique d'un renforcement de l'acceptation du M-Wallet auprès des commerçants, un premier travail a été effectué par quelques établissements de paiement ciblant, dans un premier temps, les grandes surfaces et ce, en permettant la réalisation de transactions grâce à la génération de QR code dynamique au niveau des terminaux de paiement électroniques déjà installés.

Répartition des paiements par M-Wallets par type de paiement



CHAPITRE III.

SURVEILLANCE DES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

I. Mise en œuvre de la Surveillance des moyens de paiement scripturaux

I.1. Conduite de missions de contrôle sur place

La surveillance des moyens de paiement constitue une mission fondamentale de Bank Al-Maghrib, qui a pour objectif de veiller à la sécurité des moyens de paiement et à leur alignement aux meilleures normes et pratiques internationales, en vue de maintenir leur crédibilité et la confiance du public dans la monnaie.

A cet égard, Bank Al-Maghrib a mené, au titre de l'exercice 2021, deux missions de contrôle sur place auprès de deux établissements de paiement, couvrant divers volets, notamment la gouvernance des établissements, les dispositifs de gestion des risques financiers (à savoir les processus d'autorisation, de compensation et de règlement), la gestion des risques opérationnels, notamment en matière de sécurité et de fraude, ainsi que leur conformité aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Parallèlement, et dans un contexte de crise sanitaire, le dispositif de monitoring rapproché a été maintenu, accompagné des missions d'investigation à distance.

Par ailleurs, la démarche dédiée à l'audit du paiement mobile, s'est renforcée avec la mise en place de tests réels visant l'évaluation de la conformité ainsi que le bon fonctionnement de l'ensemble des M-Wallets lancés sur le marché.

I.2. Suivi de la migration des cartes bancaires domestiques à la norme EMV

Dans le cadre des efforts de Bank Al-Maghrib pour mettre en conformité l'ensemble des systèmes monétiques des établissements bancaires avec les standards internationaux, Bank Al-Maghrib suit, sur une base trimestrielle, l'état d'avancement de la migration des cartes bancaires domestiques vers la norme EMV.

Ce suivi fait ressortir que la migration est toujours en progression, enregistrant, à fin 2021, un taux de 97,7%, contre 95,1%, à fin 2020.

I.3. Veille réglementaire sur les moyens de paiement

Dans le cadre de sa mission statutaire de surveillance des moyens de paiement, Bank Al-Maghrib veille au respect des dispositions légales et réglementaires concernant l'émission et la gestion des moyens de paiement. Bank Al-Maghrib examine, en effet, les aspects réglementaires et fonctionnels relatifs aux solutions de paiement émises par les établissements de crédit et organismes assimilés, ce qui lui permet de statuer sur leur conformité par rapport aux textes en vigueur.

Suite au lancement du paiement mobile, Bank Al-Maghrib a veillé tout particulièrement à la conformité des M-Wallets aux exigences fixées au niveau de la Décision Réglementaire et de la Lettre Circulaire relatives au paiement mobile domestique²¹.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib continue de suivre de très près les récentes évolutions des différentes monnaies virtuelles, notamment leur développement et leur utilisation au Maroc. Ces dernières sont traditionnellement définies comme une unité de compte stockée sur un support électronique, créée, non pas par un Etat ou une Union Monétaire, mais par un groupe de personnes (physiques ou morales) et destinée à régler les échanges multilatéraux de biens ou de services au sein de ce groupe.

Bank Al-Maghrib mène également un processus de veille relatif au suivi de l'émission de nouveaux produits monétiques et de M-wallets. Les banques et les établissements de paiement ont, en effet, l'obligation d'adresser à Bank Al-Maghrib le contrat porteur et les spécifications techniques et fonctionnelles de tout nouveau moyen de paiement émis. Bank Al-Maghrib veille ainsi à leur conformité par rapport aux exigences en vigueur.

I.4. Evaluation de la sécurité des moyens de paiement

Bank Al-Maghrib a poursuivi ses travaux d'analyse afférents aux risques liés aux moyens de paiement. A cet égard, Bank Al-Maghrib participe à différents groupes de travail à l'échelle internationale, dont celui de l'Alliance pour l'Inclusion Financière en charge des Services Financiers Digitaux (SFD), afin d'identifier les nouvelles tendances de fraude ainsi que les mesures pour les contrecarrer, notamment pour le virement et le paiement mobile.

Quant à la sécurité relative aux cartes bancaires et aux chèques, les dispositifs de suivi de la fraude sur ces moyens de paiement permettent à la Banque Centrale de mettre en place des actions correctives le cas échéant et ce, en concertation avec les émetteurs de la place.

II. Centrale des incidents de paiement (CIP)

Au cours de l'année 2021, le nombre d'incidents de paiement sur chèques s'est situé à 501 mille, en hausse de 6% par rapport à 2020. Le montant de ces incidents a, quant à lui, accusé une hausse plus accentuée de 23%, contre une baisse constatée l'année dernière de près de 14.5%.

S'agissant des demandes de renseignement émanant des banques, elles se sont situées à 2,4 millions de requêtes, en baisse de 24% par rapport à l'année 2020.

²¹ Exigences en termes d'authentification et de prérequis de sécurité appliqués au moyen de paiement

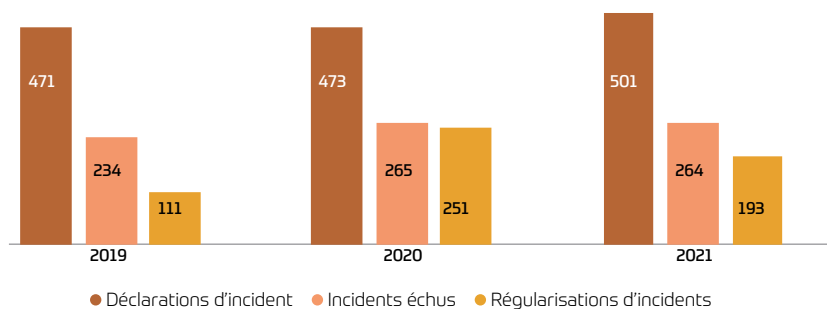
L'examen du profil mensuel des IP déclarés en 2021 montre une accélération de leur cadence à partir de mars. En effet, et après avoir oscillé près du niveau habituel de 35 mille impayés mensuellement entre les mois de janvier et février, le nombre des IP a vu son rythme s'accélérer à une moyenne de 41 mille IP sur les cinq mois qui suivent, avant d'atteindre une moyenne de 46 mille incidents sur le reste de l'année, sachant que sur la même période lors des trois dernières années, il se situait aux alentours de 39 mille impayés.

S'agissant des régularisations, leur nombre a accusé un repli de 23%, revenant de 251 mille à 193 après avoir plus que doublé un an auparavant, en lien avec l'opération d'amnistie fiscale relative à la contribution libératoire de 2020 au titre des amendes afférentes aux incidents de paiement sur chèques. Dans le même sens, leur montant s'est inscrit en baisse, s'établissant à 4,6 milliards de dirhams au lieu de 7 milliards un an auparavant.

| | 2019 | 2020 | 2021 | Variation 2020/2021 | Variation 2019/2020 |
|---|-----------|-----------|-----------|------------------------|------------------------|
| Déclarations d'incidents | 470 515 | 472 519 | 501 031 | 6% | 0,4% |
| Montant déclaré (MDhs) | 13 806 | 11 809 | 14 556 | 23,3% | -14,5% |
| Régularisations d'incidents de paiement | 111 375 | 250 646 | 192 894 | -23% | 125% |
| Montant régularisé (MDhs) | 1 716 | 7 009 | 4 647 | -33,7% | 308,5% |
| Incidents échus | 234 094 | 265 037 | 263 657 | -0,5% | 13,2% |
| Interdictions judiciaires d'émettre des chèques | 9 | 0 | 0 | 0% | -100% |
| Demandes de renseignements émanant des banques | 3 783 721 | 3 145 297 | 2 394 060 | -23,9% | -16,9% |

(*) Les déclarations des incidents de paiement, en nombre et en montant, sont minorées des annulations.

Evolution annuelle des flux de données impactant le stock des incidents de paiement (en milliers)

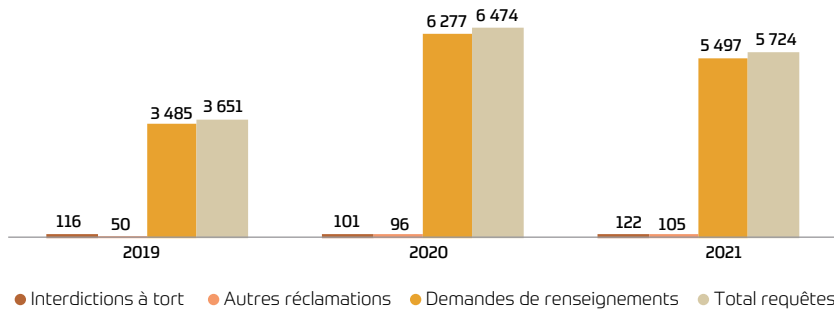


Traitement des requêtes clients

Le dispositif d'écoute mis en place par Bank Al-Maghrib a permis de traiter 5,7 mille requêtes, dont 96% sont prises en charge par le réseau de la Banque. Ce dispositif a en effet permis de :

- Lever 122 interdictions à tort ;
- Répondre à 5,5 mille demandes d'accès aux informations personnelles.

Evolution annuelle des requêtes clients

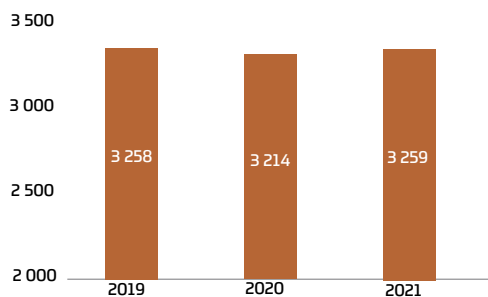


La répartition des demandes de renseignement par agence de Bank Al-Maghrib, révèle la prédominance des succursales de Casablanca et de Rabat, avec une part de 48% du total des demandes traitées en 2021, contre 60% en 2020.

Incidents de paiement non régularisés

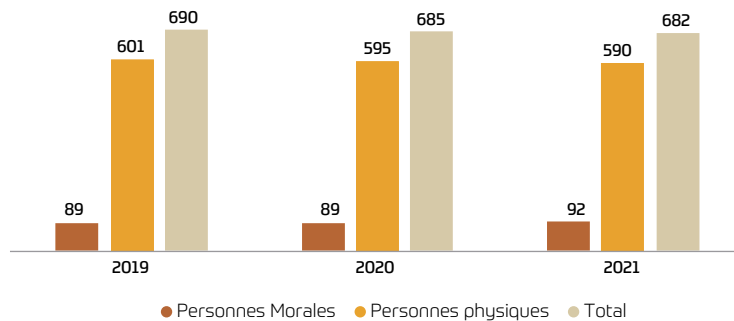
Durant l'année 2021, les incidents de paiement, non encore régularisés, conformément aux termes de l'article 313 de la loi 15-95 formant code de commerce, ont cumulé près de 3,3 millions cas, soit une hausse de 1%, contre une baisse dans la même proportion en 2020. La répartition par catégorie de clientèle indique que 75% des impayés, soit 2,5 millions de cas, concernent des personnes physiques.

Evolution du nombre des IP non régularisés (en milliers)



Pour sa part, le nombre d'interdits d'émission de chèques est passé de 685 mille personnes à 682 mille personnes. Ces interdictions restent prédominées par celles concernant les personnes physiques à hauteur de 86%.

Evolution des personnes interdites d'émettre des chèques (en milliers)

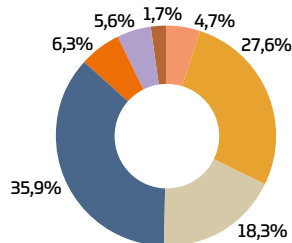


Ventilation par montant de chèque des incidents de paiement non régularisés

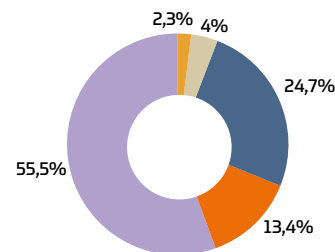
La répartition par tranche de montant des incidents de paiement non régularisés à fin 2021, fait apparaître, qu'en nombre d'incidents, 82% des incidents sont d'une valeur comprise entre mille et 50 mille dirhams, et 36% portent sur des montants entre 10 mille et 50 mille dirhams.

S'agissant de l'encours de ces incidents, les chèques supérieurs à 100 mille représentent 55% de la valeur totale des impayés alors que leur part en nombre ne dépasse pas 6%.

Ventilation par tranche de montant du nombre d'incidents de paiement non régularisés



Ventilation par tranche de montant de l'encours d'incidents de paiement non régularisés



● Inférieur à 500 DH ● Entre 500 DH et 1 000 DH ● Entre 1 000 DH et 5 000 DH ● Entre 5 000 DH et 10 000 DH
● Entre 10 000 DH et 50 000 DH ● Entre 50 000 DH et 100 000 DH ● Supérieur à 100 000 DH

III. CENTRALE DES IMPAYÉS SUR LETTRE DE CHANGE NORMALISÉE (CIL)

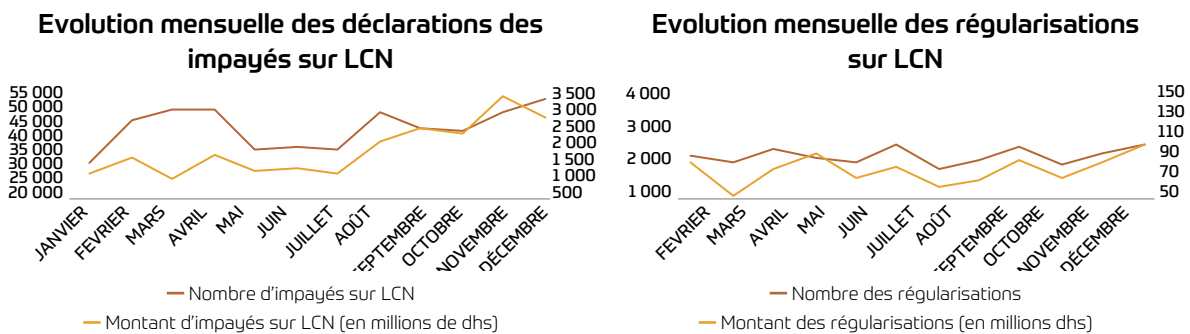
Evolution des flux traités par la Centrale des impayés sur LCN

Pour ce qui est des LCN, les impayés déclarés en 2021 se sont établis à 523 mille incidents, nombre en baisse de 12% en glissement annuel. Leur montant, par contre, a marqué une légère hausse de 0.6%, totalisant 23 milliards de dirhams.

Les régularisations ont marqué, toutefois, un recul de 14% et 19% respectivement en nombre et en valeur.

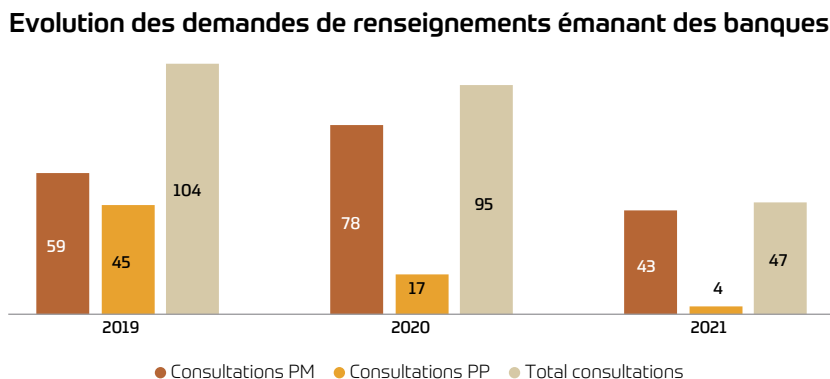
Focus sur les déclarations mensuelles des impayés LCN et leurs régularisations

L'examen du profil mensuel des déclarations des impayés LCN montre que le nombre des impayés s'est inscrit dans une tendance haussière entre les mois de février et avril affichant ainsi une moyenne de 48 mille, cette cadence a nettement ralenti pour se limiter à une moyenne de 37 mille pour les trois mois qui suivent et passer ensuite à une moyenne de 47 mille pour le reste de l'année.



Evolution des demandes de renseignements émanant des banques

Les demandes de renseignements émanant des banques ont atteint 47 consultations en 2021, dont 91% ont concerné les personnes morales.



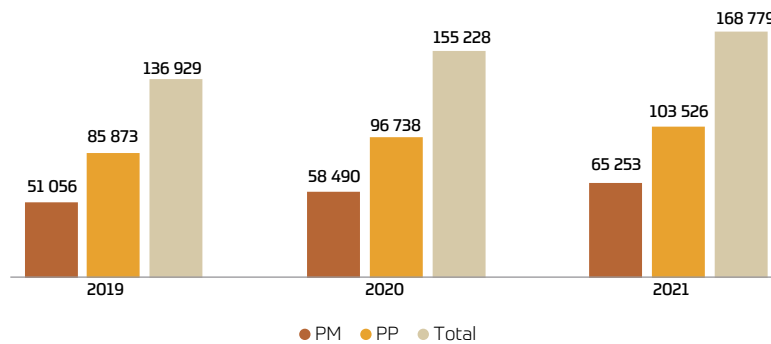
Impayés LCN non régularisés

A fin 2021, le cumul des LCN non encore régularisées en nombre s'est établi à près de 3,3 millions, en progression annuelle de près de 7%.

La répartition par catégorie de clientèle fait ressortir que :

- Les impayés imputables aux personnes morales représentent 68% en valeur et 38% en nombre ;
- Le nombre de personnes ayant des impayés LCN est passé à 169 mille en augmentation de 9% par rapport à 2020.

Evolution des personnes ayant des impayés LCN

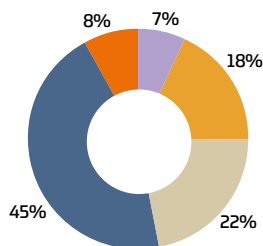


Ventilation par montant des impayés LCN non régularisés

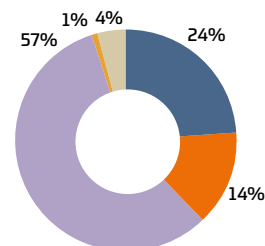
La répartition par tranche de montant du stock des LCN impayés à fin 2021 est demeurée inchangée :

- les LCN d'un montant inférieur ou égal à 5 mille dirhams y représentent 18% en nombre et 1% en valeur ;
- celles portant sur des montants entre 5 mille et 100 mille dirhams représentent 74% en nombre et 42% en valeur ;
- la part des impayés de LCN supérieure à 100 mille dirhams ressort faible en nombre (7%) mais importante en valeur (57%).

Ventilation par tranche de montant du nombre des impayés LCN non régularisés



Ventilation par tranche de montant de l'encours des impayés LCN non régularisés



● Inférieur à 500 DH ● Entre 500 DH et 1 000 DH ● Entre 1 000 DH et 5 000 DH ● Entre 5 000 DH et 10 000 DH
● Entre 10 000 DH et 50 000 DH ● Entre 50 000 DH et 100 000 DH ● Supérieur à 100 000 DH

CHAPITRE IV.

DÉVELOPPEMENT DES MOYENS DE PAIEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DES FINTECHS

I. DÉVELOPPEMENT DES PAIEMENTS

Durant ces deux dernières années, la situation de la crise sanitaire, a eu un impact fort sur l'économie mondiale y compris sur les comportements et les habitudes de paiement des ménages. En effet, cette situation a eu un effet positif sur les paiements électroniques qui ont connu une progression importante notamment durant les périodes de confinement. Cette tendance haussière a été confirmée lors de cette année, plus particulièrement pour les paiements en ligne et ceux sans contact, ainsi que par rapport à l'amélioration de l'accès et l'utilisation des services financiers gouvernementaux et la fluidité des transferts monétaires.

Bank Al-Maghrib n'a cessé, depuis son premier plan stratégique, de multiplier les actions visant la sécurisation, la promotion et le développement de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux. Ces objectifs stratégiques viennent accompagner l'évolution technologique, le développement du marché et le changement des habitudes de paiement et de consommation actuelle. Ainsi, lors de son dernier plan stratégique 2019-2023, Bank Al-Maghrib a consacré au développement des paiements, des objectifs stratégiques claires portant sur l'accompagnement des innovations financières au profit du secteur bancaire, le renforcement de la crédibilisation des moyens de paiement et la mise en place d'une politique de développement des paiements.

Aussi, la Banque a poursuivi ses efforts de promotion des services financiers digitaux en collaboration avec les différents acteurs publics et privés et a renforcé sa surveillance de l'ensemble des moyens de paiement scripturaux, notamment électroniques, par la mise en place d'indicateurs de suivi quotidien et hebdomadaire. L'objectif étant de s'assurer continuellement de la sécurité, la disponibilité et la protection du consommateur.

Concernant le «M-Wallet», plusieurs travaux ont été menés afin de renforcer la résilience de ce nouveau moyen de paiement et d'en élargir les usages. En effet, nombreuses actions ont été entreprises dans ce sens, afférentes notamment (i) à l'opérationnalisation des différents comités et instances de gouvernance du groupement Paiement Mobile Maroc (GP2M), (ii) à la mise en œuvre des évolutions technico-fonctionnelles par le Switch mobile ainsi que l'adoption d'une charte de gestion des réclamations et des litiges, (iii) à l'intégration des acteurs du paiement mobile dans les projets de dématérialisation des paiements notamment gouvernementaux afin de s'aligner avec la vision portée par la Stratégie Nationale de l'Inclusion Financière.

Sur le volet de communication et d'éducation financière, le groupement GP2M a lancé fin 2021 une campagne de communication autour de la marque nationale « MarocPay » avec

la mise en ligne d'un site web dédié ainsi que la réalisation de plusieurs capsules vidéo et spot radio. La Fondation Marocaine pour l'Education Financière (FMEF), de son côté, a intégré un contenu pédagogique portant sur le paiement mobile en version digitale et présentiel visant la vulgarisation de ce nouveau mode de paiement.

De même, plusieurs études ont été lancées et finalisées au cours de cette année, notamment :

- Diagnostic réglementaire et terrain sur le réseau des agents de paiement, dans le cadre du programme d'accompagnement du CGAP²² portant sur le développement du réseau des agents dans les zones rurales ;
- Etude et enquête terrain sur l'acceptation des paiements électroniques pilotée par la Banque Mondiale ;
- Travaux portant sur le diagnostic de la maturité de la finance digitale au Maroc en collaboration avec le PNUD²³.

L'ensemble des résultats et des recommandations issus de ces études seront formalisés dans le cadre d'une nouvelle stratégie portant sur le développement des paiements électroniques.

S'agissant du projet « Tayssir », Bank Al-Maghrib a poursuivi le déploiement de ce projet en collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale et les établissements de paiement. La généralisation de la digitalisation des versements est prévue pour l'année 2022 et pour laquelle une série de réunions de préparation ont eu lieu avec le Ministère de l'Éducation Nationale. Les travaux réalisés, lors de la phase pilote, ont porté sur 4 zones pilotes sur lesquelles près de 40,9 milles bénéficiaires ont reçu pour la première fois leurs aides scolaires sur leurs comptes de paiement ou bancaire. Aussi, cette phase a permis la bancarisation de plusieurs personnes bénéficiaires de cette aide gouvernementale et dont 89,3% des comptes ont été créés auprès des établissements de paiement.

Par ailleurs, et dans une perspective proactive, Bank Al-Maghrib a institué, début 2021, un comité interne pour étudier l'opportunité, les modalités et les impacts de l'émission d'une Monnaie Digitale de Banque Centrale (MDBC). Au regard de l'étendue des implications de ce projet, un large processus de concertation est mis en place avec toutes les parties prenantes. C'est ainsi que des sous-groupes de travail ont été constitués, des thématiques ont été identifiées et des réunions sont tenues régulièrement avec des instances internationales pour, d'une part, mieux cerner la problématique, et d'autre part, tirer les conclusions des expériences déjà avancées en la matière.

²² Consultative Group to Assist the Poor, de la Banque Mondiale.

²³ Programme des Nations unies pour le développement.

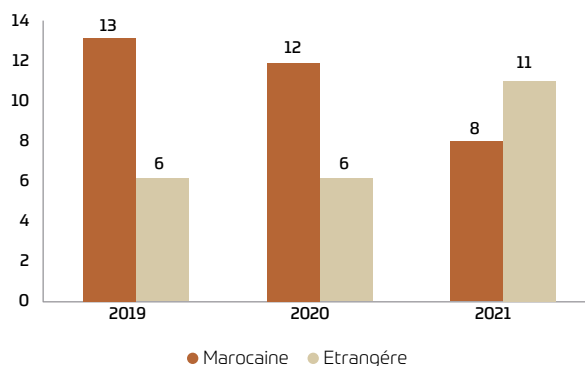
A cet effet, pour le volet portant sur le développement des paiements, une étude préliminaire, a été réalisée, sur l'impact de l'introduction d'une éventuelle MDBC sur le panorama des paiements et la place qui pourrait être occupée par cette monnaie. De même, différents objectifs stratégiques potentiels ont été définis, à l'instar de ceux des pays émergents, et concernent notamment la réduction de l'usage du cash en circulation et le développement de l'utilisation des paiements digitaux.

II. ACCOMPAGNEMENT DES FINTECHS

Dans le cadre de sa vision stratégique, Bank Al-Maghrib a lancé un ensemble d'initiatives, en tant que catalyseur d'innovation et acteur majeur de l'écosystème des Fintechs à travers notamment son guichet unique « One Stop Shop Fintechs », qui représente un point de contact unique auprès du régulateur et assure un accompagnement sur le plan légal et réglementaire pour les Fintechs souhaitant s'introduire sur le marché.

Ainsi, sur les 19 fintechs reçues en 2021, 42% sont des fintechs marocaines fondées par des marocains et basées au Maroc et 58% des fintechs désirant offrir des solutions de paiement mobile. Aussi, sur l'ensemble des Fintechs accompagnées et conseillées, 23% ont fait part de leur souhait d'obtention d'agrément d'établissement de paiement.

Graphique : Fintech reçues

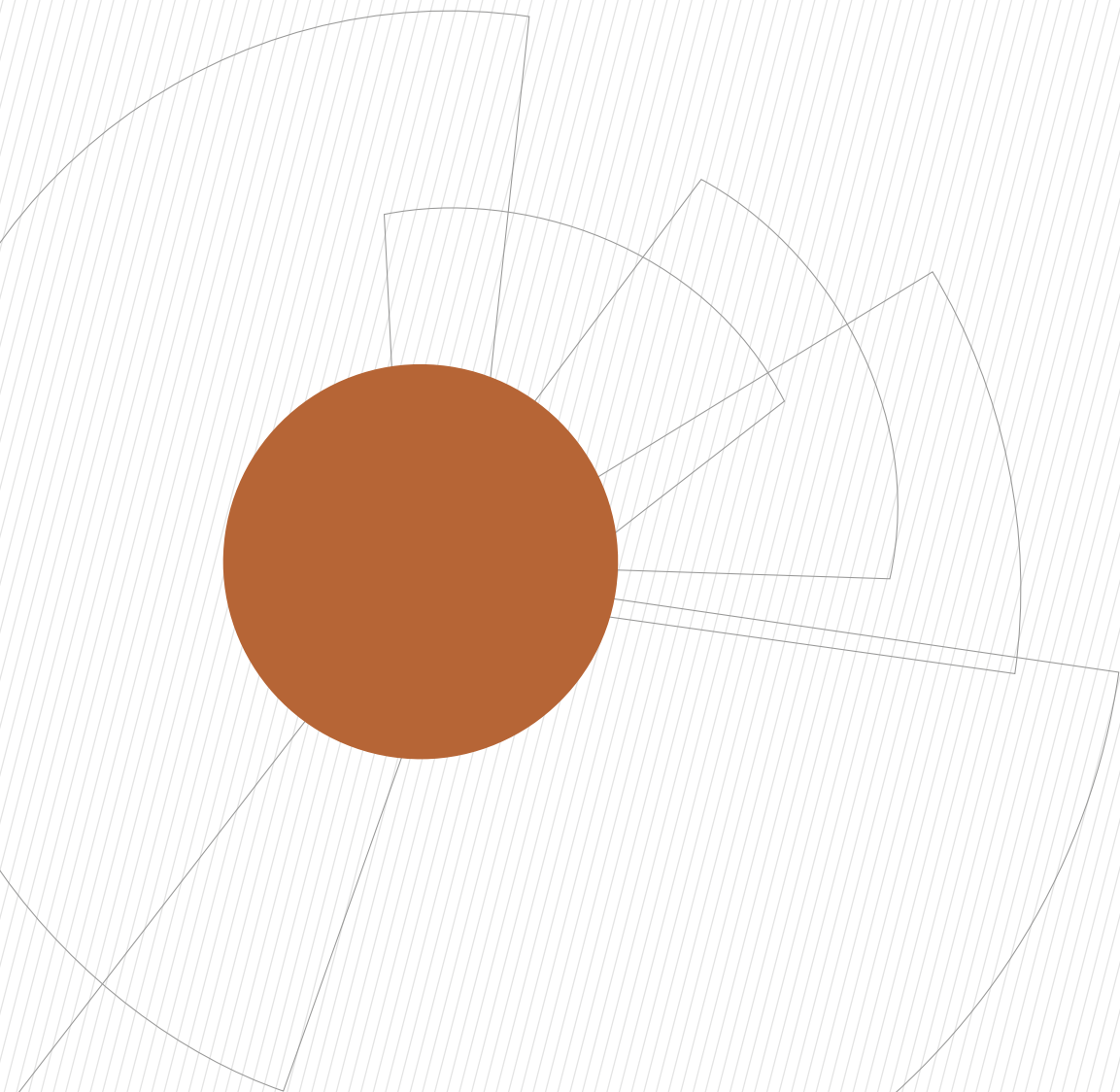


Dans le même sillage, Bank Al-Maghrib œuvre à la cocréation d'un écosystème de fintech, en canalisant les efforts et en concevant une synergie entre les différentes initiatives proposées par les différents acteurs financiers, notamment, avec le secteur public/privé et les différents régulateurs du secteur financier.

Plusieurs partenariats ont été signés avec Bank Al-Maghrib, notamment, l'ANRT²⁴ et la CDG Invest. Celle avec l'ANRT porte sur la mise en place d'un cadre de partenariat pour l'échange de données et d'expériences dans les domaines d'intérêt commun. Elle permettra aux deux institutions de bénéficier des évolutions technologiques dans les domaines de l'information et des infrastructures numériques, afin d'améliorer les services bancaires digitaux, les moyens de paiement innovants ainsi que les aspects inhérents à ces deux domaines.

Concernant le partenariat avec la CDG Invest, à travers son fonds « 212 Founders », il vise l'accompagnement complet du développement des Fintechs au Maroc et la consolidation des initiatives marocaines pour la création d'un écosystème homogène et clair pour les investisseurs et aussi pour les entrepreneurs opérant dans des fintechs. Dans le contexte de cette convention, Bank Al-Maghrib aura pour responsabilité d'accompagner la CDG Invest et les fintechs accompagnées par ce programme, sur les aspects réglementaires des projets relevant du sous-programme « 212 Studio ». Quant à CDG Invest, elle aura, principalement pour mission d'accompagner les porteurs de projets fintech dans la structuration et la mise en œuvre de leur projet en leur donnant accès à une expertise de niveau international.

Par ailleurs, de nouvelles réformes légales et réglementaires ont été introduites en 2021, principalement la mise en place de la loi n°15-18, portant sur l'activité du crowdfunding, adoptée par la Chambre des représentants au parlement en mois de février. Cette loi a pour but de développer le marché de financement des TPME innovantes et d'assurer la protection des investisseurs, pour des fins d'Inclusion Financière des jeunes porteurs de projets. Elle vise, également, l'appui au développement économique et social et la canalisation de l'épargne collective vers de nouvelles opportunités.





Inclusion Financière



Partie

Dans le cadre de la poursuite de ses initiatives visant la promotion de l'Inclusion Financière, Bank Al-Maghrib a continué ses efforts en matière d'élaboration et de fiabilisation d'indicateurs de mesure et de suivi et ce, compte tenu du rôle central des données dans le pilotage du processus de développement des politiques et de leur évaluation.

C'est dans ce cadre que le périmètre du dispositif de suivi et d'évaluation de l'Inclusion Financière, mis en place depuis 2013, a été élargi au fil des années pour accompagner l'évolution du secteur, marquée par l'introduction de nouveaux acteurs, notamment les Établissements de Paiement et les Banques Participatives.

De même, et dans une optique de renforcement du rôle des données pour le pilotage des principales dimensions de l'Inclusion Financière, des chantiers relatifs à l'automatisation du dispositif de traitement de ces données ainsi qu'à l'enrichissement des indicateurs produits jusqu'à présent sont menés par Bank Al-Maghrib.

L'année 2021 a également été marquée par la publication du second rapport de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière qui présente le bilan des réalisations à fin 2020. Ce rapport représente un des outils de communication mis en place par les acteurs de la stratégie afin de tenir, le grand-public ainsi que les partenaires nationaux et internationaux, informés de l'état d'avancement des travaux.

CHAPITRE I.

ETAT DES LIEUX DE L'INCLUSION FINANCIERE AU MAROC

Depuis 2007, la promotion de l'Inclusion Financière s'est inscrite dans les orientations stratégiques de Bank Al-Maghrib, afin de surmonter les obstacles liés à l'accès aux services financiers formels et de faire de l'Inclusion Financière un réel vecteur de développement socio-économique.

Dans la continuité du dispositif de suivi et d'évaluation mis en place par Bank Al-Maghrib en 2013, des indicateurs sur l'Inclusion Financière sont calculés de façon semestrielle, selon la méthodologie développée par l'AFI, tandis que l'IPSB est établi de manière annuelle.

C'est à cet effet que la Banque procède à la collecte et au traitement de données recueillies via des reportings provenant de différents établissements assujettis, afin d'assurer la mesure du progrès réalisé en termes d'accès et d'utilisation des services financiers. En plus de ces reportings, sont aussi utilisées des données provenant des Crédit Bureau²⁵ et du service de Centralisation des Comptes Bancaires²⁶. L'ensemble de ces reportings, qui concernent aussi bien les particuliers que les entreprises, couvrent les principales dimensions de l'Inclusion Financière à savoir l'accès, l'usage et la qualité²⁷.

²⁵ Un Crédit Bureau peut être défini comme étant une entreprise privée, délivrant des informations sur les crédits octroyés aux clients, qu'ils soient des personnes morales ou physiques, des établissements de crédit afin de renforcer l'analyse de risques dans le processus d'octroi des prêts.

²⁶ Cf. Article 160 de la loi bancaire n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

²⁷ La dimension « qualité » porte ici sur le calcul de l'Indice des Prix des Services Bancaires (IPSB).

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a poursuivi en 2021 les travaux d'automatisation du processus de collecte et de production des indicateurs de l'Inclusion Financière, via notamment la mise en place de bases de données dédiées.

Encadré : Mesurer l'Inclusion Financière Rappel de l'ensemble des indicateurs de base de l'Inclusion Financière - AFI

L'ensemble des indicateurs de base de l'Inclusion Financière a été élaboré par le Groupe de Travail sur les données de l'Inclusion Financière de l'AFI (FIDWG²⁸) en tant qu'outil de mesure constituant une méthode pour évaluer l'état de l'Inclusion Financière dans les différents pays.

L'ensemble des indicateurs de base de l'Inclusion Financière porte sur deux dimensions de l'Inclusion Financière²⁹, à savoir : l'accès et l'utilisation des services financiers.

Dimension d'accès :

Selon l'AFI, l'accès se réfère à la capacité à utiliser les services et produits offerts par les institutions financières formelles.

Les indicateurs d'accès dans l'ensemble de base sont les suivants :

- Le nombre de points d'accès pour 10.000 adultes au niveau national, répartis par type et par unité administrative ;
- Le pourcentage d'unités administratives ayant au moins un point d'accès ;
- Le pourcentage de la population totale vivant dans les unités administratives ayant au moins un point d'accès.

Dimension d'utilisation :

Selon l'AFI, l'utilisation désigne la profondeur ou l'étendue de l'utilisation des services et produits financiers.

Les indicateurs d'utilisation dans l'ensemble de base sont les suivants :

- Le pourcentage des adultes ayant au moins un type de compte de dépôt réglementé ;
- Le pourcentage des adultes ayant au moins un type de compte de crédit réglementé.

Qu'est-ce qu'un « point d'accès » ?

Un point d'accès est une entité physique où une personne peut effectuer des opérations de dépôt et de retrait par l'intermédiaire d'une institution financière réglementée, comme les agences bancaires, les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) offrant la possibilité de dépôt, les agents distributeurs des services bancaires ainsi que les Établissements de Paiement et leurs agents.

²⁸ Bank Al-Maghrib est membre du Groupe de travail sur les données (FIDWG : Financial Inclusion Data Working Group) de l'Inclusion Financière de l'AFI.

²⁹ La dimension de qualité, bien qu'importante, est un sujet plus complexe tant au niveau conceptuel et en termes de mesure, nécessitant généralement des enquêtes sur la demande et l'utilisation d'indicateurs qualitatifs.

I. Principaux indicateurs d'accès³⁰

En 2021, le nombre de points d'accès aux services financiers³¹ a enregistré une hausse de 41% passant ainsi à 26.771, contre 18.978 une année auparavant.

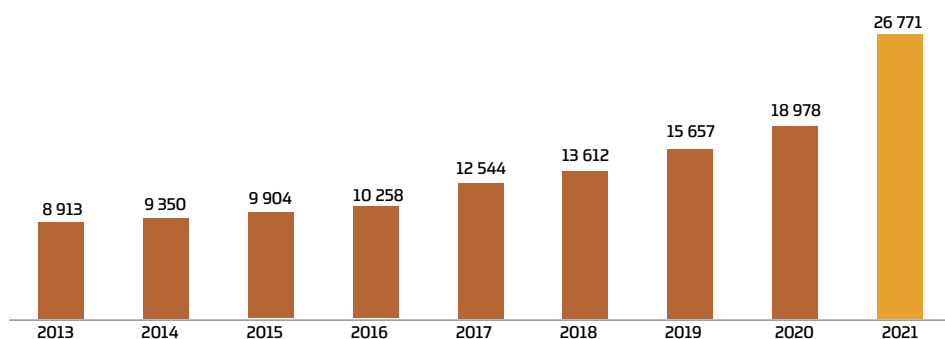
Cette évolution est due principalement à l'expansion du réseau des Établissements de Paiement³² qui est passé de 11.935 en 2020 à 19.751 en 2021, progressant ainsi de 65%. Une hausse à laquelle le réseau GAB a également contribué dans une moindre mesure, avec une progression de 27%, passant de 400 guichets automatiques en 2020 à 506 en 2021.

Répartition des points d'accès par catégorie³³

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|----------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Agences bancaires* | 5 711 | 5 946 | 6 158 | 6 164 | 6 241 | 6 319 | 6 310 | 6 164 | 6 042 |
| IOB* | 1 508 | 1 705 | 1 852 | 2 087 | 2 250 | 2 298 | 2 565 | 479 | 472 |
| Établissements de Paiement | 1 630 | 1 611 | 1 565 | 1 763 | 3 746 | 4 732 | 6 241 | 11 935 | 19 751 |
| GAB Cash-In & Cash-Out | 64 | 88 | 329 | 244 | 307 | 263 | 541 | 400 | 506 |
| Points d'accès | 8 913 | 9 350 | 9 904 | 10 258 | 12 544 | 13 612 | 15 657 | 18 978 | 26 771 |

Par rapport à l'année 2013 de mise en place du dispositif d'évaluation, le nombre de points d'accès a connu une augmentation considérable de 200%, passant ainsi de 8.913 à 26.771 points d'accès en 2021.

Evolution des points d'accès aux services financiers



³⁰ Les indicateurs d'accès sont calculés sur la base de reportings reçus de 15 banques conventionnelles, des banques participatives et des EP.

³¹ Banques (y compris participatives), IOB, Établissements de Paiement et GAB Cash-in Cash-out.

³² Une expansion due principalement au déploiement progressif de la catégorie d'agents « détaillants ».

³³ Agences bancaires* :

- La baisse constatée en 2020 résulte d'une fermeture d'un certain nombre d'agences, rentrant dans le cadre de la gestion du réseau de distribution des banques, notamment pour des raisons de présence d'agences à proximité ainsi que de la non-atteinte de la taille critique du point de vente ;
- La baisse constatée en 2021 résulte d'un chantier d'assainissement et de fiabilisation mené par Bank Al-Maghrib afin de disposer de données excluant depuis 2016 le stock d'agences fermées au 31/12/2021.

IOB* : les données relatives aux Intermédiaires en Opérations Bancaires ont fait l'objet d'un chantier de fiabilisation entre 2019 et 2020, débouchant sur une amélioration notable de la qualité des données et sur des valeurs fiabilisées excluant les doublons au niveau des reportings communiqués par les établissements assujettis dans le cadre de l'Inclusion Financière.

Bien que la capillarité du réseau bancaire et des Établissements de Paiement ait fortement progressé ces dernières années, des disparités persistent au niveau territorial, puisque les écarts continuent de s'accroître entre le monde urbain et le monde rural.

Répartition des points d'accès par région³⁴

| Région | Taille de la population adulte | Nombre de points d'accès | Densité bancaire |
|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------|------------------|
| BENI MELLAL - KHENIFRA | 1 988 809 | 1 892 | 1 051 |
| GRAND-CASABLANCA SETTAT | 5 521 796 | 6 592 | 838 |
| DRAA - TAFILALET | 1 289 532 | 951 | 1 356 |
| EDDAKHLA - OUED EDDAHAB | 123 266 | 119 | 1 036 |
| FES - MEKNES | 3 347 629 | 3 076 | 1 088 |
| GUELIMIM - OUED NOUN | 340 768 | 260 | 1 311 |
| LAAYOUNE - SAKIA EL HAMRA | 297 060 | 453 | 656 |
| MARRAKECH - SAFI | 3 599 911 | 2 851 | 1 263 |
| L'ORIENTAL | 1 843 338 | 2 262 | 815 |
| RABAT - SALE - KENITRA | 3 658 634 | 3 817 | 959 |
| SOUSS-MASSA | 2 154 154 | 1 920 | 1 122 |
| TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA | 2 853 164 | 2 574 | 1 108 |
| Total général | 27 018 062 | 26 767 | 1 009 |

La densité bancaire³⁵ au niveau national a connu une nette amélioration, passant d'un point d'accès pour 1.379 adultes en 2020 à un point d'accès pour 1.009 adultes³⁶ en 2021.

Malgré l'évolution constatée au niveau national, la densité bancaire en milieu rural demeure assez faible puisqu'elle n'est que d'un seul point d'accès pour 5.643 adultes (vs. 7.384 en 2020) contre un point d'accès pour 624 adultes en milieu urbain (vs. 856 en 2020).

³⁴ La différence du nombre de points d'accès entre les trois premiers tableaux et graphiques est due à la comptabilisation au niveau du total de points d'accès de 4 agences mobiles dont la répartition géographique n'est pas disponible.

³⁵ La densité bancaire est calculée selon la formule suivante : Population adulte / nombre de points d'accès.

La densité bancaire de la région de Laayoune-Sakia El Hamra s'élève à 656 et celle de la région de Draa-Tafilalet à 1.356.

³⁶ La part de la population adulte (ayant au moins 15 ans) s'élève en 2021 à 74%.

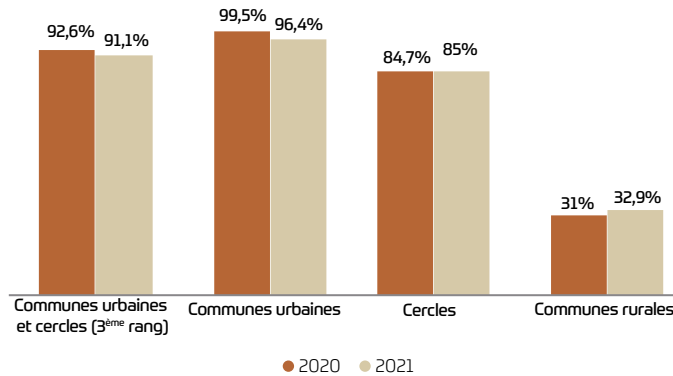
Répartition des points d'accès (Rural vs. Urbain)

| Région | Communes Rurales | | | Communes Urbaines | | |
|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------|------------------|--------------------------------|--------------------------|------------------|
| | Taille de la Population adulte | Nombre de points d'accès | Densité bancaire | Taille de la Population adulte | Nombre de points d'accès | Densité bancaire |
| BENI MELLAL - KHENIFRA | 1 148 883 | 323 | 3 557 | 839 925 | 1569 | 535 |
| GRAND-CASABLANCA SETTAT | 1 533 900 | 343 | 4 472 | 3 987 897 | 6249 | 638 |
| DRAA - TAFILALET | 915 201 | 179 | 5 113 | 374 332 | 772 | 485 |
| EDDAKHLA - OUED EDDAHAB | 31 626 | 7 | 4 518 | 91 640 | 112 | 818 |
| FES - MEKNES | 1 440 599 | 168 | 8 575 | 1 907 030 | 2908 | 656 |
| GUELMIM - OUED NOUN | 129 649 | 24 | 5 402 | 211 119 | 236 | 895 |
| LAAYOUNE - SAKIA EL HAMRA | 19 706 | 22 | 896 | 277 354 | 431 | 644 |
| MARRAKECH - SAFI | 2 147 423 | 211 | 10 177 | 1 452 488 | 2640 | 550 |
| L'ORIENTAL | 697 088 | 168 | 4 149 | 1 146 250 | 2094 | 547 |
| RABAT - SALE - KENITRA | 1 251 479 | 203 | 6 165 | 2 407 154 | 3614 | 666 |
| SOUSS-MASSA | 1 090 535 | 198 | 5 508 | 1 063 619 | 1722 | 618 |
| TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA | 1 190 445 | 209 | 5 696 | 1 662 719 | 2365 | 703 |
| Total général | 11 596 535 | 2 055 | 5 643 | 15 421 527 | 24 712 | 624 |

Cette situation traduit la forte concentration des points d'accès en milieu urbain, et peut en partie s'expliquer par le modèle économique de l'agence bancaire classique qui ne semble pas adapté à la faible densité des zones rurales et au faible niveau de revenus dans certaines zones, étant donné que celui-ci requiert un nombre minimal de clients pour amortir les charges fixes.

En termes de couverture du milieu rural, le pourcentage des communes rurales disposant d'au moins un point d'accès a augmenté. Il est, en effet, passé de 31% en 2020 à 32,9% en 2021, ce qui résulte principalement de l'implantation du réseau des Établissements de Paiement dans des zones initialement non couvertes.

Pourcentage des unités administratives ayant au moins un point d'accès³⁷



II. Principaux indicateurs d'usage³⁸

II.1. Particuliers

L'évolution des comptes de dépôt des particuliers a connu d'importants progrès aussi bien en termes de volume que de valeur.

En effet, le nombre de comptes de dépôt au niveau des banques a augmenté de 10,5% en 2021, s'établissant à 29,31 millions de comptes avec un encours également en hausse de 3,3% pour atteindre environ 747 milliards de dirhams en 2021.

Evolution des comptes de dépôt des particuliers entre 2020 et 2021

| | Nombre de comptes de dépôt | Encours (Kdhs) | Encours moyen (Dhs) |
|------|----------------------------|----------------|---------------------|
| 2020 | 26 520 373 | 723 076 391 | 27 265 |
| 2021 | 29 307 831 | 746 835 478 | 25 482 |

³⁷ - Annexe 8 : Rangs administratifs : Communes urbaines et cercles ruraux constituent le 3^{ème} rang.

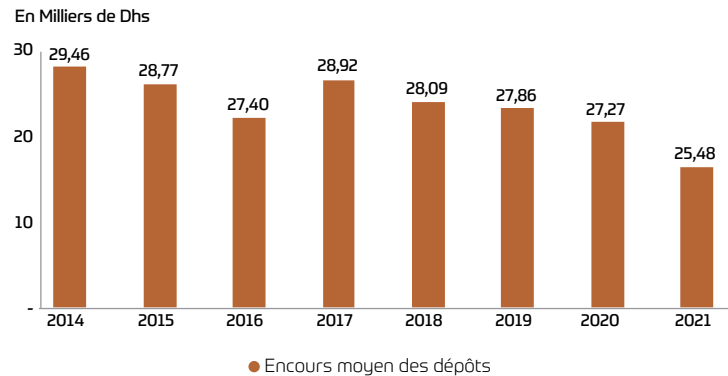
Selon l'AFI, au minimum, un pays doit rendre compte de ses indicateurs de base de l'unité administrative du troisième niveau car les indicateurs du niveau 1 (national) et du niveau 2 (régional) ne donnent pas généralement un aperçu précis de l'accès financier.

- Suite à la refonte du référentiel géographique de Bank Al-Maghrib, la méthodologie de calcul a été revue pour l'affectation des 41 arrondissements à leur commune urbaine d'appartenance, ce qui impacte le taux de couverture des communes urbaines et la population urbaine avec accès.

³⁸ Les indicateurs d'usage sont calculés sur la base des reportings reçus de 15 banques conventionnelles (hors banques participatives et Établissements de Paiement).

L'encours moyen des dépôts a donc évolué comme suit :

Evolution de l'encours moyen des dépôts des particuliers



L'encours des crédits bancaires aux particuliers a atteint 305 milliards de dirhams en 2021, représentant ainsi une hausse de 3,3% par rapport à 2020.

Evolution de l'encours des crédits bancaires aux particuliers entre 2020 et 2021³⁹

| | Encours des crédits (Kdhs) |
|------|----------------------------|
| 2020 | 295 354 774 |
| 2021 | 305 057 491 |

a. Répartition géographique des comptes de dépôt et des crédits

La région du « Grand-Casablanca Settat » consolide sa position dominante, couvrant ainsi 29% du volume des comptes de dépôt et 31% de leur valeur globale, suivie par la région de « Rabat - Salé - Kénitra » avec 16% aussi bien en termes de volume que de valeur.

La région de l' « Oriental » surclasse les autres régions en termes d'encours moyen de dépôt, puisqu'il s'élève à 36.025 dirhams, suivie par la région de « Tanger - Tétouan - Al Hoceima » avec 27.436 dirhams, contre 14.307 pour la région « Eddakhla - Oued Eddahab ».

³⁹ La partie relative au nombre de crédits bancaires (initialement analysée au niveau de ce rapport) est inscrite dans le cadre d'un chantier de fiabilisation mené par Bank Al-Maghrib et sera intégrée au prochain exercice.

Répartition géographique des comptes de dépôt des particuliers

| Région | Taille de la population adulte | Nombre de comptes de dépôt | Valeur des comptes (Kdhs) | Encours moyen (Dhs) |
|-------------------------------|--------------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------|
| BENI MELLAL - KHENIFRA | 1 988 809 | 1 535 600 | 40 208 756 | 26 184 |
| GRAND-CASABLANCA SETTAT | 5 521 796 | 8 620 990 | 234 718 359 | 27 226 |
| DRAA - TAFILALET | 1 289 532 | 783 428 | 12 597 766 | 16 080 |
| EDDAKHLA - OUED EDDAHAB | 123 266 | 114 009 | 1 631 176 | 14 307 |
| FES - MEKNES | 3 347 629 | 3 354 385 | 73 882 785 | 22 026 |
| GUELMIM - OUED NOUN | 340 768 | 323 874 | 5 073 052 | 15 664 |
| LAAYOUNE - SAKIA EL HAMRA | 297 060 | 331 962 | 5 081 182 | 15 307 |
| MARRAKECH - SAFI | 3 599 911 | 2 531 542 | 54 189 220 | 21 406 |
| L'ORIENTAL | 1 843 338 | 2 316 496 | 83 451 513 | 36 025 |
| RABAT - SALE - KENITRA | 3 658 634 | 4 553 690 | 115 959 765 | 25 465 |
| SOUSS-MASSA | 2 154 154 | 2 130 103 | 45 643 426 | 21 428 |
| TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA | 2 853 164 | 2 711 752 | 74 398 477 | 27 436 |
| Total général | 27 018 062 | 29 307 831 | 746 835 478 | 25 482 |

S'agissant des crédits bancaires aux particuliers à fin 2021, la région du « Grand-Casablanca Settata » surperforme les autres régions en termes d'encours avec une hausse de 2% par rapport à 2020.

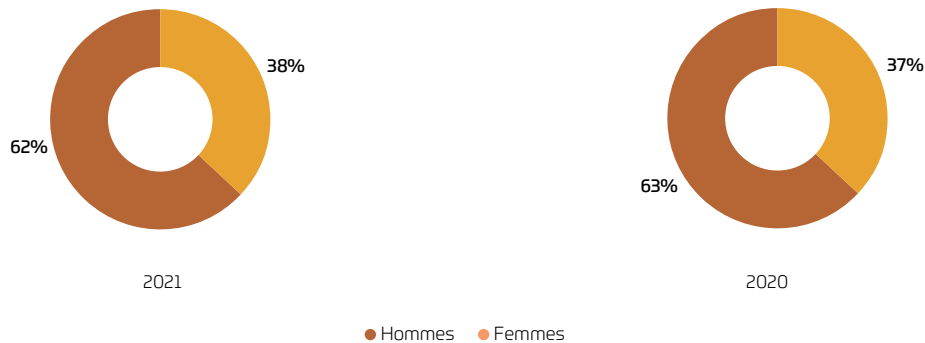
Répartition géographique de l'encours des crédits bancaires aux particuliers

| Région | Taille de la population adulte | Valeur des crédits (Kdhs) |
|-------------------------------|--------------------------------|---------------------------|
| BENI MELLAL - KHENIFRA | 1 988 809 | 6 635 053 |
| GRAND-CASABLANCA SETTAT | 5 521 796 | 162 606 436 |
| DRAA - TAFILALET | 1 289 532 | 2 628 039 |
| EDDAKHLA - OUED EDDAHAB | 123 266 | 775 800 |
| FES - MEKNES | 3 347 629 | 21 449 995 |
| GUELMIM - OUED NOUN | 340 768 | 1 170 314 |
| LAAYOUNE - SAKIA EL HAMRA | 297 060 | 2 596 896 |
| MARRAKECH - SAFI | 3 599 911 | 19 933 475 |
| L'ORIENTAL | 1 843 338 | 11 812 345 |
| RABAT - SALE - KENITRA | 3 658 634 | 45 987 059 |
| SOUSS-MASSA | 2 154 154 | 12 178 042 |
| TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA | 2 853 164 | 17 284 037 |
| Total général | 27 018 062 | 305 057 491 |

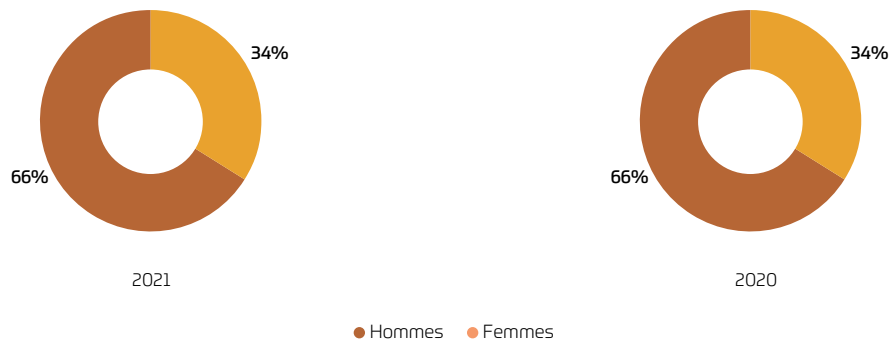
b. Ségrégation par genre

Les femmes représentent le tiers des personnes ayant au moins un compte bancaire. À fin 2021, la répartition du côté « offre »⁴⁰ se présente comme suit :

Répartition des personnes détenant au moins un compte bancaire⁴¹ (en nombre) par genre (2020 vs. 2021)



Répartition des personnes détenant des crédits⁴² (en nombre) par genre (2020 vs. 2021)



c. Répartition par groupe d'âge

Les données disponibles montrent qu'à l'instar des années précédentes, la pénétration des comptes demeure faible chez les jeunes adultes à fin 2021.

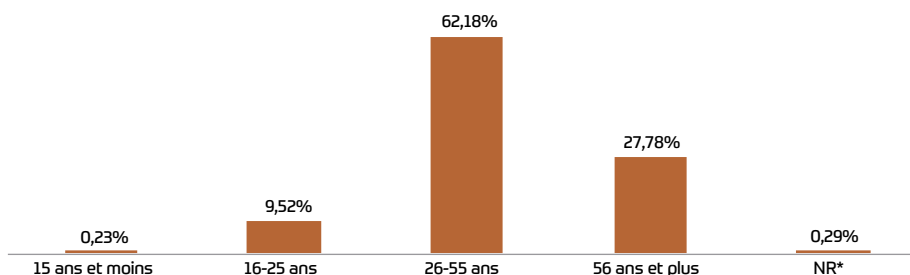
En effet, selon les tranches d'âge, seulement 9,52% des comptes sont détenus par des personnes âgées de 16 à 25 ans, contre 62,18% des comptes détenus par la tranche d'âge 26-55 ans, alors que la population des 16 à 25 ans représente 22% de la population adulte.

⁴⁰ Revue de la méthodologie d'élaboration des statistiques sur les comptes bancaires, calculées à partir des informations collectées par Bank Al-Maghrif dans le cadre du service de « Centralisation des Comptes Bancaires CCB » et ce, en vertu de l'article n°160 de la loi sur les établissements de crédit.

⁴¹ Sur la base du nombre de femmes / hommes titulaires de comptes.

⁴² Sur la base du nombre de femmes / hommes ayant un crédit actif enregistré au Crédit Bureau.

Personnes physiques titulaires de comptes par tranche d'âge⁴³



S'agissant des jeunes, l'exclusion financière est fortement liée au niveau de chômage élevé de cette catégorie de la population. Une comparaison du taux d'Inclusion Financière des jeunes avec d'autres pays a démontré que plus le chômage des jeunes est élevé plus leur exclusion financière est forte puisque la situation les rend moins susceptibles que les adultes actifs de détenir un compte bancaire.

Cela peut également s'expliquer par le niveau d'éducation, la possession de compte étant plus faible chez les adultes moins instruits qui sont susceptibles d'être plus pauvres, ce qui contribue à une plus faible pénétration bancaire.

⁴³ L'ouverture d'un compte ou la conclusion d'un contrat est soumise aux dispositions du Dahir formant Code des Obligations et Contrats (chapitre capacité) qui exige l'âge de majorité défini à 18 ans.

NR* : Information sur l'âge du client non renseignée par la banque déclarante.

Encadré : Base de données Global Findex 2021

L'édition Global Findex 2021, qui repose sur des enquêtes représentatives au niveau national menées pendant la pandémie de COVID-19 auprès d'environ 125.000 adultes dans 123 économies du monde, contient des indicateurs actualisés tous les trois ans depuis 2011 sur l'accès aux services financiers formels et informels et sur leurs usages.

Les données montrent notamment comment la pandémie s'est accompagnée d'un essor des transactions numériques par carte bancaire, téléphone et Internet et mettent en évidence les comportements qui favorisent la résilience financière. Elles rendent compte en outre des disparités en matière d'accès et d'utilisation des services financiers dont souffrent les femmes et les populations pauvres.

Les résultats d'enquêtes fournissent de nouvelles informations sur les progrès réalisés en matière d'Inclusion Financière dans le monde. Les nouvelles données montrent que l'écart entre les sexes en matière de possession de compte s'est réduit et que les paiements numériques sont plus largement utilisés depuis la pandémie. À l'échelle mondiale, plus des trois quarts des adultes ont un compte dans une institution financière ou auprès de fournisseurs de paiement mobile, contre 68,5% en 2017.

L'enquête Global Findex 2021 a été menée en pleine pandémie de COVID-19, période de crise qui a permis de mobiliser davantage les efforts d'Inclusion Financière à travers le monde grâce à plusieurs mécanismes, tels que les paiements d'aide d'urgence que les gouvernements effectuaient sur les comptes. Ces facteurs ainsi que d'autres ont contribué aux principales conclusions suivantes :

- À l'échelle mondiale, 76% d'adultes possèdent un compte bancaire, contre 71% dans les économies en développement ;
- Le fait de recevoir des paiements sur un compte incite à utiliser d'autres services financiers, comme s'appuyer sur un compte pour épargner, emprunter et stocker de l'argent afin de gérer les liquidités ;
- L'argent mobile est devenu un catalyseur de l'Inclusion Financière en Afrique subsaharienne, en particulier pour les femmes, parce qu'il stimule la possession de comptes et leur utilisation par le biais des paiements mobiles, de l'épargne et des emprunts ;
- La COVID-19 a fortement favorisé l'accroissement de l'utilisation des paiements numériques ;
- Les pouvoirs publics, les employeurs privés et les prestataires de services financiers - y compris les fintechs - pourraient contribuer à élargir l'accès aux services financiers et leur utilisation parmi les personnes non bancarisées en réduisant les obstacles et en améliorant les infrastructures ;
- Les utilisateurs inexpérimentés sur le plan financier ne peuvent bénéficier pleinement du fait de posséder un compte s'ils ne comprennent pas comment utiliser les services financiers tout en évitant les risques y afférents.

Cas du Maroc

Au Maroc, l'enquête a été menée du 14 au 28 octobre 2021 et a porté sur un échantillon de 1.000 personnes⁴⁴ (à l'instar de la quasi-totalité des autres pays) âgées de 15 ans et plus. Elle a été effectuée par téléphone mobile, en dialecte marocain.

⁴⁴ Il est à noter qu'en 2017, la même enquête avait porté au Maroc sur un échantillon de 5.110 personnes et les entretiens avaient été réalisés en face à face (du 20 octobre au 15 décembre 2017).

Les principaux constats portent sur les aspects ci-dessous :

• Evolution de la bancarisation au Maroc

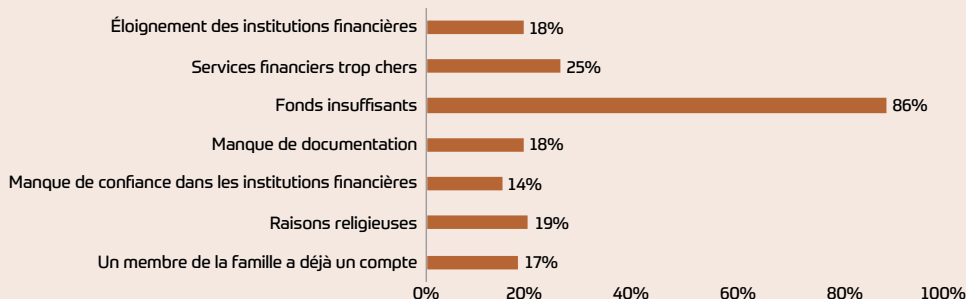
Au Maroc, selon l'enquête Findex, le taux de bancarisation a atteint 44% en 2021, contre 29% en 2017.

Le taux de bancarisation des femmes demeure en 2021 largement inférieur à celui des hommes (33% pour les femmes contre 56% pour les hommes).

• Freins à la bancarisation

Le motif le plus fréquemment cité quant à la non-détention d'un compte bancaire porte sur l'insuffisance de fonds (pour 86% des répondants).

Freins à la bancarisation



• Evolution des habitudes de paiement

En 2021, 32% des adultes (de plus de 15 ans) détenaient une carte de crédit ou de débit (contre 21% en 2017) et 10% seulement d'entre eux ont utilisé cette carte (contre 5% en 2017).

Ainsi, en 2021, 71% des détenteurs de cartes bancaires ont utilisé leur carte en point de vente au cours de l'année, et 24% des personnes détenant un compte bancaire ont utilisé leur compte pour effectuer des paiements par téléphone ou via Internet.

L'évolution des paiements numériques, et notamment des paiements auprès des commerçants, ont connu une progression significative, avec l'apparition de la Covid-19, puisqu'au Maroc, 44% des personnes ayant déclaré en 2021 avoir déjà effectué un paiement commerçant ont affirmé l'avoir fait pour la première fois après l'apparition de la pandémie.

• Déplacer l'épargne semi-formelle⁴⁵ sur les comptes permettrait d'accroître la bancarisation

Le transfert de l'épargne semi-formelle vers des comptes est une opportunité importante pour accroître l'Inclusion Financière. En effet, l'enquête révèle que dans les économies en développement, environ 85 millions de personnes (soit 6% des adultes non bancarisés) épargnent de manière semi-formelle. Ainsi, le transfert de l'épargne semi-formelle sur des comptes pourrait réduire la proportion d'adultes sans compte de 6 à 8% au Maroc.

⁴⁵ Le secteur financier semi-formel fournit des services financiers aux ménages et aux petites entreprises qui n'ont pas accès aux services financiers du secteur formel. Ce secteur comprend des organismes qui, bien que légalement constitués, ne sont pas réglementés au même titre que les banques.

II.2. Entreprises

En 2021, l'encours global des crédits bancaires octroyés aux TPME (catégories TPE et PME) s'est élevé à 186,6 milliards de dirhams contre 177,4 milliards de dirhams en 2020, soit une augmentation de près de 5,2%.

Encadré : Rappel des critères de segmentation des entreprises⁴⁶

Les indicateurs de l'Inclusion Financière sont calculés pour les particuliers, et les entreprises qui sont segmentées suivant les critères de segmentation prudentiels définis par la circulaire de Bank Al-Maghrib n°8/G/2010 relative aux exigences en fonds propres pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnels, selon les approches internes aux établissements de crédit.

La Grande Entreprise (GE) est l'entreprise dont le chiffre d'affaires hors taxes, ou celui du groupe d'intérêt auquel elle appartient, est supérieur à 175 millions de dirhams.

La Petite et Moyenne Entreprise (PME), y compris les entrepreneurs individuels, est celle qui répond à l'une des deux conditions suivantes :

- Le chiffre d'affaires hors taxes, ou celui du groupe d'intérêt auquel elle appartient, est supérieur à 10 millions de dirhams et inférieur ou égal à 175 millions de dirhams ;
- Le chiffre d'affaires hors taxes, ou celui du groupe d'intérêt auquel elle appartient, est inférieur ou égal à 10 millions de dirhams et le montant global des créances que détient l'établissement à son égard, ou sur le groupe d'intérêt auquel elle appartient, est supérieur à 2 millions de dirhams.

La Très Petite Entreprise (TPE), y compris les entrepreneurs individuels, est celle qui répond aux deux conditions suivantes :

- Le chiffre d'affaires hors taxes, ou celui du groupe d'intérêt auquel elle appartient, est inférieur ou égal à 10 millions de dirhams ;
- Le montant global des créances que détient l'établissement à son égard, ou sur le groupe d'intérêt auquel elle appartient, est inférieur ou égal à 2 millions de dirhams.

Lorsque l'entreprise fait partie d'un groupe d'intérêt, il est pris en considération, pour la segmentation, le chiffre d'affaires sur base consolidée de ce groupe.

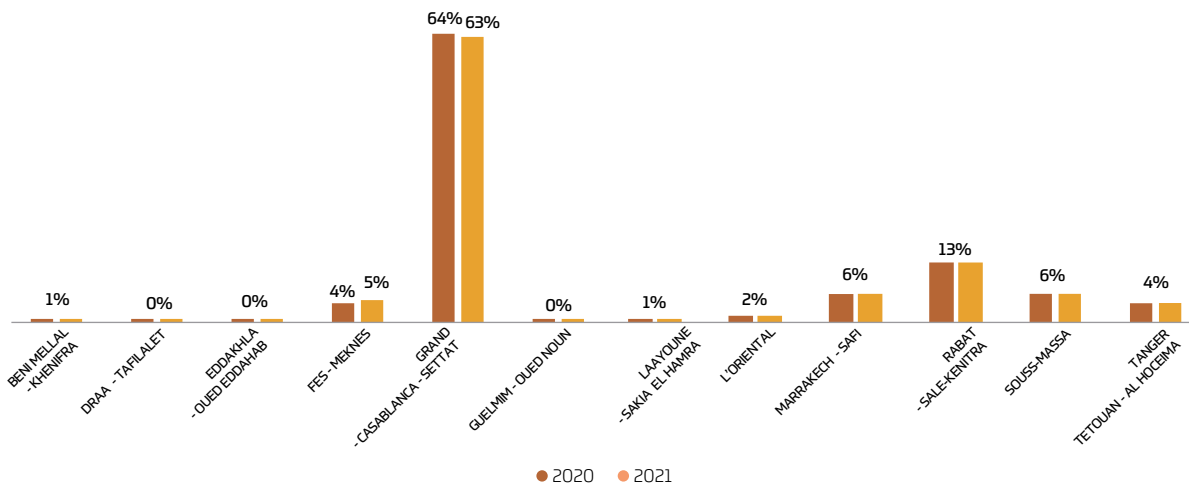
La répartition de l'encours des crédits bancaires par taille d'entreprise est comme suit :

- 26% pour les TPE en 2021, contre 32% en 2020 ;
- 74% pour les PME en 2021, contre 68% en 2020.

La répartition régionale des crédits bancaires aux TPME selon l'encours, à fin 2021, se présente comme suit :

⁴⁶ En se basant sur les résultats des analyses des données depuis 2016, l'Observatoire s'est aligné sur la définition de Bank Al-Maghrib en retenant uniquement le chiffre d'affaires comme critère de cette définition tout en affinant la segmentation des TPME.

Répartition régionale des crédits bancaires aux TPME



La région du « Grand-Casablanca Settat » concentre 63% du montant total des crédits accordés aux TPME en 2021, contre 64% en 2020.

L'encours des crédits octroyés aux TPME a connu, entre 2020 et 2021, des évolutions variables selon les régions. En effet, la région de « Draa - Tafilalet » a poursuivi sa progression en termes d'encours de crédit (+42,2% entre 2020 et 2021), grâce notamment à la hausse significative de l'encours des crédits accordés aussi bien aux TPE (+30,1%) qu'aux PME (+56,1%). La région de « Beni Mellal - Khénifra », quant à elle, a connu une baisse significative d'environ 18%, reflétant la baisse des crédits accordés entre 2020 et 2021 aux TPE (-13,1%) et aux PME (-20,2%).

L'analyse de la répartition de l'encours du crédit bancaire par taille d'entreprise fait ressortir une hausse de 5,2% entre 2020 et 2021 pour les TPME, qui s'explique par une amélioration nette de 14,3% des crédits accordés aux PME (contrebalancée par une baisse de 14,3% pour les crédits accordés aux TPE).

Répartition géographique des crédits bancaires aux entreprises par taille

| Région | 2020 | | | 2021 | | | Variation en % | | |
|-------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| | Encours des crédits aux TPE (Kdhs) | Encours des crédits aux PME (Kdhs) | Encours des crédits aux TPME (Kdhs) | Encours des crédits aux TPE (Kdhs) | Encours des crédits aux PME (Kdhs) | Encours des crédits aux TPME (Kdhs) | Encours des crédits aux TPE (Kdhs) | Encours des crédits aux PME (Kdhs) | Encours des crédits aux TPME (Kdhs) |
| BENI MELLAL - KHENIFRA | 462 163 | 834 211 | 1 296 374 | 401 686 | 666 102 | 1 067 788 | -13,1 | -20,2 | -17,6 |
| DRAA - TAFILALET | 295 395 | 255 067 | 550 461 | 384 269 | 398 233 | 782 502 | 30,1 | 56,1 | 42,2 |
| EDDAKHLA - OUED EDDAHAB | 118 611 | 218 149 | 336 760 | 151 619 | 276 014 | 427 633 | 27,8 | 26,5 | 27,0 |
| FES - MEKNES | 1 751 585 | 6 007 260 | 7 758 845 | 1 764 673 | 7 024 844 | 8 789 517 | 0,7 | 16,9 | 13,3 |
| GRAND-CASABLANCA SETTAT | 39 116 605 | 73 653 936 | 112 770 541 | 36 394 165 | 80 623 111 | 117 017 276 | -7,0 | 9,5 | 3,8 |
| GUELMMIM - OUED NOUN | 45 458 | 24 681 | 70 139 | 55 086 | 24 835 | 79 921 | 21,2 | 0,6 | 13,9 |
| LAAYOUNE - SAKIA EL HAMRA | 280 806 | 912 841 | 1 193 647 | 198 179 | 1 061 369 | 1 259 548 | -29,4 | 16,3 | 5,5 |
| L'ORIENTAL | 686 238 | 2 306 982 | 2 993 220 | 576 176 | 2 570 673 | 3 146 849 | -16,0 | 11,4 | 5,1 |
| MARRAKECH - SAFI | 2 081 421 | 7 874 682 | 9 956 103 | 1 535 956 | 9 794 761 | 11 390 717 | -26,2 | 24,4 | 13,8 |
| RABAT - SALE - KENITRA | 7 887 924 | 14 723 152 | 22 611 076 | 4 390 824 | 19 793 986 | 24 184 810 | -44,3 | 34,4 | 7,0 |
| SOUSS - MASSA | 2 499 863 | 8 341 696 | 10 841 560 | 1 498 289 | 10 362 022 | 11 860 311 | -40,1 | 24,2 | 9,4 |
| TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA | 1 634 176 | 5 373 328 | 7 007 504 | 1 385 711 | 5 218 218 | 6 603 929 | -15,2 | -2,9 | -5,8 |
| Total général | 56 860 243 | 120 525 986 | 177 386 229 | 48 736 632 | 137 814 169 | 186 550 801 | -14,3 | 14,3 | 5,2 |

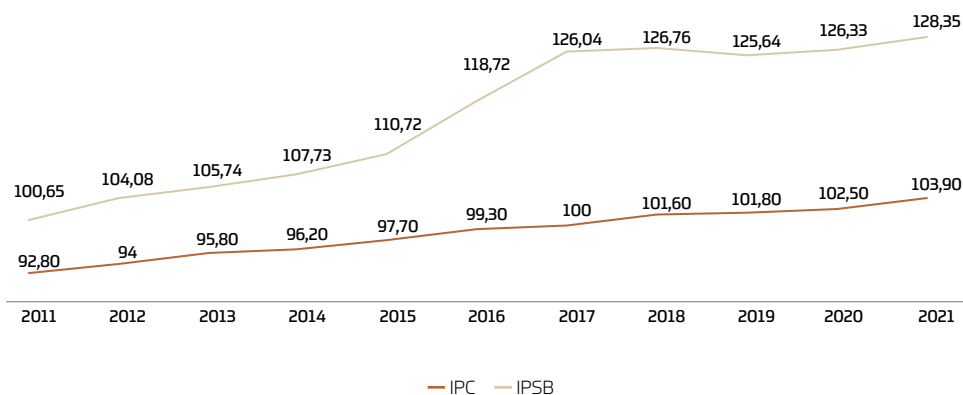
CHAPITRE II. EVALUATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES FOURNIS À LA CLIENTÈLE DES PARTICULIERS

Indice des Prix des Services Bancaires (IPSB)

À fin 2021, l'IPSB s'est établi à 128,35 enregistrant ainsi une hausse de 28 points par rapport à l'année de référence 2011 et de deux points par rapport à 2020.

Cette tendance haussière par rapport à l'année de référence (2011) traduit le renchérissement des prix des services bancaires qui composent le panier, notamment du « Package », des « Frais de tenue de compte » et de la « Carte bancaire ».

Evolution de l'IPSB / IPC⁴⁷



⁴⁷ Indice des Prix à la Consommation : Mise à jour de la série de l'IPC par Bank Al-Maghrib (raccordement statistique en appliquant les variations de l'IPC base 2006 à la nouvelle série de l'IPC base 2017) suite à un changement de l'année de base opéré par le HCP.

Encadré : Rappel de la présentation de l'Indice des Prix des Services Bancaires (IPSB)

Dans le prolongement des mesures prises au cours de ces dernières années pour améliorer la transparence des pratiques bancaires, Bank Al-Maghrib a élaboré en 2011 un Indice des Prix des Services Bancaires (IPSB) en concertation avec le GPBM.

Le groupe de travail, créé à cet effet, a mené une étude sur les expériences d'autres pays et a effectué une mission d'information auprès de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques en France (INSEE) et du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF).

L'élaboration de l'indice, qui prend en considération les conclusions du groupe de travail, repose sur les éléments suivants :

- L'IPSB a pour objet principal de mesurer la fluctuation, d'une année à l'autre, des prix des services bancaires inclus dans le panier de la clientèle des particuliers des banques ;
- L'adoption de la méthodologie de Laspeyres⁴⁸ pour le calcul de l'IPSB, également utilisée pour le calcul des prix des actifs immobiliers ;
- La définition d'un panier de produits les plus fréquemment utilisés par les particuliers sur la base duquel est calculé l'indice ;
- Le calcul de l'IPSB selon une fréquence annuelle avec comme année de référence 2011.

L'IPSB est calculé sur la base d'une pondération des parts de marché et du poids des services dans le panier. L'évolution de l'IPSB s'explique principalement par la variation des paramètres suivants :

- Structure du panier ;
- Parts de marchés des banques ;
- Prix des principaux services composant le panier.

Par ailleurs, la hausse de 1,6% enregistrée par l'IPSB en 2021 comparativement à 2020, s'explique essentiellement par l'augmentation de 4,9% des « Frais de tenue de compte » et de 2,2% des frais relatifs à la « Carte bancaire », ce qui a contrebalancé la baisse de 4,2% des commissions perçues sur les offres de type « Package ».

⁴⁸ L'indice de prix de Laspeyres représente le prix nécessaire durant l'année courante pour acheter un panier de services choisi lors de l'année de base par rapport à la valeur du même panier acheté au prix de l'année de base.

Tableau : Structure du panier et composition de l'IPSB 2021

| | Structure Panier | | | | | | IPSB | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|------------------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------------------------|---------------------------|--------------------|---------------------------|
| | 2011 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2011 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Evolution annuelle (en %) | Variation annuelle (en %) | Evolution annuelle | Variation annuelle (en %) |
| Package | 19,6% | 36,7% | 36,4% | 33,2% | 35,3% | 33,6% | 20,02 | 49,20 | 49,06 | 43,88 | 47,39 | 45,42 | 3,51 | 8% | - 1,97 | -4,16% |
| Frais de tenue de compte | 47,4% | 33,1% | 31,7% | 32,2% | 31,4% | 32,4% | 47,40 | 44,61 | 44,12 | 44,97 | 43,57 | 45,69 | - 1,40 | -3,10% | 2,12 | 4,86% |
| Retrait par chèque guichet | 2% | 2,9% | 2,6% | 2,2% | 2,8% | 3% | 2,02 | 3,11 | 2,80 | 2,04 | 2,56 | 2,80 | 0,53 | 25,89% | 0,24 | 9,43% |
| Encaissement de chèques | 3,1% | 2,7% | 2,6% | 2,8% | 2,2% | 2,2% | 3,11 | 3,16 | 3 | 3,28 | 2,61 | 3,56 | - 0,67 | -20,47% | 0,96 | 36,73% |
| Virement vers banque confrère | 1,7% | 2,2% | 2,4% | 2,8% | 2,8% | 2,7% | 1,73 | 2,89 | 3,17 | 3,67 | 3,81 | 3,66 | 0,15 | 3,97% | - 0,15 | -3,92% |
| Prélèvement automatique | 4,6% | 3% | 3,4% | 4% | 3,8% | 3,9% | 4,56 | 3,03 | 3,38 | 3,97 | 3,82 | 3,85 | - 0,14 | -3,65% | 0,03 | 0,77% |
| Mise à disposition émise | 2,3% | 2% | 1,9% | 2,2% | 1,6% | 1,6% | 2,31 | 2,08 | 1,96 | 2,25 | 1,65 | 1,80 | - 0,61 | -26,86% | 0,15 | 9,23% |
| Certification de chèque | 1,3% | 1% | 1% | 1,1% | 0,7% | 0,7% | 1,27 | 1,32 | 1,22 | 1,36 | 0,89 | 0,98 | - 0,47 | -34,77% | 0,10 | 10,97% |
| Opposition sur chèque volé ou perdu | 0,1% | - | - | - | - | - | 0,08 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Carte bancaire | 13,1% | 12,5% | 14,1% | 16,2% | 15,6% | 16% | 13,28 | 13,33 | 14,38 | 16,90 | 16,27 | 16,63 | - 0,63 | -3,71% | 0,36 | 2,20% |
| Opposition sur carte bancaire | 0,2% | - | - | - | - | - | 0,25 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Frais banque sur internet | 1,2% | 0,5% | 0,4% | 0,1% | - | - | 1,24 | 0,03 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Droit de garde | 2,9% | 2,7% | 3,2% | 3% | 3,3% | 3,3% | 2,86 | 2,74 | 3,23 | 2,99 | 3,28 | 3,32 | 0,28 | 9,5% | 0,05 | 1,38% |
| Commissions sur ordres de bourse | 0,5% | 0,6% | 0,4% | 0,4% | 0,5% | 0,6% | 0,52 | 0,56 | 0,43 | 0,34 | 0,48 | 0,63 | 0,13 | 39,06% | 0,15 | 30,72% |
| | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100,65 | 126,04 | 126,76 | 125,64 | 126,33 | 128,35 | 0,69 | 0,55% | 2,02 | 1,6% |

S'agissant de la structure du panier, et à l'instar de la tendance observée précédemment, les commissions perçues sur les offres de type « Package », la tenue de compte et la carte bancaire représentent 82% du total des commissions.

Ainsi, toute évolution de la tarification de ces trois services, notamment par les banques qui prédominent le marché bancaire, a un impact significatif sur le niveau de l'IPSB.

Trois services, initialement définis au niveau de la Directive 2/G/2012⁴⁹ relative à l'Indice des Prix des Services Bancaires, sont devenus gratuits depuis 2016 suite à une concertation entre les membres du GPBM et Bank Al-Maghrib :

- Opposition sur chèque volé ou perdu ;
- Opposition sur carte bancaire ;
- Frais d'abonnement à la banque sur Internet.

**Encadré : Extrait de la Directive relative à l'Indice des Prix des Services Bancaires
N°2/G/2012 établie en date du 18 Avril 2012**

Article 2

L'Indice des Prix des Services Bancaires est calculé sur la base d'un panier composé des 14 produits suivants :

- Package⁵⁰ de produits ;
- Tenue de compte ;
- Retrait par chèque guichet auprès de l'agence domiciliaire ;
- Encaissement de chèque ;
- Virement vers banque confrère ;
- Prélèvement automatique ;
- Mise à disposition émise ;
- Certification de chèque ;
- **Opposition sur chèque volé ou perdu ;**
- Carte bancaire ;
- **Opposition sur carte bancaire ;**
- **Abonnement à la banque sur internet ;**
- Garde de titres ;
- Exécution d'ordres de bourse.

À cet effet, Bank Al-Maghrib a procédé à la publication d'une liste comprenant les 22 services bancaires offerts à titre gratuit par les banques à leur clientèle⁵¹.

⁴⁹ La Directive n° 2/G/2012 relative à l'Indice des Prix des Services Bancaires est en cours de revue au niveau de Bank Al-Maghrib (mise à jour du panier des services pour exclure les services devenus gratuits, mise à jour de l'année de référence, ..).

⁵⁰ Package spécifique à chaque banque, regroupant un ensemble de produits et de services vendus pour un prix forfaitaire.

⁵¹ Communication réalisée dans le cadre de la protection du consommateur afin de spécifier que même en l'absence de mise à jour de la Directive n° 1/G/2010 relative aux services bancaires minimums devant être offerts par les banques à leur clientèle, à titre gratuit, comprenant uniquement 16 services gratuits, la gratuité de six autres services a été actée en 2016, résultant d'une concertation entre le GPBM et Bank Al-Maghrib.

Encadré : Informations sur les services bancaires gratuits existants

Bank Al-Maghrib informe le public que 22 services bancaires sont offerts à titre gratuit par les banques à leur clientèle.

La liste de ces services gratuits se présente comme suit :

1. Ouverture de compte
2. Délivrance de chéquier
3. Délivrance du livret d'épargne
4. Domiciliation de salaire
5. Délivrance d'attestation de relevé d'identité bancaire
6. Versement Espèces (hors acquittement du montant du timbre fiscal)
7. Retrait d'espèces auprès du guichet domiciliaire, à l'exclusion des retraits par chèque guichet pour les clients détenteurs d'un chéquier
8. Retrait d'espèces sur présentation d'un carnet d'épargne auprès du guichet domiciliaire
9. Retrait auprès des guichets automatiques bancaires de l'établissement détenteur du compte
10. Émission de virements de compte à compte, entre particuliers, au sein de la même banque
11. Réception de virements nationaux
12. Réception de mises à disposition nationales au sein de la même banque
13. Établissement et envoi du relevé de compte au client
14. Consultation et édition du solde et de l'historique du compte à travers le guichet automatique bancaire et/ou internet, hors frais de souscription à ces canaux de distribution
15. Changement des éléments d'identification du titulaire du compte
16. Clôture de compte
17. Accès à la Banque Directe en consultation pour les clients Particuliers
18. Recalcul du code confidentiel de la carte bancaire
19. Opposition pour perte ou vol de la carte bancaire
20. Remplacement de la carte défectueuse non encore utilisée par le détenteur
21. Rejet de chèque pour motif de vice de forme
22. Opposition pour perte ou vol de chèque

Les services de 1 à 16 ont été institués en vertu de la directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 1/G/2010 du 3 mai 2010 relative aux services bancaires minimums devant être offerts par les banques à leur clientèle à titre gratuit.

Les services de 17 à 22 ont été mis en place en 2016 de manière consensuelle entre les membres du Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), sous l'impulsion de Bank Al-Maghrib.



Annexes

Circulation fiduciaire

Evolution de la circulation fiduciaire (2015-2021)

| ANNEE | Valeur totale (en milliards de dirhams) | Nombre de billets (en milliards d'unités) | Nombre de pièces (en milliards d'unités) | Nombre de coupures (en milliards d'unités) |
|-------|--|--|---|---|
| 2015 | 189,6 | 1,3 | 2,5 | 3,8 |
| | 193,8 | 1,4 | 2,5 | 3,9 |
| | 210,2 | 1,5 | 2,5 | 4,0 |
| | 205,9 | 1,4 | 2,6 | 4,0 |
| 2016 | 203,0 | 1,4 | 2,5 | 3,9 |
| | 207,1 | 1,4 | 2,6 | 4,0 |
| | 219,3 | 1,5 | 2,6 | 4,1 |
| | 215,8 | 1,5 | 2,6 | 4,1 |
| 2017 | 214,8 | 1,5 | 2,6 | 4,1 |
| | 222,8 | 1,6 | 2,6 | 4,2 |
| | 232,0 | 1,6 | 2,7 | 4,3 |
| | 231,8 | 1,6 | 2,7 | 4,3 |
| 2018 | 232,0 | 1,6 | 2,7 | 4,3 |
| | 236,3 | 1,6 | 2,7 | 4,3 |
| | 247,8 | 1,7 | 2,7 | 4,5 |
| | 248,5 | 1,7 | 2,8 | 4,5 |
| 2019 | 249,7 | 1,7 | 2,8 | 4,5 |
| | 254,2 | 1,7 | 2,8 | 4,5 |
| | 263,5 | 1,8 | 2,8 | 4,6 |
| | 266,5 | 1,8 | 2,8 | 4,7 |
| 2020 | 282,4 | 1,9 | 2,9 | 4,8 |
| | 311,5 | 2,1 | 2,9 | 5,0 |
| | 318,4 | 2,1 | 2,9 | 5,0 |
| | 318,9 | 2,1 | 2,9 | 5,1 |
| 2021 | 314,7 | 2,1 | 2,9 | 5,0 |
| | 323,9 | 2,2 | 2,9 | 5,1 |
| | 336,2 | 2,3 | 3,0 | 5,2 |
| | 337,0 | 2,3 | 3,0 | 5,3 |

Structure des billets en circulation (en volume)

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--------|------|------|------|------|------|------|
| 200 DH | 50 | 50 | 51 | 52 | 54 | 55 |
| 100 DH | 38 | 37 | 37 | 36 | 36 | 35 |
| 50 DH | 4 | 4 | 4 | 4 | 3 | 4 |
| 20 DH | 7 | 7 | 7 | 7 | 6 | 6 |
| Autres | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 |

Structure des pièces en circulation (en volume)

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--------|------|------|------|------|------|------|
| 10 DH | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| 5 DH | 7 | 7 | 7 | 7 | 7 | 7 |
| 2 DH | 3 | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| 1 DH | 27 | 27 | 28 | 28 | 28 | 29 |
| 1/2 DH | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 |
| 20 C | 16 | 16 | 16 | 16 | 16 | 15 |
| 10 C | 20 | 19 | 19 | 19 | 19 | 19 |
| Autres | 13 | 12 | 12 | 12 | 11 | 11 |

Approvisionnement de l'économie en monnaie fiduciaire

Evolution de l'approvisionnement global des BBM (en millions de billets) 2016 -2021

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Recyclage BV CPT | 1 428 | 1 529 | 1 639 | 1 709 | 1 656 | 1 805 |
| Sorties BV CPT | 453 | 457 | 421 | 473 | 458 | 495 |
| Contribution CPT | 1 881 | 1 986 | 2 060 | 2 182 | 2 114 | 2300 |
| Sorties BN | 365 | 443 | 503 | 574 | 613 | 512 |
| Sorties BV BAM | 210 | 202 | 162 | 138 | 199 | 242 |
| Contribution BAM | 575 | 644 | 664 | 713 | 813 | 753 |
| Approvisionnement global | 2 456 | 2 630 | 2 724 | 2 894 | 2 926 | 3053 |

Structure des sorties des billets aux guichets par région 2019-2020

| | 2019 | 2020 | 2021 |
|---------------------------|------|------|------|
| Casablanca-Settat | 24% | 23% | 22% |
| Rabat-Salé-Kénitra | 18% | 18% | 19% |
| Marrakech-Safi | 14% | 13% | 13% |
| Fès-Meknès | 12% | 13% | 12% |
| Tanger-Tétouan-Al Hoceïma | 10% | 12% | 11% |
| Souss-Massa | 10% | 9% | 10% |
| L'Oriental | 7% | 7% | 7% |
| Autres régions | 6% | 6% | 6% |
| Total général | 100% | 100% | 100% |

Mouvements de billets aux guichets de bam 2016-2021 (en millions de coupures)

| En volume | Sorties des billets | | | | | | Versements des billets | | | | | |
|-----------|---------------------|-------|-------|-------|-------|-------|------------------------|------|------|-------|------|-------|
| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
| 200 DH | 464 | 479 | 479 | 531 | 607 | 559 | 424 | 419 | 409 | 456 | 402 | 481 |
| 100 DH | 421 | 460 | 442 | 491 | 532 | 518 | 401 | 421 | 420 | 461 | 419 | 503 |
| 50 DH | 55 | 67 | 65 | 61 | 49 | 64 | 55 | 56 | 61 | 59 | 51 | 55 |
| 20 DH | 88 | 95 | 99 | 102 | 82 | 107 | 81 | 86 | 91 | 98 | 83 | 93 |
| Total | 1 028 | 1 101 | 1 085 | 1 185 | 1 271 | 1 248 | 961 | 982 | 980 | 1 074 | 955 | 1 132 |

Evolutions des mouvements de pieces de monnaie aux guichets de bam 2016-2021 (en millions de pieces)

| | Sort. | Vers. | Sort. | Vers. | Sort. | Vers. | Sort. | Vers. | Sort. | Vers. | Sort. | Vers. |
|--------------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|----------|
| | 2016 | 2016 | 2017 | 2017 | 2018 | 2018 | 2019 | 2019 | 2020 | 2020 | 2021 | 2021 |
| 10 DH | 8 | 3 | 7 | 2 | 6 | 1 | 7 | 0 | 5 | 1 | 7 | 0 |
| 5 DH | 11 | 3 | 11 | 3 | 11 | 1 | 12 | 0 | 9 | 1 | 12 | 1 |
| 2 DH | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 1 DH | 21 | 1 | 31 | 0 | 35 | 0 | 38 | 0 | 27 | 0 | 36 | 0 |
| 1/2 DH | 16 | 0 | 12 | 0 | 11 | 0 | 11 | 0 | 12 | 0 | 17 | 0 |
| 20 Cts | 13 | 0 | 12 | 0 | 10 | 0 | 10 | 0 | 9 | 0 | 11 | 0 |
| 10 Cts | 14 | 0 | 12 | 0 | 10 | 0 | 11 | 0 | 8 | 0 | 10 | 0 |
| 5 Cts | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 1Cts | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 85 | 8 | 87 | 6 | 84 | 2 | 90 | 1 | 71 | 3 | 92 | 2 |

Qualite des billets en circulations et faux monnayage

Evolution du volume d'entretien des billets en millions de coupures (2016-2021)

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Billets traités par les CPT | 2 335 | 2 474 | 2 621 | 2 771 | 2 613 | 2 948 |
| Billets traités par BAM | 423 | 471 | 476 | 476 | 470 | 586 |
| Total | 2 757 | 2 945 | 3 098 | 3 247 | 3 083 | 3 534 |

Evolution des versements de billets aux guichets de la banque en millions de coupures (2016-2021)

| En millions de coupures | 2 016 | 2 017 | 2 018 | 2 019 | 2 020 | 2021 |
|-------------------------|------------|------------|------------|-------------|------------|-------------|
| Vers. BNV CPT | 497 | 533 | 547 | 597 | 474 | 633 |
| Vers. BV CPT | 465 | 448 | 434 | 477 | 480 | 499 |
| Total | 962 | 981 | 981 | 1074 | 955 | 1132 |

Evolution du nombre des bbm contrefaits (2016-2021)

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|--------|-------|-------|-------|-------|------|
| Nombre de faux billets | 12 992 | 9 753 | 9 074 | 9 575 | 6 335 | 7372 |
| Billets en circulation (en millions de coupures) | 1 503 | 1 611 | 1 716 | 1 825 | 2 178 | 2257 |
| Nombre de faux billets / million de billets en circulation | 8,6 | 6,1 | 5,3 | 5,2 | 2,9 | 3,3 |

Principaux indicateurs monétiques en 2021

Encours d'émission de cartes par systèmes de paiement

| Périodes | Cartes Visa | Cartes MasterCard | Cartes CMI | Cartes privatives | Total |
|---------------|-------------|-------------------|------------|-------------------|------------|
| Au 31/12/2020 | 9 034 534 | 4 230 593 | 3 573 639 | 390 568 | 17 229 334 |
| Au 31/12/2021 | 9 183 462 | 4 947 983 | 3 634 833 | 165 954 | 17 932 232 |
| Variation | 1,6% | 17,0% | 1,7% | -57,5% | 4,1% |

Activité paiement

Paiement des porteurs marocains au Maroc

| Périodes | Visa / MasterCard | | Cartes cmi | | Cartes Privatives | | Total | |
|---------------|-------------------|-----------|--------------|-----------|-------------------|-----------|--------------|-----------|
| | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) |
| Au 31/12/2020 | 74 070 | 28 685 | 5 305 | 2 959 | 315 | 81 | 79 689 | 31 724 |
| Au 31/12/2021 | 97 312 | 35 878 | 7 603 | 3 844 | 329 | 81 | 105 243 | 39 803 |
| Variation | 31,4% | 25,1% | 43,3% | 29,9% | 4,3% | 0,5% | 32,1% | 25,5% |

Paiement des porteurs marocains à l'étranger

| Périodes | Visa | | Mastercard | | Total | |
|---------------|--------------|-----------|--------------|-----------|--------------|-----------|
| | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) |
| Au 31/12/2020 | 3 414 | 1 556 | 6 446 | 1 739 | 9 860 | 3 295 |
| Au 31/12/2021 | 4 377 | 1 986 | 8 081 | 2 472 | 12 458 | 4 457 |
| Variation | 28,2% | 27,6% | 25,4% | 42,2% | 26,3% | 35,3% |

Paiement des porteurs étrangers au Maroc

| Périodes | Visa | | Mastercard, Dinner's, JCB | | Total | |
|---------------|--------------|-----------|---------------------------|-----------|--------------|-----------|
| | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) |
| Au 31/12/2020 | 2 919 | 2 959 | 2 073 | 2 150 | 4 993 | 5 109 |
| Au 31/12/2021 | 3 943 | 3 726 | 2 664 | 2 448 | 6 607 | 6 173 |
| Variation | 35,1% | 25,9% | 28,5% | 13,8% | 32,3% | 20,8% |

Activité retrait

Retraits « on us* » globaux

| Périodes | Visa / MasterCard | | Cartes cmi | | Cartes Privatives | | Total | |
|---------------|-------------------|-----------|--------------|-----------|-------------------|-----------|--------------|-----------|
| | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) |
| Au 31/12/2020 | 204 889 | 215 623 | 42 885 | 35 445 | 2 732 | 1 879 | 250 507 | 252 946 |
| Au 31/12/2021 | 249 108 | 259 293 | 31 903 | 26 251 | 979 | 638 | 281 989 | 286 181 |
| Variation | 21,6% | 20,3% | -25,6% | -25,9% | -64,2% | -66,0% | 12,6% | 13,1% |

Retraits « on us » : retraits effectués par les porteurs sur les GAB de leurs propres banques.

Retraits interopérabilité nationale* (interbancaires)

| Périodes | Visa / MasterCard | | Cartes cmi | | Cartes Privatives | | Total | |
|---------------|-------------------|-----------|--------------|-----------|-------------------|-----------|--------------|-----------|
| | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) |
| Au 31/12/2020 | 30 879 | 23 853 | 2 246 | 1 523 | 0 | 0 | 33 125 | 25 376 |
| Au 31/12/2021 | 37 996 | 29 004 | 2 903 | 1 969 | 0 | 0 | 40 899 | 30 974 |
| Variation | 23,0% | 21,6% | 29,2% | 29,3% | - | - | 23,5% | 22,1% |

* Retraits interopérabilité nationale : retraits effectués par les porteurs sur les GAB des banques consœurs.

Retraits des porteurs Marocains à l'étranger

| Périodes | Visa | | Mastercard | | Total | |
|---------------|--------------|-----------|--------------|-----------|--------------|-----------|
| | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) |
| Au 31/12/2020 | 165 | 432 | 333 | 499 | 498 | 931 |
| Au 31/12/2021 | 155 | 415 | 333 | 538 | 488 | 953 |
| Variation | -6,0% | -4,0% | 0,1% | 7,9% | -1,9% | 2,4% |

Retraits des porteurs étrangers au Maroc

| Périodes | Visa | | Mastercard | | Total | |
|---------------|--------------|-----------|--------------|-----------|--------------|-----------|
| | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) |
| Au 31/12/2020 | 2 638 | 3 696 | 1 930 | 2 737 | 4 569 | 6 433 |
| Au 31/12/2021 | 3 411 | 4 705 | 2 346 | 3 437 | 5 757 | 8 142 |
| Variation | 29,3% | 27,3% | 21,5% | 25,6% | 26,0% | 26,6% |

Evolution des échanges sur les places de compensation

Evolution des échanges interbancaires (montants bruts)

(en milliers de dirhams)

| | 2021 | 2020 | 2019 | Var 21/20 |
|--------------|----------------------|----------------------|----------------------|--------------|
| Chèques | 959 774 757 | 810 902 897 | 1 039 273 082 | 18,4% |
| LCN | 244 514 938 | 220 220 291 | 250 364 587 | 11,0% |
| Virements | 711 810 973 | 611 958 728 | 564 495 255 | 16,3% |
| Prélèvements | 48 087 071 | 41 762 100 | 39 926 698 | 15,1% |
| TOTAL | 1 964 187 739 | 1 684 844 015 | 1 894 059 622 | 16,6% |

Evolution des rejets (en nombre)

| | 2021 | 2020 | 2019 | Var 21/20 |
|---------|---------|---------|---------|-----------|
| LCN | 578 597 | 706 824 | 781 034 | -18,1% |
| Chèques | 762 669 | 713 777 | 774 442 | 6,8% |

Evolution des rejets (en valeur)

(en milliers de dirhams)

| | 2021 | 2020 | 2019 | Var 21/20 |
|---------|------------|------------|------------|-----------|
| LCN | 23 266 170 | 26 962 930 | 29 205 222 | -13,7% |
| Chèques | 28 254 969 | 23 954 587 | 29 109 518 | 18,0% |

Taux de rejet (en pourcentage du nombre des opérations échangées)

| | 2021 | 2020 | 2019 |
|---------|--------|--------|--------|
| LCN | 13,67% | 18,05% | 16,50% |
| Chèques | 3,03% | 3,17% | 2,72% |

Taux de rejet (en pourcentage de la valeur des opérations échangées)

| | 2021 | 2020 | 2019 |
|---------|-------|--------|--------|
| LCN | 9,52% | 12,24% | 11,67% |
| Chèques | 2,94% | 2,95% | 2,80% |

Activité de la centrale des Incidents de paiement en 2021

Etat récapitulatif des opérations traitées par la CIP durant l'année 2021

| Mois | Déclarations d'incidents de paiement | Régularisations d'incidents de paiement | Incidents de paiement échus | Demandes de renseignements |
|--------------|--------------------------------------|---|-----------------------------|----------------------------|
| JANVIER | 36 051 | 23 673 | 19 994 | 239 013 |
| FEVRIER | 33 582 | 22 412 | 19 010 | 274 269 |
| MARS | 40 965 | 20 069 | 23 335 | 309 726 |
| AVRIL | 40 635 | 17 251 | 21 255 | 266 559 |
| MAI | 37 930 | 13 567 | 22 348 | 233 713 |
| JUIN | 41 985 | 15 926 | 22 252 | 198 281 |
| JUILLET | 42 001 | 11 403 | 22 135 | 144 881 |
| AOÛT | 47 587 | 9 478 | 25 686 | 129 129 |
| SEPTEMBRE | 40 396 | 13 295 | 19 908 | 151 401 |
| OCTOBRE | 49 115 | 13 148 | 23 393 | 147 313 |
| NOVEMBRE | 42 015 | 14 555 | 20 587 | 150 400 |
| DECEMBRE | 48 769 | 18 117 | 23 754 | 149 375 |
| TOTAL | 501 031 | 192 894 | 263 657 | 2 394 060 |

Ventilation par objet et canal d'arrivée des requêtes des clients, reçues et traitées durant l'année 2021

| Mois | Répartitions des réclamations et demandes de renseignements par canaux d'arrivée | | | | Répartition des réclamations par objet | | | |
|--------------|--|-----------|-----------------|--------------|--|---------------------|----------------------------|--------------|
| | Guichet | Courrier | Application Web | Total | Interdictions à tort | Autres réclamations | Demandes de renseignements | Total |
| JANVIER | 514 | 0 | 29 | 543 | 15 | 14 | 514 | 543 |
| FEVRIER | 555 | 3 | 26 | 584 | 14 | 12 | 558 | 584 |
| MARS | 604 | 2 | 26 | 632 | 16 | 10 | 606 | 632 |
| AVRIL | 491 | 0 | 22 | 513 | 15 | 7 | 491 | 513 |
| MAI | 471 | 2 | 14 | 487 | 7 | 7 | 473 | 487 |
| JUIN | 603 | 7 | 22 | 632 | 10 | 12 | 610 | 632 |
| JUILLET | 364 | 3 | 13 | 380 | 4 | 9 | 367 | 380 |
| AOÛT | 312 | 0 | 7 | 319 | 4 | 3 | 312 | 319 |
| SEPTEMBRE | 349 | 3 | 18 | 370 | 12 | 6 | 352 | 370 |
| OCTOBRE | 335 | 0 | 15 | 350 | 7 | 8 | 335 | 350 |
| NOVEMBRE | 414 | 0 | 15 | 429 | 9 | 6 | 414 | 429 |
| DECEMBRE | 465 | 0 | 20 | 485 | 9 | 11 | 465 | 485 |
| TOTAL | 5 477 | 20 | 227 | 5 724 | 122 | 105 | 5 497 | 5 724 |

Ventilation par tranche de montant de l'encours des IP déclarés à la CIP au 31 décembre 2021 (En nombre)

| Catégorie | Personnes physiques | | Personnes morales | | TOTAL | |
|-------------------------------|---------------------|----------|-------------------|----------|----------------|----------|
| | % | % cumulé | % | % cumulé | % | % cumulé |
| Montant du chèque | | | | | | |
| Inférieur à 500 DH | 2% | 2% | 0,8% | 0,8% | 1,7% | 1,7% |
| Entre 500 DH et 1 000 DH | 5,4% | 7,5% | 2,4% | 3,2% | 4,7% | 6,4% |
| Entre 1 000 DH et 5 000 DH | 29,5% | 37% | 21,5% | 24,7% | 27,6% | 33,9% |
| Entre 5 000 DH et 10 000 DH | 18,9% | 55,9% | 16,4% | 41,1% | 18,3% | 52,2% |
| Entre 10 000 DH et 50 000 DH | 34,7% | 90,6% | 39,8% | 80,9% | 35,9% | 88,2% |
| Entre 50 000 DH et 100 000 DH | 5,2% | 95,8% | 9,5% | 90,5% | 6,3% | 94,5% |
| Supérieur à 100 000 DH | 4,2% | 100% | 9,5% | 100% | 5,6% | 100% |
| TOTAL | 100,00% | | 100,00% | | 100,00% | |

Ventilation par tranche de montant de l'encours des IP déclarés à la CIP au 31 décembre 2021 (En valeur)

| Catégorie | Personnes physiques | | Personnes morales | | TOTAL | |
|-------------------------------|---------------------|----------|-------------------|----------|----------------|----------|
| | % | % cumulé | % | % cumulé | % | % cumulé |
| Montant du chèque | | | | | | |
| Inférieur à 500 DH | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% |
| Entre 500 DH et 1 000 DH | 0,2% | 0,2% | 0% | 0,1% | 0,1% | 0,1% |
| Entre 1 000 DH et 5 000 DH | 2,9% | 3,1% | 1,3% | 1,4% | 2,3% | 2,5% |
| Entre 5 000 DH et 10 000 DH | 4,9% | 8% | 2,5% | 3,9% | 4% | 6,4% |
| Entre 10 000 DH et 50 000 DH | 27,4% | 35,4% | 20,1% | 23,9% | 24,7% | 31,2% |
| Entre 50 000 DH et 100 000 DH | 13% | 48,5% | 14% | 37,9% | 13,4% | 44,5% |
| Supérieur à 100 000 DH | 51,6% | 100% | 62,1% | 100% | 55,5% | 100% |
| TOTAL | 100,00% | | 100,00% | | 100,00% | |

Ventilation par tranche de montant de l'encours des impayés LCN déclarés à CIL au 31 décembre 2021 (En nombre)

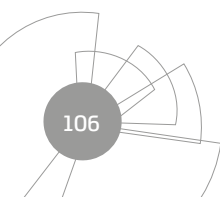
| Catégorie | Personnes Physiques | | Personnes Morales | | TOTAL | |
|-------------------------------|---------------------|-------------|-------------------|-------------|-------------|-------------|
| | % | % cumulé | % | % cumulé | % | % cumulé |
| Tranche de Montant | | | | | | |
| Inférieur à 500 DH | 0,0% | 0,0% | 0,1% | 0,1% | 0,1% | 0,1% |
| Entre 500 DH et 1 000 DH | 0,5% | 0,5% | 0,4% | 0,5% | 0,5% | 0,5% |
| Entre 1 000 DH et 5 000 DH | 20,5% | 21,0% | 12,9% | 13,4% | 17,6% | 18,1% |
| Entre 5 000 DH et 10 000 DH | 26,4% | 47,4% | 15,3% | 28,6% | 22,2% | 40,3% |
| Entre 10 000 DH et 50 000 DH | 45,2% | 47,4% | 43,6% | 72,2% | 44,6% | 84,8% |
| Entre 50 000 DH et 100 000 DH | 4,9% | 47,4% | 12,4% | 84,6% | 7,8% | 92,6% |
| Supérieur à 100 000 DH | 2,5% | 47,4% | 15,4% | 100% | 7,4% | 100% |
| TOTAL | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% |

Ventilation par tranche de montant de l'encours des impayés LCN déclarés à CIL au 31 décembre 2021 (En valeur)

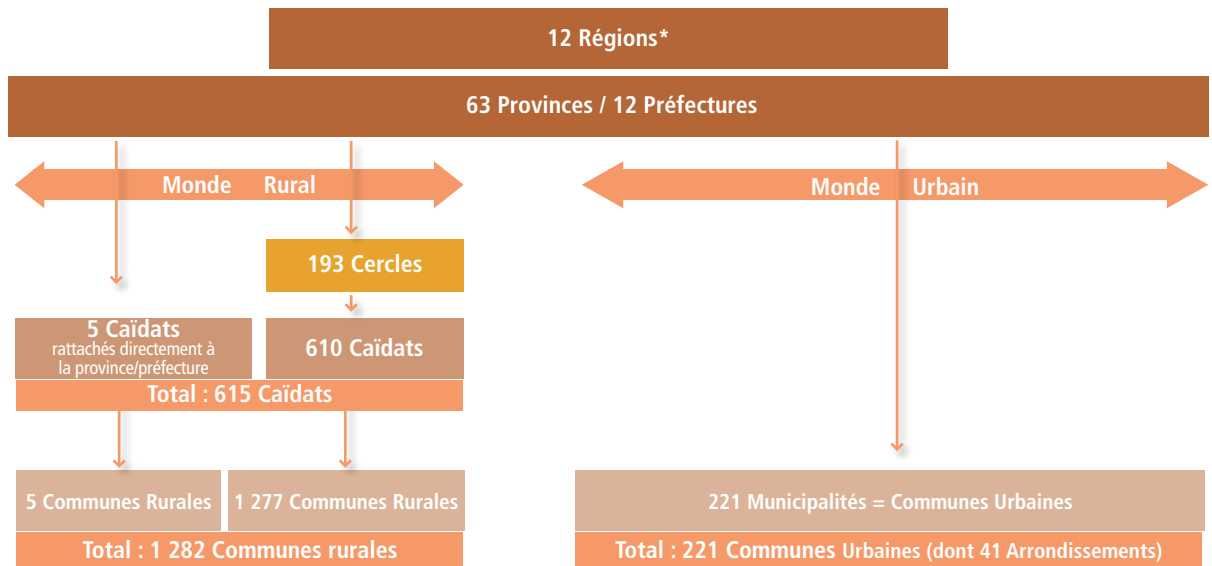
| Catégorie | Personnes Physiques | | Personnes Morales | | TOTAL | |
|-------------------------------|---------------------|-------------|-------------------|-------------|-------------|-------------|
| | % | % cumulé | % | % cumulé | % | % cumulé |
| Inférieur à 500 DH | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% |
| Entre 500 DH et 1 000 DH | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% |
| Entre 1 000 DH et 5 000 DH | 3,1% | 3,1% | 0,6% | 0,6% | 1,4% | 1,4% |
| Entre 5 000 DH et 10 000 DH | 8,5% | 11,6% | 1,6% | 2,2% | 3,8% | 5,2% |
| Entre 10 000 DH et 50 000 DH | 43,1% | 54,7% | 15,3% | 17,5% | 24,3% | 29,6% |
| Entre 50 000 DH et 100 000 DH | 15,6% | 70,4% | 12,4% | 29,9% | 13,5% | 43,1% |
| Supérieur à 100 000 DH | 29,6% | 100% | 70,1% | 100% | 56,9% | 100% |
| TOTAL | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% |

Synthèse des indicateurs de l'Inclusion Financière

| | Indicateur | Valeur | Source |
|---------|--|-------------|--|
| Accès | Nombre de points d'accès | 26 771 | Données du côté de l'offre : reporting des banques |
| | Nombre de points d'accès pour 10.000 personnes au niveau national | 9,91 | Données du côté de l'offre : reporting des banques |
| | Pourcentage des unités administratives du 3 ^{ème} rang avec au moins un point d'accès | 91,1% | Données du côté de l'offre : reporting des banques |
| | Pourcentage des communes urbaines avec au moins un point d'accès | 96,4% | Données du côté de l'offre : reporting des banques |
| | Pourcentage des communes rurales avec au moins un point d'accès | 32,9% | Données du côté de l'offre : reporting des banques |
| | Pourcentage des adultes vivant dans une unité administrative avec au moins un point d'accès | 70,8% | Données du côté de l'offre : reporting des banques |
| Usage | Taux de détention des comptes bancaires | 53% | Données du côté de l'offre : Service de Centralisation des Comptes Bancaires |
| | Encours moyen des comptes de dépôt des particuliers (en dhs) | 25 482 | Données du côté de l'offre : reporting des banques |
| | Encours des crédits bancaires aux particuliers (en Kdhs) | 305 057 491 | Données du côté de l'offre : reporting des banques |
| | Pourcentage des adultes ayant recours à des crédits bancaires | 12% | Données du côté de l'offre : Crédit Bureau |
| | Part des TPME dans le total des crédits bancaires (accordés aux entreprises) | 40,6% | Données du côté de l'offre : reporting des banques |
| | Part des femmes / Clients ayant un crédit | 31% | Données du côté de l'offre : Crédit Bureau |
| Qualité | IPSB | 128,35 | Données du côté de l'offre : reporting des Banques |



Découpage administratif du Maroc : rangs administratifs



*Liste des régions :

BENI MELLAL - KHÉNIFRA

DRAA - TAFILALET

EDDAKHLA - OUED EDDAHAB

FÈS - MEKNÈS

GRAND-CASABLANCA SETTAT

GUELMIM - OUED NOUN

LAAYOUNE - SAKIA EL HAMRA

L'ORIENTAL

MARRAKECH - SAFI

SOUSS-MASSA

RABAT - SALE - KENITRA

TANGER - TETOUAN - AL HOCEIMA

Avec une population globale de 33.848.242 selon le recensement de 2014.



 www.bkam.ma

 BankAlMaghrib

 Bank Al-Maghrib

 Bank Al-Maghrib